

BILAN ENVIRONNEMENTAL

III. BILAN ENVIRONNEMENTAL

Au Niger, l'importance accordée à la question environnementale ou plus précisément au problème de la sécheresse et de la désertification remonte à 1974 comme l'illustrent le Programme triennal 1976-1978 et le Plan quinquennal 1979 – 1983.

Les orientations et les actions concrètes de ces plans ont progressivement mis l'accent sur la préservation des équilibres écologiques par la limitation des superficies consacrées aux cultures sèches et le ralentissement du processus de dégradation de l'environnement, la gestion optimale cheptel / pâturage / point d'eau et la réduction de la dépendance énergétique.

A partir de 1984, à la suite du débat national sur la lutte contre la désertification qui a formulé l'Engagement de Maradi, se met en place, une nouvelle politique environnementale prenant en compte l'environnement dans sa globalité et qui reconnaît la nécessité d'une plus grande implication des populations dans l'identification des problèmes, le choix et la mise en œuvre des stratégies et des moyens de lutte. Dans cette perspective, le Plan national de lutte contre la désertification (PNLCD) élaboré en 1985 intègre des objectifs de recherche de sécurité alimentaire et de satisfaction des besoins énergétiques aux stratégies de préservation de l'équilibre socio-écologique.

En 1992, le Niger, à l'instar de la communauté internationale, prend part au sommet sur la terre à Rio de Janeiro et ratifie les différentes conventions qui en ont découlé.

Dès lors, le Niger s'engage fermement dans le processus post Rio et se dote d'outils institutionnels et juridiques lui permettant de concevoir et de mettre en œuvre une politique globale de protection de l'environnement, de lutte contre la désertification et de gestion rationnelle des ressources naturelles. C'est dans cette optique qu'il faut placer l'ensemble des politiques et stratégies qui ont été élaborées et mises en œuvre durant cette période. Pour l'essentiel, les réformes engagées ont trait aux mesures suivantes:

- Création du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) et adoption à sa suite du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) constitué de six (6) Programmes majeurs : Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (PAN/LCD-GRN); Programme eau et développement durable ; Programme énergie et développement durable ; Programme de gestion de la Diversité Biologique; Programme environnement urbain et cadre de vie; Programme changements et variabilités climatiques. Au stade actuel, seuls les trois (3) premiers ont fait l'objet d'adoption par le gouvernement. Le principal enjeu de ces programmes est d'assurer la pérennité du capital productif (sol, eau et végétation) tout en créant les conditions favorables à l'amélioration de la sécurité alimentaire, d'apporter de solutions à la crise de l'énergie domestique, au développement économique des populations, à la gestion durable des ressources naturelles, à l'implication et à la responsabilisation des populations dans la Gestion des Ressources Naturelles (GRN). En outre, pour maîtriser particulièrement la problématique du sous secteur de l'eau et de l'assainissement, le Niger s'est doté d'un schéma de mise en valeur et de gestion des Ressources en eau adopté par le gouvernement en 1993. Pour réactualiser ce schéma tout en intégrant une approche plus globale, le Niger a défini en 2001 le plan

Hydraulique National qui constituera le référentiel unique pour l'eau et l'assainissement au Niger. Cependant, la mise en œuvre de la plupart de ces programmes se trouve confrontée aux problèmes de mobilisation des ressources financières.

- Adoption de la stratégie énergie domestique : Cette stratégie a pour but de garantir à long terme l'approvisionnement en combustibles domestique (ligneux notamment) des populations urbaines tout en assurant la durabilité des ressources forestières. En matière d'offre de bois énergie, cette stratégie a permis de mettre en place une réforme structurelle de l'approvisionnement des principales villes à travers les activités ci-après : (i) mise en œuvre des schémas directeurs d'approvisionnement des principales villes du Niger ; (ii) mise en place des marchés ruraux de bois, gérés par les villageois, assurant une exploitation viable pour l'environnement de 400.000 ha de forêts; (iii) institution des caisses villageoises alimentés par les recettes fiscales et cotisations locales ; (iv) instauration d'un dialogue constructif entre administration des Eaux et des Forêts et commerçants transporteurs de bois; (v) Au plan institutionnel, mise en œuvre d'une réforme complète de la réglementation et de la fiscalité forestière.
- Révision en cours du code forestier prévoit les avancées suivantes : (i) reconnaissance des forêts des collectivités, ce qui consacre le transfert d'une partie des forêts domaniales au profit des collectivités; (ii) clarification des procédures de création des forêts appartenant à des privés; (iii) consécration des concessions rurales;
- Réformes au niveau de la faune, de la pêche et de la pisciculture ayant trait aux aspects suivants : (i) dans le domaine de la pêche, instauration d'un partenariat entre producteurs et administration des Eaux et Forêts, ce qui a favorisé l'émergence d'un secteur privé dans le domaine de l'aquaculture; (ii) réformes de la législation pour permette l'ouverture de la chasse; (iii) réformes des textes dans le sens d'une meilleure protection de l'habitat de la faune à travers une plus grande responsabilisation des populations locales; (iv) organisation de la chasse dans des zones cynégétiques précises et orientation sur la petite chasse dans une perspective de durabilité ;
- Au niveau des ressources en eau : (i) privatisation de l'OFEDDES dans l'optique d'alléger les charges de l'état et de promouvoir le secteur privé; (ii) privatisation de la Société Nationale des Eaux (SNE), devenue actuellement Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN) dans l'optique d'améliorer ses prestations de services; (iii) restructuration de l'Office National des Aménagements Hydro-agricoles (ONAHA) afin de dissocier les fonctions d'encadrement et d'entreprise; (iv) transfert de la gestion des ouvrages hydrauliques modernes (puits, forages et mini-adduction d'eau) à des comités de gestion des points d'eau.

De manière générale, malgré toutes ces mesures de réforme engagées par l'État dans ce secteur, force est de reconnaître que, le niveau de la plupart des indicateurs traditionnels de performance de l'environnement demeurent relativement bas, traduisant ainsi, la complexité de la problématique environnementale dans le contexte climatique du Niger.

3.1 Diagnostic

Le bilan diagnostic envisagé dans ce cadre s'articule autour de deux (2) principaux points ci-après :

- Le diagnostic de la situation environnementale au Niger à travers l'analyse des atouts et des contraintes, des politiques et stratégies menées et leurs implications avec la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté;
- L'identification et la formulation d'indicateurs pertinents pour mesurer les progrès accomplis en la matière;

3.1.1. Au plan climatique et agro-écologique

Vaste pays de 1.267.000 km², le Niger est très marqué par sa continentalité et sa position dans la zone septentrionale par rapport au désert, ce qui fait de lui un des pays sahélien les plus durement frappés par la sécheresse et la désertification au cours de ces deux dernières décennies.

Les trois quarts de sa superficie se trouvent en zone aride et semi-aride. Dans ces conditions, la population estimée à 10 millions d'habitants en 2000 (avec un taux de croissance de 3,2%) se trouve concentrée sur seulement le quart du territoire (dans la frange sud) qui permet l'agriculture pluviale et où se trouve l'essentiel des ressources foncières potentiellement exploitables.

La pluviométrie annuelle variant entre 100 et 700 mm avec une saison des pluies de moins de trois (3) mois par an, n'a cessé de baisser au cours de ces trente (30) dernières années. Ainsi, les incertitudes climatiques et l'insuffisance de pluviométrie couplée à la mauvaise répartition dans le temps et l'espace ont engendré des conséquences prévisibles : dégradation du capital foncier et du potentiel productif, pression foncière en rapide augmentation, exode rural et urbanisation spontanée.

Les sols sont naturellement pauvres, surtout en phosphores, azotes et en matière organique, et exposés à l'érosion éolienne. Il en résulte une dégradation continue du potentiel de production et des rendements des principales productions.

Le diagnostic météorologique et climatique permet de distinguer :

- un climat tropical typique ou de savane;
- un climat sahélien ou subdésertique où la pluviosité est concentrée sur une période très courte; la saison sèche qui dure presque toute l'année est aggravée par les vents continentaux dominants très secs;
- une zone désertique couvrant plus de la moitié du territoire et où les conditions climatiques sont plus sévères (rareté et irrégularité des pluies, absence presque totale de végétation);
- l'existence de grandes amplitudes sur les quantités minimales et maximales de la pluviométrie;

- un régime thermique caractérisé par quatre (4) saisons bien marquées;

Cette diversité de conditions climatiques détermine largement les activités humaines et favorise la différenciation des milieux. Ainsi, en fonction des spécificités, on distingue du nord au sud quatre (4) types de zones agro-écologiques : la zone désertique, la zone sahélo-saharienne, la zone sahélienne et la zone soudanienne. A l'intérieur de ces ensembles zonaux, il existe également des zones agro-écologiques particulières liées aux caractéristiques topographiques et constituées de plus de douze (12) systèmes agraires avec des problématiques environnementales variées : ensablement, baisse de la fertilité, érosion hydrique, défrichements, réduction des ressources pastorales, etc.

Le secteur rural emploie plus de 85% de la population active dont la majorité est constituée de petits exploitants familiaux tournés presque exclusivement vers l'autosuffisance et dont les techniques demeurent essentiellement traditionnelles. Cependant, avec le développement d'ouvrages d'irrigation, des cultures irriguées et la promotion des filières agro-sylvo-pastorales porteuses, on devrait s'attendre à la création de nouvelles opportunités d'emplois et de richesses dans ce secteur en proie à la pauvreté et à la famine.

3.1.2 Environnement et ressources énergétiques

L'exploitation des ressources énergétiques est à la base de toute activité économique et détermine dans une large mesure les conditions de vie des populations. Aussi, le niveau de consommation énergétique d'un pays est fonction de son niveau de développement. Ainsi, selon le Rapport National sur le Développement Humain (édition 2000), le niveau de consommation des pays en voie de développement tel que le Niger, se situe entre 0,15 et 0,3 tonnes équivalent pétrole (Tep) par habitant contre 3 Tep/hab pour l'Europe de l'Ouest et 7 Tep/hab pour l'Amérique.

Au Niger, la situation actuelle est caractérisée par une faible consommation énergétique, estimée à 1,5 millions de Tep, soit environ 150 kilogrammes équivalent pétrole (kep) par habitant et par an, ce qui constitue un des niveaux les plus bas du monde. Cette consommation se répartit entre les combustibles ligneux (91%), les produits pétroliers (7%), et l'électricité (2%) ;

Elle se caractérise par trois (3) éléments importants :

une forte dépendance énergétique du pays vis à vis de l'extérieur en ce qui concerne l'électricité et le pétrole dont la demande est majoritairement satisfaite par les importations; ainsi, en 1999, le pays a importé environ 57 % de son électricité à partir du Nigeria, tandis que les 43% sont produits sur place par la NIGELEC et la SONICHAR. Quant aux produits pétroliers la totalité de la demande est satisfaite grâce aux importations.

- un poids important du bois énergie dans le bilan énergétique avec la satisfaction de la demande à plus de 80 % par le bois prélevé sur les formations forestières.
- L'importance du poids du secteur domestique dans le bilan énergétique national et son impact sur l'économie et l'environnement. Par conséquent toute action visant à améliorer les conditions d'exploitation et d'utilisation des ressources énergétiques et pour limiter les risques de surexploitation du patrimoine doit s'appuyer sur ce secteur.

Il y a lieu d'ajouter que l'offre énergétique primaire repose pour l'essentiel sur les formations forestières, l'uranium n'étant exploité que pour l'exportation, le charbon pour la production d'énergie électrique pour les sociétés minières d'Arlit, le potentiel de production hydro-électrique jamais mis en valeur en raison des coûts élevés des investissements et les gisements d'hydrocarbures encore au stade de prospection et ce, malgré la découverte d'indices positifs sérieux. Dans ce contexte, c'est le secteur forestier déjà fragilisé par les épisodes climatiques qui continue à payer un lourd tribut pour satisfaire des besoins énergétiques de plus en plus croissants. Cette situation entraîne une dégradation accélérée des ressources ligneuses et du capital productif et par conséquent aggrave le processus de désertification au Niger.

En définitive, le faible niveau de desserte électrique constitue un handicap pour l'amélioration de la qualité de vie et le développement économique du pays. Dans ces conditions, la priorité devrait être donnée à la fourniture d'une énergie électrique suffisante et efficiente à des prix abordables aux usagers afin de favoriser l'émergence d'un développement durable pouvant concilier à la fois développement humain, croissance économique et préservation de l'environnement.

Le potentiel des énergies nouvelles et renouvelables:

- **Potentiel hydroélectrique** : la vallée du fleuve Niger recèle des potentialités hydroélectriques importantes avec trois (3) sites favorables à la réalisation des barrages: le site de Kandadji qui est le plus important peut avoir plusieurs vocations à la fois (agriculture, électricité, pisciculture et navigation fluviale) avec une puissance estimée à 230 MW ; le site de Gambou dans le parc du W et le site Dyodyonga sur la Mékrou avec une puissance estimée respective de 122,5 MW et 38 MW. Toutes les études de faisabilité technique et économique ont été réalisées pour chacun de ces sites et se sont avérées concluantes. Cependant, ce potentiel hydroélectrique sur lequel le pays fonde beaucoup d'espoirs est inexploité à l'heure actuelle faute de financement.
- **Potentiel forestier** : les ressources sont estimées à moins de 9 millions d'hectares (ha) avec une productivité primaire évoluant de 0,3 à 1 tonne/ha de matière sèche (MS). Le bilan de productivité forestière et de consommation du bois énergie fait état d'un solde négatif de 1.382.639 tonnes pour une production de 910.759 tonnes et une consommation de 2.293.398 tonnes. Tous les départements sont déficitaires et les zones où le problème d'approvisionnement en bois à partir des massifs forestiers est le plus important sont les départements de Tahoua, Maradi et Zinder.
- **Potentiel biomasse et bio gaz** : le potentiel en déchets animaux et végétaux est localisé dans la bande sud du pays, le long de la vallée du fleuve, les stations d'élevage et les abattoirs départementaux. Les résidus agricoles (paille, tiges de coton, de mil, de sorgho, balle de riz, etc.) sont estimés à 8 millions de tonnes en moyenne par an. Leur valorisation énergétique est possible à travers notamment la production du bio gaz. L'INRAN à travers des projets a réalisé au début des années 80 des installations expérimentales qui actuellement ne sont pas en état de fonctionnement par manque de suivi et de maintenance. Les facteurs limitant la production de cette énergie dans les conditions du Niger, seraient les quantités importantes d'eau nécessaire aux digesteurs pour la fermentation anaérobie d'une part et d'autre part le caractère itinérant de l'élevage peu favorable à la collecte régulière de la matière

première. Ainsi, l'utilisation de cette technologie est restée au stade expérimental et n'a bénéficié à aucun moment aux populations locales faute d'investissement.

- **Potentiel énergie solaire** : L'expérience de l'énergie solaire a démarré en 1965 avec la création de l'Office National de l'énergie Solaire (ONERSOL), actuel Centre National en Énergie Solaire. Des recherches ont été menées sur les chauffe eau, les distillateurs, les climatiseurs et les réfrigérateurs solaires. Seuls les chauffe eau et les distillateurs ont fait l'objet d'une production industrielle. Ainsi, malgré le niveau relativement avancé de la recherche, l'usage de l'énergie solaire est resté à un niveau très faible voire expérimental. Pourtant, le solaire peut trouver son application dans plusieurs secteurs : communication, hydraulique rurale, éclairage, ventilation et réfrigération, séchage des produits maraîchers, etc. Dans ce cadre, le solaire photovoltaïque (PV) a permis l'installation de plus de 1100 téléviseurs communautaires au début des années 80 et l'alimentation des faisceaux hertziens dans les zones non connectées au réseau NIGELEC. Le solaire PV peut jouer un grand rôle dans l'électrification rurale décentralisée notamment dans les localités isolées du réseau NIGELEC et dont les chances de connexion risquent de se réduire avec la libéralisation en cours du secteur de l'électricité.
- **Potentiel énergie éolienne** : Concernant le potentiel d'énergie éolienne, les zones nord sont les plus propices à son exploitation par l'installation d'aérogénérateurs moyens. L'énergie éolienne trouve son application dans le pompage de l'eau (eau potable pour la boisson, la petite irrigation et l'abreuvement des animaux). Les premières réalisations dans ce domaine datent de 1956 et sont le fait des missionnaires chrétiens dans le département de Maradi. Des projets ont pris le relais par la suite, ce qui a permis l'équipement de nombreux centres dans les départements de Tillabéry, Dosso, Maradi et Zinder. Au total, il y aurait une quarantaine d'éoliennes dans le pays dont la plupart ne sont pas exploitées de façon optimale en raison notamment des défaillances d'ordre techniques et socio-économiques.
- **L'énergie électrique** : pour satisfaire la demande, la NIGELEC dispose de 28 centrales électriques totalisant une puissance de 66 MW ; une ligne de 132 kV datant de 1976, Birni Kébbi – Niamey qui alimente la zone du fleuve en passant par Dosso avec une puissance contractuelle de 40 MW presque saturée; une seconde ligne de 132 kV datant de 1994 en provenance de Katsina qui alimente le Niger Centre-Est sous une puissance contractuelle de 30 MW mais qui est sous exploitée à l'heure actuelle. Depuis un an, la NIGELEC a entrepris un vaste programme d'électrification au profit plusieurs localités notamment grâce à l'interconnexion à partir du Nigeria et à l'installation des centrales thermiques dans les localités isolées. La SONICHAR dispose également d'une centrale électrique et de ce fait assure la production et le transport de l'énergie électrique consommée par les deux sociétés minières d'Arlit et quatre (4) villes de la région. Malgré tous ces dispositifs, le taux de desserte demeure très faible, voire insignifiant; il est estimé en 2000 à 6% avec 73 721 abonnés basse tension, ce qui est révélateur de l'état d'extrême pauvreté dans lesquelles se trouve la grande majorité de la population. La faiblesse de la consommation énergétique ainsi que la dépendance du pays vis à vis de l'extérieur a inévitablement des conséquences néfastes sur l'ensemble des secteurs de développement du pays :
- au niveau du secteur primaire par l'absence de modernisation de l'agriculture et donc d'intensification des productions;

- au niveau du secteur secondaire par l'impossibilité de développement des industries;
- au niveau du secteur tertiaire par le blocage de l'administration à l'heure de la mondialisation.

En conclusion, notons que le secteur des énergies nouvelles et renouvelables est confronté à des contraintes de plusieurs ordres qui freinent son développement : Ce sont des contraintes d'ordre institutionnel, réglementaire, économiques et financières; des contraintes liées à l'information, à la formation et à la recherche; contraintes socioculturelles et d'ordre techniques;

Ces contraintes empêchent à ces énergies alternatives de contribuer de façon optimale au développement socio-économique du pays. Ainsi, l'utilisation du bio gaz, de l'énergie solaire, des éoliennes et de l'hydroélectricité peuvent changer le sort et la qualité de la vie des populations rurales. Cela déboucherait sur une production agricole accrue, des facilités de conservation et de stockage des aliments, et une diversification des sources de revenus. En même temps, l'introduction de l'électricité dans les zones rurales pourrait considérablement augmenter les capacités intellectuelles de la population rurale grâce à l'information, à la formation et aux communications (télévision, radios et autres médias) et bénéficierait à la promotion du développement social.

Ainsi, l'utilisation des énergies alternatives ne doit pas être uniquement conçue comme un problème de conservation des énergies traditionnelles ou de l'environnement, mais elle doit être mise en relation avec tous les autres indicateurs du développement durable. Dans cette optique, le développement des énergies alternatives au profit des populations rurales nigériennes pourrait contribuer à assurer la sécurité alimentaire et à rendre positifs d'autres indicateurs de durabilité .

3.1.3 Environnement et ressources hydriques

3.1.3.1 Les eaux de surface:

les potentialités en eaux de surface, souterraines et de ruissellement sont importantes. Ce sont le fleuve Niger et ses affluents, les goulbis, les Koromas, la Komadougou Yobé et le lac Tchad, les Koris de l'Air, la Tarka qui totalisent un volume moyen annuel de 34 milliards de m³ d'eau, ainsi 100 millions de m³ d'eau par an stockée dans les retenues artificielles au niveau d'une vingtaine de barrages. La réalisation des barrages de Kandadji, Gambou et Dyodyonga aurait permis de relever ce volume à plus de 840 millions de m³.

Les contraintes à la gestion de ces ressources sont liées soit à leur caractère temporaire, à leur appartenance à plusieurs Etats, à l'absence de données fiables notamment concernant les ressources non pérennes, soit au manque de ressources financières et également aux choix des options qui ne semble pas cadrer avec ceux des investisseurs potentiels.

3.1.3.2 Les eaux souterraines :

elles sont estimées à 2000 milliards de m³, réparties sur l'ensemble du territoire et constituées par les écoulements souterrains et les réserves des Aquifères et se subdivisent en:

- ressources en eau renouvelables liées aux écoulements annuels identiques à un flux,
- ressources non renouvelables liées aux réserves identiques à un stock.

Leur exploitation, mise à part celle de l'aquifère du Namurien (Tarat) de la région d'Arlit, peut être considérée comme très faible voire quasi nulle par rapport au potentiel existant.

3.1.3.3 les besoins en eau potable :

Malgré les grandes potentialités en eau dont dispose le Niger, force est de constater que l'accès à l'eau potable demeure limité. En effet, les potentialités sont largement supérieures aux besoins, mais elles ne sont pas exploitées de façon optimale, faute de moyens. Même si, d'importants moyens ont été mobilisés par les pouvoirs publics avec l'appui des partenaires au développement pour développer ce secteur, hélas beaucoup reste à faire. Aussi, les difficultés économiques et financières qu'a connu le pays ces dernières années ont eu des incidences négatives sur la mobilisation des ressources en faveur de ce secteur. Ainsi, la couverture des besoins en eau potable a enregistré une baisse constante depuis 1995 : évaluée à 54% au milieu des années 90, elle a chuté à moins de 51% entre 1996 et 1998 et se situerait autour de 52% en 2000.

Cette contre performance est due essentiellement aux facteurs suivants : diminution des fonds extérieurs alloués à ce secteur, accroissement des besoins de la population, résultat d'une démographie galopante et manque d'entretien des infrastructures réalisées. La faiblesse de la couverture en eau potable a des conséquences néfastes pour l'état de santé des populations démunies particulièrement en cas de consommation des eaux souillées ou impropres (eaux des pluies, eaux de ruissellement, eaux stagnantes, eaux des puits mal entretenus, etc.). Cette situation fragilise davantage l'état sanitaire déjà précaire des populations pauvres et par conséquent constitue un facteur d'accroissement de la pauvreté surtout en milieu rural où l'incidence de ce phénomène est accru.

D'autre part, il y a lieu de reconnaître que l'atteinte d'un niveau acceptable de satisfaction des besoins en eau potable pour les zones rurales à l'horizon 2010 passe par le doublement du nombre des ouvrages existant soit un minimum de 24 105 PEM dont 22 496 puits cimentés et 1159 mini-adduction d'eau. Ceci est un pari difficile à réaliser au vu des moyens financiers considérables qu'il nécessite. Toutefois, à l'avenir l'accent devra être mis sur une répartition équitable et homogène des points d'eau dans les différentes régions du pays. Ceci permettra d'une part de rehausser le taux de couverture à un niveau satisfaisant et d'autre réduire l'exode rural. Cette action aura sans conteste une incidence positive dans l'assainissement des centres urbains où les conditions d'hygiène sont précaires. Une telle perspective contribuera à renforcer les bases du développement communautaire au niveau des villages.

- 1. hydraulique villageoise :** En août 2000, la situation se présentait comme suit : les Points d'Eau Modernes (PEM) existant toute source confondue (puits cimentés, forages et mini-adduction d'eau) sont estimés à 18 248, tandis que les besoins sont de l'ordre de 35 456 unités. Au plan National, le taux de couverture est de 52%, mais ce taux renferme des disparités entre les régions et à l'intérieur de ces régions. Ainsi, les départements de Zinder et Tillabéry qui présentent respectivement des taux de 56% et 51% sont considérés comme étant les mieux dotés en ouvrages hydrauliques, tandis que Diffa et Tahoua avec des taux inférieurs à 45%, font figure de départements les moins approvisionnés en eau potable.
- 2. Approvisionnement en eau des centres urbains :** C'est la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN), ex SNE qui assure cette prestation au profit d'une cinquantaine de villes totalisant une population de 1,8 millions d'habitants en 1997 pour une

consommation globale estimée à 25 millions de m^3 d'eau sur la base d'un ratio de 38 litres/jour/hab. Ce ratio est faible comparé aux normes internationalement recommandées qui sont fixées à 100 litres/Jour/hab. Selon l'ex SNE, le taux de couverture des besoins serait de 70 % en 1998. Bien que ce taux apparaît satisfaisant par rapport à la moyenne nationale de 52%, il existe des disparités entre les villes. Ainsi, certaines localités sont confrontées à des sérieux problèmes d'approvisionnement en eau potable particulièrement pendant la saison sèche au moment où les disponibilités en eaux de surface sont rares et les nappes phréatiques de plus en plus profondes. Pour assurer un taux de couverture conforme aux recommandations internationales d'ici l'an 2010 et en tenant compte de l'accroissement de la population urbaine, la SEEN doit fournir un débit minimum de 5 m^3 /seconde.

3. **Hydraulique pastorale** : Les besoins de la zone pastorale sont estimés en 1997 à 16,5 millions de m^3 par an. Les prélèvements actuels sont dérisoires au vu du potentiel considérable en ressources en eau souterraine de la zone auxquelles viennent s'ajouter les nombreuses mares. Les problèmes de cette zone se pose plutôt en termes de disponibilités fourragères et de leur dégradation, le mauvais maillage des ouvrages hydrauliques, le surpâturage à proximité des stations de pompage et les conflits intercommunautaires (entre éleveurs et agriculteurs, entre groupes d'éleveurs). A l'avenir toute nouvelle programmation d'ouvrage hydraulique dans cette zone doit rechercher l'adéquation rigoureuse entre potentiel disponible et capacité d'abreuvement des points d'eau.
4. **hydraulique agricole** : le principal problème à ce niveau est celui de la lutte contre l'érosion hydrique qui est au centre des préoccupations de l'agriculture. En effet, l'érosion hydrique provoque la disparition progressive du couvert forestier dans les paysages agricoles et par conséquent menace le capital productif après la perte généralisée des rendements, résultat du transport de la partie arable des sols. Les actions envisagées pour y remédier visent à restaurer la fertilité perdue à travers des mesures anti-érosives et techniques appropriées de lutte anti-érosive et de mobilisation des eaux de ruissellement. Au plan de l'irrigation, le potentiel est estimé à 220 000 hectares en tenant compte des possibilités de mobilisation des ressources en eau. Le niveau actuel d'exploitation se situe autour de 80 000 ha dont 13 500 ha en maîtrise totale de l'eau et 66 500 en contre saison. La vallée du fleuve renferme le plus grand potentiel avec 110 000 ha de terres irrigables.

3.1.4. Au plan des ressources forestières

La difficulté majeure est de disposer de chiffres récents, car les inventaires forestiers disponibles datent pour l'essentiel des années 1985 et 1990 à travers les Projet Planification et Utilisation des Sols et des forêts (PUSF, 1982-1989) et Énergies II, volet offre.

D'après ces sources, les terres forestières s'élèvent à 32.317.900 ha dont 4.196.400 ha de terrains forestiers (couvert forestier >5%), 9.722.200 ha de terrains forestiers marginaux (couvert forestier dégradé mais existant) et 18 121 400 ha de terrains non forestiers. En considérant la limite supérieure du domaine forestier entre 9 et 14 millions d'ha avec une productivité de l'ordre de 0,5 stères/ha/an, la production annuelle serait comprise entre 4,5 et 7 millions de stères pour une consommation des ménages évaluée en 1997 à 8 millions de stères sur la base de 1,2 à 1,3 stères/hab/an. Dans ces conditions, le capital se trouve

déjà entamé quelle que soit l'hypothèse de production, avec un déficit annuel compris entre 1 et 3,5 millions de stères (SEDES 1987).

En plus des coupes excessives de bois, les autres formes d'utilisation des ressources forestières (surpâturage, extension des terres agricoles) et la sécheresse contribuent pour une part importante à faire disparaître 80 et 100 000 ha de terres forestières chaque année. Le taux de régression de ces terres forestières est supérieur à 60% en 25 ans soit 2,4% par an.

Selon une évaluation du CTFED publiée en mars 1989, la demande globale en bois énergie est estimée entre 1 500 000 et 2 000 000 de tonnes par an soit 1 530 000 Tep. De même, en considérant les données du dernier recensement général de la population (celui de 1988), en 1997 les besoins de l'ensemble des régions sont passés à 2 047 784 tonnes par an dont 1 792 034 tonnes en zone rurale soit 87% . Sur cette même base, ces besoins dépasseraient les 3 millions de tonnes en 2000. Des Schémas Directeurs d'Approvisionnement en bois-énergie sont élaborés autour des grands centres urbains (Niamey, Maradi, Zinder) basés sur l'évaluation de la ressource forestière, les enquêtes de consommation menées dans ces milieux urbains ont permis de faire le point sur le bilan offre forestière/demande en bois énergie dans les bassins d'approvisionnement de ces villes.

Des marchés ruraux de bois sont mis en place et fonctionnent soit en régime orienté (alimenté à partir de zones délimitées mais non aménagées) soit en régime *contrôlé* (approvisionnés à partir de zones délimitées et aménagées). Parallèlement, l'effort de plantation est de 5 000 ha par an soit 5%.

La contribution du secteur forestier à l'économie nationale est estimée à 3,8% du PIB agricole, soit 4 Milliards de FCFA (PDES 1987-1991) et 4% dans la PDES 2000-2004.

3.1.5 Au plan de la flore et de la faune

Le Niger se place parmi les pays de l'Afrique de l'Ouest possédant une importante faune sauvage tant dans sa diversité que dans sa richesse : Cent trente (130) espèces de mammifères, environ 600 espèces d'oiseaux, au moins 150 espèces de reptiles et amphibiens répartis entre la faune de montagne, celle saharienne et sahélo-soudanienne.

Avec le déclin des effectifs qui ne représentent que 10% de ceux des années 60, on assiste à une raréfaction voire la disparition de certaines espèces d'importance internationale (la panthère, l'oryx, la gazelle, le panglion géant, le Lycaon et la loutre à joue blanche ne sont plus observés sur le territoire national). D'autres espèces telles que l'outarde, le phacochère, l'autruche, le renard, le guépard et la gazelle sont menacées d'extinction. La disparition de l'habitat de la faune est le principal catalyseur de ce déclin des espèces tandis que la chasse et le braconnage l'ont accentué.

Au titre de la biodiversité, le pays compte, cinq (5) aires protégées totalisant une surface de 8,41 millions d'hectares, soit 6,6% du territoire national. Cependant, la venue des colons en quête de terre menace l'existence de ces espaces et par conséquent développe chez les populations autochtones et riveraines des comportements contraires à une gestion conservatoire des ressources notamment les anticipations foncières.

La biodiversité végétale quant à elle renferme 2124 espèces (CNEDD, 1998) réparties entre 6 embranchements dont les mieux représentés sont ceux des Phanérogames

(Angiospermes) avec 1460 espèces soit 68,7% et des Algues avec 536 espèces soit 25,2%.

500 espèces de la flore nigérienne sont exploitées pour l'alimentation humaine et animale et la médecine.

Les contraintes liées à l'existence et à l'épanouissement de la biodiversité sont de plusieurs ordres : le climat ; la pauvreté des populations dont les pratiques (coupes anarchiques des bois, des récoltes d'organe comme les racines, des prélèvements fréquents des plantes entières, le braconnage et le commerce des produits de la faune) ne peuvent être que préjudiciables à l'existence de la biodiversité ; l'agriculture dont les systèmes de production extensifs et trop dépendants de la pluviométrie et peu sécurisant amène les populations à se rabattre très souvent sur les ressources disponibles ; l'empiétement de l'agriculture sur les superficies à vocation forestière ainsi que les espèces rares et trop sensibles ; les surpâturages notamment des zones humides ou des points d'eau contribuant à faire reculer davantage certaines espèces végétales.

Dans ce contexte, la biodiversité revêt une importance capitale et directe pour les stratégies de survie des populations rurales gravement affectées par le phénomène de désertification. La protection de la biodiversité peut servir de moyen pour améliorer la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté. En protégeant la nature, on peut diminuer les pertes aussi bien en terres disponibles, qu'en ressources pour l'habitat, pour l'énergie, etc. Aussi, lutter contre la désertification est en relation directe avec un droit de l'homme, celui de pouvoir survivre en n'importe quel lieu, car la dégradation de l'environnement conduit à une sous utilisation des terres et des ressources disponibles.

3.1.6. Les ressources minérales

D'importantes ressources minières existent : l'uranium estimé à 269 000 tonnes, l'or (réserve connue de 50 tonnes), le fer (réserves de 2 milliards de tonnes), les phosphates (réserves évaluées à 1254 milliards de tonnes), le sel (25 millions de saumures), le calcaire (réserves de 50 millions de tonnes). A cela s'ajoutent les indices pour l'argent, le platine, le cuivre, le plomb, etc. Mais la contribution du secteur minier à l'économie nationale reste très faible, elle se résume pour l'essentiel à la filière uranium dont les retombées sont estimées en moyenne à 3,7% du PIB entre 1990 et 1998 avec une contribution aux recettes budgétaires en moyenne de 11% pour la même période.

La faiblesse de l'investissement dans le secteur, nécessaire à la mise en valeur de toutes les ressources découle de contraintes internes et externes qui sont respectivement :

- l'absence d'une politique minière clairement définie; l'absence d'un régime incitatif au développement de la petite mine ; l'insuffisance de la couverture géologique de reconnaissance; la non compétitivité de l'uranium.
- l'enclavement du pays et l'insuffisance des moyens de communication ; le coût élevé de l'énergie ; la tendance à la baisse des cours sur le marché international des matières premières minérales ; l'étroitesse du marché intérieur ; l'insuffisance des ressources financières allouées par l'État au secteur minier etc.

Les perspectives d'avenir prévoient entre autres la poursuite du développement minier du Liptako et l'extension de l'exploration aux autres zones métallurgiques (Damagaram - Mounio, Sud Maradi, Aïr et Ader-Doutchi) ; la mise en place d'un fonds de développement

minier; la mise en exploitation du gisement d'or de Samira et de Libiri ; l'assistance aux exploitants miniers artisanaux.

3.1.7 Hygiène et assainissement du milieu et/ou environnement urbain

Les préoccupations du secteur de l'eau et de l'assainissement se posent en terme de :

- disparité et insuffisance du taux de couverture en évacuation des excréta qui est de l'ordre de 4% en milieu rural contre 71% en milieu urbain ;
 - vétusté des infrastructures là où elles existent;
 - incapacité des systèmes actuels de collecte et d'évacuation à faire face aux énormes quantités de déchets et d'ordures ménagères ;
 - manque de ressources nécessaires à la viabilisation de certains quartiers parsemés de mares, gîtes privilégiés de reproduction des vecteurs et de propagation de certaines maladies liées à l'eau ;
 - des unités industrielles et autres établissements insalubres implantés en milieu urbain constituant des sources véritables de pollution des eaux de surface et souterraines en l'absence de dispositifs adéquats de pré-traitement des rejets ;
 - un développement accru des ravines dans certaines agglomérations du fait de l'urbanisation en l'absence de tout schéma d'aménagement et d'assainissement.
- Les conséquences liées sont :
- une dégradation de la situation sanitaire des populations rurales dans les zones marécageuses et sous aménagement hydro-agricole en raison de l'approvisionnement en eau insuffisant en quantité et en qualité et un assainissement inadéquat ;
 - un développement ou une persistance du paludisme, des maladies d'origine hydrique et des maladies diarrhéiques qui aggravent les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile.

Relativement à la gestion de l'environnement urbain les problèmes se posent en terme de pollutions et nuisances liées aux conditions de vie des populations illustrées à travers : la promiscuité; l'insuffisance d'accès aux moyens de transport individuel; l'insuffisance de revenu des ménages; insuffisance d'accès aux moyens de conservation des biens de consommation et d'hygiène des aliments; insuffisance d'accès aux moyens d'information (télévision, radio etc.); insuffisance d'accès aux services de collecte et d'évacuation des ordures ménagères; manque ou insuffisance de maîtrise des eaux de pluies en raison de la non viabilisation des parcelles attribuées par les municipalités; existence d'établissements classés dangereux, inconfortables et insalubres (EDII).

Les conséquences sont bien sûr les dommages à l'habitation, à l'environnement et aux infrastructures de voirie et d'aménagement avec pour corollaire des gênes liées aux eaux de pluies et des inondations fréquentes.

3.1.8. Ressources en terres et pression démographique : capacité d'accueil

Ainsi, sous les effets conjugués du climat et de la pression démographique, auxquels s'adjoint le faible niveau d'acquisition des techniques et technologies nouvelles, on assiste à une dégradation généralisée, parfois irrémédiable, du potentiel "terre" dont le terme ultime est la désertification. Les phénomènes qui entrent en jeu sont les suivants :

- une extension des terres cultivables;
- une rotation plus rapide des jachères;
- l'exploitation des terres impropres à l'agriculture;

- un recours plus important au potentiel irrigable.

L'évaluation du potentiel en terres estime l'ensemble du territoire agricole utile à 30 millions d'ha tandis que les terres cultivables et cultivées sont estimées respectivement à 15 millions d'ha et 6 millions d'ha. La répartition des terres en fonction des zones climatiques indique la situation suivante : 65% des terres se trouvent en zone saharienne (pluviométrie annuelle < 200 mm), 12% en zone saharo-sahélienne (200 à 300 mm), 12% en zone sahélienne, 9,8% en soudano-sahélienne et 0,9% en zone soudanienne où la pluviométrie > 600 mm/an. Ces sols sont généralement pauvres et sujets à l'érosion hydrique et éolienne. L'agriculture est dépendante des incertitudes climatiques, l'utilisation des engrais chimiques et de la culture attelée est non seulement coûteuse, mais économiquement risquée (production d'autosuffisance, faiblesse des prix, nature des sols) ce qui limite les perspectives d'accroissement de la productivité des cultures sous pluies. La modeste augmentation de la production céréalière de l'ordre de 1,6% par an est en grande partie due à la mise en exploitation des terres marginales et au raccourcissement des périodes de jachère causant lui aussi l'appauvrissement des sols et le déclin des rendements (la production du mil est passée de 600 Kg/ha en 1960 à moins de 350 kg/ha dans les années 1990).

Selon une estimation faite par la Direction de l'Agriculture, les terres cultivables ont connu un doublement au cours des 30 dernières années représentant près de 40% des disponibilités.

La désertification :

Les causes sont multiples et variées : les sécheresses persistantes et successives que le pays a connues depuis les années 68; les actions de l'homme et ses impacts, notamment les cultures sèches destructrices de la fertilité des sols, la déforestation (feux de brousse, bois énergie, etc.), l'extension des terres de culture, etc.

Ceci a eu pour conséquences : L'amenuisement des terres forestières; la saturation foncière et la dynamique de défrichement pour la conquête de nouvelles terres de cultures ; une multiplication des conflits liés au foncier et à la gestion - exploitation de l'espace ; la baisse de la diversité biologique ; la réduction de la couverture végétale et du capital ligneux ; la faiblesse des eaux de surface ; la dégradation des sols et la pollution de l'air ; de profonds changements dans la proportion des espèces constituant le cheptel ; un affaiblissement du ratio cheptel / population à charge en zone pastorale ; un transfert de propriété des éleveurs traditionnels vers de nouveaux éleveurs ; l'ensablement des mares, rivières et fleuves ; la baisse de la nappe phréatique et la pollution atmosphérique importante ; une aggravation de l'insécurité alimentaire ; la décroissance du PIB nominal par habitant avec la diminution de l'apport de l'agriculture au PIB qui est passé successivement de 68% en 1965 à 36% en 1990 puis à 38% en 1995.

3.1.9 Les ressources halieutiques et la pêche :

Selon les données fournies par le Ministère de l'Hydraulique et de l'environnement, la pêche et les ressources halieutiques ont connu des revers, avec la détérioration des conditions climatiques et la détérioration consécutive des écosystèmes aquatiques, ainsi :

- la superficie des plans d'eau est passée de 400.000 ha à 70.000 ha en moins de trente ans avec notamment l'assèchement du Lac Tchad, l'endiguement du fleuve Niger par la réalisation des aménagements hydro-agricoles;

- l'évolution de la production halieutique nationale a été marquée par une grande instabilité : de 15 050 tonnes en 1974, elle est passée à 8 892 en 1980, pour tomber à 2 000 tonnes en 1985. A partir de 1996, il y a eu une légère reprise, passant ainsi de 4 056 tonnes en 96 à 16 264 tonnes en 2000¹. A ce stock viennent s'ajouter d'importantes quantités issues des importations venant principalement du Burkina Faso, du Mali et du Nigeria qui, en l'absence de données fiables n'ont pas été prises en compte.

A la suite de l'effondrement des captures consécutif à la persistance de la sécheresse et surtout au constat d'une prise en compte insuffisante du secteur halieutique dans les plans nationaux de développement, le Niger avait opté au début des années 1980 pour la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes mettant l'accent sur des axes d'interventions stratégiques en vue d'une meilleure connaissance et une valorisation optimale des ressources halieutiques qui contribuent de manière significative au développement du pays en termes de revenus, d'emplois et d'apport nutritionnel aux populations.

Ainsi, en dépit de la faiblesse de sa contribution au PIB (1%), ce secteur joue un rôle socio-économique important tant du point de vue de la couverture des besoins en protéines des familles de pêcheurs professionnels et occasionnels (autoconsommation) et des autres consommateurs en général, que des revenus dégagés au profit des acteurs évoluant dans cette filière. Une enquête récente menée dans certains centres urbains a mis en exergue l'existence d'une demande urbaine de plus en plus importante que l'offre n'arrive pas à couvrir de manière satisfaisante. Ainsi, la consommation de poisson qui était de 2,1 kg par habitant et par an dans les années 1970 est passée à 0,3 kg/hab/an en 1999, ce qui constitue l'un des taux le plus bas du monde.

3.1.10 Les ressources animales et pastorales

Le système de production essentiellement extensif est loin de faire face aux défis de l'heure en raison de sa faible capacité d'organisation et de commercialisation. Il existe une crise profonde du sous secteur marquée par une baisse sensible de sa contribution au PIB national (passée de 17,8% en 1983 à 12% en 1995). Des mutations profondes consécutives aux sécheresses de 1972-73 et 1983-84 ont fait subir de lourdes pertes aux éleveurs nomades et transhumants de la zone pastorale sahélienne. Les résultats, en terme de production, d'exportation, de sécurisation des populations pastorales ou d'investissement restent en deçà des prévisions. L'effectif du bétail exprimé en UBT par habitant a été divisé par trois depuis les deux dernières sécheresses. On assiste à une accélération des phénomènes tels l'appauvrissement des pasteurs, le passage au système agro-pastoral, les glissements des éleveurs vers le sud, la diminution de la part des bovins dans le cheptel, l'extension des zones agricoles sous la poussée démographique diminuant d'autant l'espace pastoral.

Le cheptel s'est reconstitué après la sécheresse de 1984 dans les proportions suivantes: bovins 81% ; ovins 96% ; caprins 81% ; camélins 97% ; équins+asins 95% de 1985 à 1996.

Les conséquences au plan environnemental sont :

En zone agricole, un transfert de propriété des éleveurs traditionnels vers de nouveaux éleveurs avec le risque d'un accroissement de la différenciation sociale entre population pastorale et agro-pastorale du fait de l'exploitation différente qui est faite du cheptel

¹ Il y a lieu de préciser que ces prises totales ne prennent pas en compte l'autoconsommation;

possédé. Alors que les éleveurs sont tenus d'exploiter 12 à 13 % du rendement numérique des troupeaux pour assurer leur subsistance et de se contenter d'un croît de 2% du bétail, l'agro-pasteur, tirant son revenu de l'agriculture n'exploitera que 5% du revenu et s'assurera d'un croît du cheptel de 10 à 12%.

En zone pastorale, on assiste à l'abandon des pratiques de mobilité pour une stabilisation autour des points d'eau avec comme corollaire une dégradation du milieu du fait de la surexploitation des pâturages environnants.

Au plan des ressources fourragères ou pastorales, l'aridité du climat a eu comme conséquence une dégradation prononcée des aires de pâturage qui s'exprime par une réduction, voire une disparition de certaines espèces appréciées.

Malgré les interventions visant à intensifier les systèmes de production en zone agricole, et sécuriser les activités pastorales dans le Nord, les difficultés d'amélioration des systèmes d'élevage par une productivité soutenue persistent. En effet, la paupérisation du monde rural ne permet pas encore une diffusion à grande échelle des technologies appropriées (paille à l'urée, pierre à lécher...).

3.2 Analyse de situation

3.2.1 Environnement et situation socio-économique

Avec une population à plus de 80% rurale tirant la base de son existence des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche, le prélèvement des sous-produits forestiers, l'économie du Niger repose indéniablement et en grande partie sur le capital - ressources dépendant de l'environnement.

Ces ressources sont non seulement limitées mais aussi en dégradation progressive à mesure que les besoins de la population s'accroissent.

Aussi, la conjonction des facteurs climatiques, démographiques et économiques défavorables ont débouché sur les conséquences suivantes:

- dégradation de l'environnement et des ressources naturelles;
- accentuation de la pression sur les ressources;
- décapitalisation au niveau des populations;
- persistance de l'insécurité alimentaire;
- accroissement de la pauvreté notamment dans les zones rurales;
- baisse constante de la contribution du secteur rural au PIB

Parallèlement, la récession économique dans laquelle est plongé le pays a eu des conséquences néfastes sur les secteurs sociaux. La pauvreté a gagné en ampleur. C'est ainsi que selon les données de l'enquête Budget-Consommation de 1993, 63% de la population nigérienne vit en dessous du seuil de pauvreté tandis que 34% seraient considérés comme extrêmement pauvres. L'acuité du phénomène est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. La pauvreté limite l'accès des populations aux ressources et aux facteurs de production et par conséquent porte préjudice à la capacité de travail et donc au développement de la production .

3.2.2 Démographie, population et environnement

Avec un taux de croissance de la population de 3,3% par an, le Niger est considéré comme étant un pays à forte croissance démographique. Ainsi, sur la base des résultats de l'enquête démographique et de santé réalisée en 1998 et qui révèlent le maintien d'une

fécondité élevée, la population du Niger estimée à 10,8 millions en 2000, passera à 12,8 millions en 2005 puis à 27,1 millions en 2025 soit près du triple de la population actuelle. Si cette tendance se maintient, les conséquences sur les ressources seront incalculables avec l'augmentation de la densité des populations qui a déjà atteint un seuil inquiétant dans certaines localités où l'occupation des terres agricoles est proche de la saturation. En effet, la forte croissance démographique se traduit également par une forte pression foncière, accélérant ainsi le processus de dégradation des ressources naturelles et provoquant des conflits fonciers de plus en plus fréquents. De même, l'analyse de l'évolution du bilan alimentaire de 1980 à 2000 indique qu'il n'y a pas eu de décrochage manifeste entre les rythmes d'évolution de la production et les besoins céréaliers. La tendance d'évolution de la production disponible est très légèrement inférieure sur le long terme à celle de l'évolution des besoins. De ce fait, les années déficitaires sont plus nombreuses que les années excédentaires d'où la persistance de l'insécurité alimentaire dans le pays. Cette croissance de la population entraînera également, une augmentation de la population urbaine, estimée aujourd'hui à moins de 20% de la population totale, elle passera le cap de 30% dès 2020, ce qui ne va pas sans poser des sérieux problèmes d'assainissement, de pauvreté et d'insécurité dans les villes. Parallèlement, l'inadéquation entre offre et demande en bois énergie (qui a déjà atteint un seuil critique) va s'amplifier davantage au détriment de la préservation de l'équilibre agro-écologique. Les effets cumulés de la forte croissance démographique, de la dégradation de l'environnement constituent des tendances lourdes pour le développement socio-économique du pays.

3.2.3 Genre, droits de l'homme et accès aux ressources

Les droits de l'homme et le genre incluent les droits aux ressources. La problématique du droit d'accès aux ressources, longtemps posée comme un frein à une gestion rationnelle des ressources a trouvé des pistes de solution à travers des textes de loi et des documents d'orientation nationale :

- Les Principes Directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger, qui consacre la participation et la responsabilisation des producteurs, la structuration du milieu rural, le recentrage du rôle de l'Etat, la promotion des organisations rurales et la décentralisation dans la mise en œuvre des stratégies d'intervention en milieu rural.
- La Loi d'Orientation du Code Rural dans laquelle les droits des opérateurs ruraux en matière de sécurisation dans la gestion foncière sont garantis par les commissions foncières.
- Les textes relatifs à la réglementation de la fiscalité forestière notamment à travers l'ordonnance de 1992 relative à l'organisation de la commercialisation et du transport du bois dans les grandes agglomérations. Le code forestier en cours de révision prévoit d'octroyer plus de droit et de responsabilité de gestion des ressources aux populations locales notamment à travers la reconnaissance des forêts des collectivités, les concessions rurales, le droit de gestion des forêts aux privés, etc.

3.2.4 La santé des populations et l'environnement

La relation environnement - santé des populations est plus établie dans les centres urbains qu'ailleurs en raison des concentrations humaines et des conditions d'hygiène et d'assainissement déficientes. Par manque d'expertise, ces problèmes de gestion des déchets et d'insanité de la fourniture de l'eau ne sont pas abordés ici. Les données font mention de 60% de la population urbaine ayant accès à l'eau potable. En ce qui concerne l'assainissement, le taux de traitement des excréta de 5% est assez parlant des conditions

d'hygiène et des risques d'exposition à des maladies qui lui sont liées (paludismes et maladies respiratoires).

3.2.5 La sécurité alimentaire et l'environnement

La sécurité alimentaire suppose la disponibilité de nourriture, des calories, des protéines et des éléments minéraux nécessaires pour maintenir la santé. Elle signifie également la disponibilité des ingrédients nécessaires de la nourriture, des herbes, des végétations naturelles et des plantes ou fruits utilisés comme médication, des sources d'énergie pour la cuisine et la préservation des aliments. Elle concerne aussi la disponibilité de l'eau pour les êtres humains, les animaux et la production agricole. Dans ce contexte, les composantes de la sécurité alimentaire sont à la fois la production alimentaire, les sources d'énergie, l'eau et le pouvoir d'achat. Ainsi, la mise en œuvre des actions relatives à la diminution de la pauvreté, la protection des forêts, la lutte contre la désertification, la croissance économique, les changements climatiques, la protection de la biodiversité et l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables peut avoir un impact certain sur la sécurité alimentaire. En effet, nombreux sont les facteurs qui influencent la sécurité alimentaire, tels la diminution de la fertilité des sols, la dégradation de l'environnement, le système de propriété foncière, l'utilisation des technologies pour la production agricole, les politiques de développement en vigueur, la préservation et la gestion durable des ressources naturelles, les conflits, les guerres, etc. Ceci montre que cette problématique inclut toutes les autres questions, car la sécurité alimentaire est un droit humain fondamental, donc la base de la survie des êtres humains.

Dans ces conditions, les interrelations sécurité alimentaire et environnement sont plus qu'évidentes. Ainsi, comme indiqué plus haut, la protection de l'environnement constitue un facteur d'équilibre climatique et une protection contre la sécheresse qui est souvent la cause directe de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté. Or, les forêts constituent une source de biodiversité dont les gens dépendent pour satisfaire leurs besoins multiformes (énergie, alimentation, nécessités d'habitats, etc.). C'est pourquoi, la protection de la biodiversité peut servir de moyen pour assurer la sécurité alimentaire et de diminuer la pauvreté. Aussi, les problèmes de l'énergie, la gestion durable des forêts classées, la lutte contre la désertification sont tous en relation synergique avec la sécurité alimentaire. C'est seulement en luttant contre l'avancée du désert et la dégradation de l'environnement que l'on peut garantir une réduction de l'insécurité alimentaire.

La situation au Niger, n'échappe pas à cette règle. Ainsi, l'aridité de son climat, les sécheresses répétitives, la concentration de la population sur un ¼ du territoire, les problèmes économiques que connaît le pays, la pression démographique ont contribué à accentuer le déséquilibre entre populations, ressources disponibles et développement économique. D'après des estimations faites en 1997, la totalité des terres arables serait occupée d'ici l'horizon 2012, si les mêmes tendances démographiques se maintenaient. Un tel cas de figure serait catastrophique pour une gestion durable du potentiel de production. Aussi, la capacité d'accueil du milieu par rapport aux activités rurales productives (agriculture et élevage) serait largement dépassée. Les conditions climatiques aidant, cette situation aura des conséquences néfastes sur la sécurité alimentaire des populations et leur accès aux ressources s'en trouvera très limité. Une telle perspective pourrait affecter 80 à 90 % des nigériens qui vivent directement ou indirectement de la terre. Sur la base du taux de croissance actuel de la population, les besoins alimentaires qui étaient estimés à 2,6 millions de tonnes en 1998 passeront à 3,1 millions de tonnes en

2008 et la pression sur les ressources foncières et ligneuses devraient s'accroître davantage si des mesures correctives ne sont pas entreprises.

Aussi, la désertification causée à la fois par les perturbations climatiques et certaines activités humaines inappropriées présente des incidences négatives au plan social, en raison précisément des liens vitaux unissant l'homme à son environnement. Ainsi, la dégradation de l'environnement qui est tributaire de la désertification, accentue l'insécurité alimentaire et la pauvreté et par conséquent génère des impacts sociaux négatifs particulièrement en milieu rural. Certaines de ces conséquences influent négativement sur le tissu social.

Pour gérer ces crises et atténuer leurs effets néfastes, plusieurs politiques et stratégies ont été élaborées et mises en œuvre. Ainsi, à l'heure actuelle le Niger dispose d'une politique claire en matière d'environnement à travers le document du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) adopté par le gouvernement en avril 2000. Cette politique est fondée sur une prise en compte de l'ensemble des acteurs sociaux des secteurs d'intervention et des préoccupations nationales de développement telles que la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance, la gestion des ressources naturelles, la sécurité alimentaire et le développement rural en général. Le principe de base de cette politique est fondée sur une approche globale prenant en compte la complexité des relations entre les différents éléments qui sous-tendent les réalités de l'insécurité alimentaire, de la pauvreté et de la crise de l'énergie. Cette approche globale devra concilier la vision à long terme avec les urgences que commande une population démunie, déjà contrainte à modifier sa propre stratégie de subsistance.

3.2.6 Décentralisation, bonne gouvernance et gestion de l'environnement

La mobilisation des populations et leur intégration dans des stratégies de gestion durable de l'environnement et la réalisation des progrès dans ce cadre ne peut être réelle sans une transparence de l'information. Si les leaders ne doivent pas rendre compte de leurs décisions et si les organisations de base sont faibles ou marginalisées, rien ne se produira de durable. Les populations non éduquées et économiquement défavorisées doivent pouvoir devenir des acteurs dans des programmes d'alphabétisation ou de "food for work". Ainsi, l'information, la formation dans des activités capables de générer des revenus, dans des programmes de protection du potentiel productif constituent des éléments susceptibles de transformer leur sort. Dans cette optique, le Niger a engagé plusieurs réformes pour créer les conditions d'une participation accrue des populations aux politiques et stratégies de gestion durable de l'environnement.

Qu'il s'agisse de l'environnement urbain ou de la gestion des ressources naturelles, il faut rappeler que bon nombre de dispositions légales tendent à donner plus de responsabilités aux populations dans la gestion des affaires locales. L'adoption des textes relatifs à la décentralisation et l'engagement du gouvernement à organiser les élections locales en sont l'illustration parfaite.

Tous les projets de gestion des ressources naturelles, avec l'adoption de la démarche gestion des terroirs, adhèrent au concept de développement local et constituent des cadres d'expérimentation de la décentralisation. A l'évidence, l'acceptation des règles du jeu de la démocratie par les acteurs au sommet comme à la base constitue un signal fort de l'acceptation des principes de bonne gouvernance.

3.2.7 La communication et l'environnement

La communication demeure le principal vecteur de la sensibilisation des populations et des communautés de base en vue de leur implication et de leur responsabilisation dans la mise en valeur des ressources naturelles et la restauration des équilibres environnementaux, dans l'aménagement du territoire et l'assainissement du cadre de vie. Dans ces conditions, des dispositifs doivent être mis en place pour en informer et sensibiliser les individus, les communautés, les associations et les divers groupes d'intérêt, en particulier les femmes qui jouent un rôle fondamental dans la gestion des ressources naturelles et l'éducation des enfants. Les bulletins d'informations de l'IUCN diffusés en langues nationales dans les écoles et les villages sont à ce titre édifiants. La stratégie de la communication environnementale doit reposer sur une démarche ascendante intégrant tous les acteurs, tous les niveaux et toutes les variables.

3.2.8 Prévention et atténuation des crises alimentaires et autres risques liés à l'environnement

L'expérience nigérienne de prévention et d'atténuation des crises et risques date de 1968–1974 par le rattachement du Ministère du développement rural à la Présidence pour gérer la famine qui prévalait à l'époque. En 1989, fut créé le Système d'alerte Précoce (SAP) restructuré avec la création d'une cellule de crise alimentaire.

Les activités de prévention des crises et d'alerte consistent en :

- un suivi annuel à travers une note de vulnérabilité qui permet de qualifier chaque arrondissement en : état de famine, extrêmement vulnérable, vulnérable et modérément vulnérable ;
- un suivi mensuel pour les zones en état de famine, les zones extrêmement vulnérables et moyennement vulnérables ;
- des secours d'urgence en cas de catastrophe (famine, incendies, inondations etc...) ;
- des projets d'atténuation et de réhabilitation avant et après chaque catastrophe sous forme de travail contre vivres ou cash.

Les indicateurs portent sur :

- la situation agro-pastorale : effectif du bétail, le bilan fourrager, hydraulique pastorale
- la situation météorologique : date d'installation ; date de la fin ;
- situation agricole : évolution des productions durant les cinq dernières années ;
- bilan céréalier : Rapport entre disponibilités et besoins ; Proportion de la population déficitaire ;
- Situation des marchés : marchés de bétail ; marché de céréales,
- Situation sanitaire et nutritionnelle ;
- Élément d'alerte : rareté inhabituelle de céréales, de produit laitier, évolution des termes d'échange ;
- Capacité d'ajustement à travers par exemple les voies de communication.

3.2.9 Environnement et conflits

Les migrations des populations qui prennent de plus en plus de l'importance créent des conflits fonciers et sylvo-pastoraux à cause de la divergence d'intérêts entre les sous-groupes utilisateurs des ressources naturelles. Les types de conflits observés sont les suivants :

Intra-étatiques : Ils concernent deux services ou institutions, les uns intervenant pour la promotion de la production à partir de la ressource, les autres préoccupés par la protection, la conservation des ressources naturelles.

Conflits Etat-Agriculteurs : Ils sont liés à un certain nombre de facteurs comme l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'extension des villes sur des zones de production agricole, les reboisements en régie (bois villageois, plantation péri-urbaine, etc.).

L'exploitation illégale des domaines classés par les communautés. Les forêts classées pendant la période coloniale n'existent aujourd'hui que de nom si elles n'ont pas été prises d'assaut en mettant les administrations devant les faits accomplis.

Conflits agriculteurs-éleveurs : Ils restent encore fréquents malgré le Décret 087-77/PCMS/MI portant réglementation de la libre circulation du bétail dans les zones de culture (la tuerie de TODA en 1991 fit 103 morts et plusieurs dizaines de blessés suite à une banale altercation entre agriculteurs et éleveurs).

On recense des conflits de plusieurs natures :

- les conflits Etat-éleveurs qui traitent le plus au mauvais maillage des points d'eau pastoraux ;
- les conflits agriculteurs - agriculteurs sont liés aux litiges concernant les limites des champs et les revendications de propriété foncière;
- les conflits éleveurs -éleveurs tournent autour de la gestion des points d'eau et des pâturages; ,
- les conflits pêcheurs – pêcheurs naissent entre pêcheurs autochtones pratiquant généralement une pêche artisanale et des pêcheurs allochtones équipés des moyens de pêche plus perfectionnés mais parfois incompatible pour une gestion conservatoire et durable du potentiel halieutique.

Dans tous les cas, les autorités de conciliation demeurent les chefs de village ou de tribus, les chefs de canton ou de groupement, les autorités administratives, les organisations de la société civile et en dernier ressort les autorités judiciaires pour trancher le litige.

3.2.10 Bilan d'exécution des programmes et projets et appropriation des actions par les populations

En termes d'approche, les actions menées dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ont privilégié la conservation et l'exploitation des ressources jusqu'au début des années 80. Les actions de protection et de la lutte contre la désertification n'ont véritablement démarré qu'à partir de 1981-82 et se sont développées suite à l'engagement de Maradi en 1984. Au début des années 90, les interventions ont mis l'accent sur des stratégies plus globales basées sur une participation plus accrue des populations locales pour un développement durable: gestion décentralisée des ressources naturelles, développement local, etc.

Parallèlement, la participation des populations dans les projets a revêtu plusieurs formes : participation forcée, participation par incitations matérielles, participation associative, participation contractuelle, etc. La logique dominante au niveau de ces approches participatives est une logique de transfert du savoir faire, des techniques, des moyens, etc.

Malgré des efforts importants réalisés dans le domaine environnemental à travers les projets de développement, force est de reconnaître que le bilan reste mitigé. En effet, les différentes politiques et stratégies menées dans ce domaine n'ont pas donné les résultats escomptés : les échecs sont nombreux, les cas de réussite rares. Très souvent, l'après-projet devient problématique dans beaucoup de cas et ce pour diverses raisons liées à l'exécution des projets. Ainsi, les conditions optimales de reproductibilité et de pérennisation des activités ne sont pas créées ou pas suffisamment. D'après l'analyse de l'exécution des interventions passées ou en cours, plusieurs enseignements peuvent être tirés en vue de favoriser la promotion d'un développement participatif pour une meilleure appropriation des actions par les acteurs à la base. Sans être exhaustif, ni exclusif, ces enseignements sont : mieux connaître le milieu d'intervention, écoute et observation de la population, coller les interventions aux demandes locales, privilégier l'approche contractuelle, favoriser l'émergence d'interlocuteurs locaux crédibles, promouvoir la reproductibilité et la durabilité des actions et des ressources, instauration des mécanismes participatifs démocratiques, mise en œuvre des actions concrètes avec des résultats visibles.

3.3 Les indicateurs principaux

A ce niveau, l'exercice consiste à tenter d'ordonner les objectifs environnementaux et de développement durable de manière à dégager des variables permettant d'analyser et de mesurer les résultats et progrès obtenus afin de permettre d'effectuer un meilleur suivi des indicateurs d'une année à l'autre ou selon la périodicité retenue.

1. Le critère d'exploitation, de restauration et de gestion du capital productif comporte les indicateurs suivants:

- Évolution de la pluviométrie dans le temps et l'espace;
- Intensité de l'exploitation forestière (prélèvement total/ accroissement annuel naturel + celui dû au reboisement).
- Bilan des ressources forestières par rapport aux usages ;
- Taux d'occupation des sols,
- Niveau de dégradation des sols (érosion hydrique, glakis, ensablement, etc) ;
- Évolution de la surface ensablée et des terres touchées par la désertification ;
- Pourcentage des terres récupérées par rapport à la superficie totale des terres arables,
- Niveau de mise en valeur des terres irrigables ;
- Productivité (production/unité de surface) agricole,
- Évolution de l'utilisation des intrants ;
- taux de satisfaction des besoins alimentaires ;
- Productivité des ressources halieutiques.
- Productivité des ressources pastorales,
- Bilan des eaux de surface ;
- Volume d'eau disponible par habitant et par an,
- Rapport demande /offre de l'énergie (toutes sources confondues)

2. Le critère de maintien et d'amélioration de la biodiversité comportant les indicateurs ci après :

- Nombre des espèces (végétales et animales en danger d'extinction) ;

- Diversité des écosystèmes (dénombrement des types d'écosystèmes en vérifiant s'il n'y a pas tendance à des disparitions) ;
- Diversité génétique (variabilité intra spécifique au niveau de cinq (5) espèces choisies comme références.

3. Le critère de cadre de vie avec les indicateurs suivants :

- Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable (taux de couverture des besoins en eau potable) ;
- Niveau piézométrique des nappes phréatiques et des aquifères profonds et qualité chimique des eaux ;
- Pourcentage de la population ayant l'accès à l'assainissement (évacuation des eaux usées et excréta) ;
- Pourcentage de déchets industriels traités ;
- Pourcentage de déchets municipaux traités ;
- Pourcentage d'habitations bénéficiant d'éclairage (électricité, énergie solaire, biogaz...)
- Évolution de l'utilisation de l'énergie renouvelable.

3.4 Conclusions et recommandations

Au terme de ce bilan environnemental, il apparaît clairement qu'il existe des relations synergiques entre les problèmes de l'environnement et le sous-développement à travers ses différentes facettes : insécurité alimentaire, prévalence de la pauvreté, dégradation écologique, sous-équipement en infrastructures sociales et de service, etc.

Pour y remédier, le Niger a élaboré et mis en œuvre un ensemble de stratégies et politiques à travers le PNEDD et qui sont axées sur une large prise en compte de l'ensemble des acteurs de la société, des secteurs d'intervention et des préoccupations nationales en matière de développement telles que la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance et la gestion durable des ressources naturelles. Cependant, il ne dispose pas de bases de données et d'indicateurs fiables en matière d'environnement, en dehors de ceux des projets tels que : SIGNER au Ministère des Ressources en Eau, Bases statistiques des ressources animales et pastorales au Ministère de Ressources Animales.

Dans la perspective de la consolidation du PNEDD, de constitution de bases de données et de l'amélioration des indicateurs nécessaires à la prise de décision, des efforts doivent être entrepris pour :

- disposer d'un système de gestion intégré de l'information nécessaire à la planification et à la gestion des interventions ;
- mettre en place un cadre permanent de renforcement des capacités nationales à tous les niveaux pour favoriser la collecte et la constitution de bases de données ;
- mettre en synergie les systèmes de suivi et évaluation des projets et programmes existants et développer une culture de communication ;
- capitaliser les expériences acquises dans la gestion des programmes et projets d'environnement.

BILAN DE LA GOUVERNANCE

IV. BILAN DE LA GOUVERNANCE

La gouvernance, la paix et la stabilité sociale sont des questions interdépendantes et indissociables. La paix et la stabilité sociale sont impossibles sans la bonne gouvernance. Inversement, on ne peut instaurer ou institutionnaliser la bonne gouvernance sans la paix et la stabilité sociale. Aujourd'hui, ces trois facteurs constituent les premiers préalables au redressement économique, à la lutte contre la pauvreté et au développement humain durable .

De ce fait, la bonne gouvernance fait partie des domaines importants de dialogue de politiques internes et externes. Particulièrement, elle constitue un aspect essentiel du mécanisme de consultation avec les partenaires au développement. Elle comporte en outre une dimension nationale et une composante locale et implique un système de communication, de contrôle entre partenaires sociaux et de lutte contre la pauvreté. C'est cette articulation entre la bonne gouvernance, la décentralisation et la communication qui justifie leur agrégation au sein d'un même chapitre.

4.1. Bonne gouvernance

Des études récentes menées par le SNU et certains Etats africains ont montré que les performances économiques d'un pays sont étroitement liées à l'articulation de « la triade bon gouvernement, bonnes institutions, bonne politique économique ». Dès lors, la dialectique gouvernance / développement se situe au cœur des réflexions sur les stratégies de développement au triple niveau national, régional et mondial.

A la conférence mondiale sur la « Gouvernance et le développement humain durable » organisée en 1997, le PNUD a proposé la définition suivante : « La gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assurent leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends. La bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation et la responsabilité, par l'efficacité et l'équité. Elle assure la primauté du droit et veille à ce que les priorités politiques, sociales et économiques soient fondées sur un large consensus et que les voix des plus démunis et des plus vulnérables puissent se faire entendre dans la prise des décisions relatives à l'allocation des ressources nécessaires au développement ».

Ainsi, la bonne gouvernance tend à établir de nouveaux équilibres et de nouvelles complémentarités dans le rôle respectif de l'Etat, du secteur privé, de la société civile et de la population dans le processus du développement. L'Etat apparaît en dernier ressort comme l'élément régulateur, arbitre et incitateur dans cette nouvelle approche qui repose plus sur la concertation et la négociation que sur la hiérarchie et l'injonction, car il s'agit de maîtriser les processus décisionnels dans le contexte de pluralité des acteurs dont certains ont acquis suffisamment de capacités et de crédibilité pour dialoguer avec les autorités nationales, régionales et locales.

4.1.1 Diagnostic

L'objectif ultime d'un système de gouvernance est la transparence dans la gestion des affaires de l'Etat et particulièrement la bonne allocation et la gestion rationnelle des

ressources publiques. La bonne gouvernance renvoie à un ensemble de valeurs, d'orientations et d'institutions qui permettent d'atteindre des objectifs politiques, sociaux, économiques et culturels grâce notamment à l'interaction entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile.

De ce fait, la gouvernance constitue un mécanisme essentiel de lutte contre la pauvreté. Vue sous cet angle, la bonne gouvernance a émergé au Niger durant la conférence nationale souveraine de 1991 qui jeta les fondements de la stabilité politique et institutionnelle, du multipartisme et de la liberté d'expression et d'organisation, valeurs qui sont indispensables au développement d'un système de gouvernance apte à insuffler une dynamique de développement durable.

Les trois principaux domaines de la gouvernance sont de nature politique, administrative et économique.

4.1.1.1 Dimension politique

La gouvernance politique renvoie au processus de prise de décision relatif à la formulation des politiques nationales. Depuis la Conférence Nationale Souveraine de 1991, le cadre de référence de la vie publique et privée au Niger est : la démocratie pluraliste, l'Etat de droit, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance. Le renforcement du processus démocratique et de l'Etat de droit a été la ligne directrice de toutes les réformes politiques et institutionnelles qui ont marqué cette dernière décennie.

Outre le respect de la constitution et la séparation des pouvoirs, l'Etat de droit démocratique exige inéluctablement une combinaison d'impératifs interdépendants, dont le multipartisme intégral ; des élections libres et transparentes ; la mise en place et la consolidation d'institutions républicaines légitimes et stables ; le respect des droits de l'homme ; la reconnaissance du rôle de l'opposition dans sa légitime recherche de l'alternance ; la consolidation de la paix et le renforcement du dialogue social ; l'existence d'une société civile régulatrice des tensions sociales ; des médias indépendants et l'indépendance du pouvoir judiciaire.

a) Le multipartisme intégral

L'acceptation officielle du multipartisme au Niger date du 15 novembre 1990, en réponse aux revendications politiques formulées par les syndicats, les associations et l'opinion publique. En 2001, on recense 31 partis politiques légalement reconnus dont le Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD-NASSARA) et la Convention Démocratique et Sociale (CDS-RAHAMA) qui constituent la mouvance majoritaire au Parlement avec 55 députés sur un total de 83 sièges. L'opposition parlementaire est représentée par le Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS-TARRAYA), le Rassemblement Démocratique pour le Progrès (RDP-JAMA'A) et l'Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le Progrès (ANDP-ZAMAN LAHIYA). Ces trois partis occupent 28 sièges de députés à l'Assemblée Nationale.

Les 26 autres partis non représentés au Parlement ont tissé des alliances avec l'une ou l'autre coalition de partis de la majorité ou de l'opposition, facilitant ainsi leur participation à l'expression démocratique du pays en tant qu'acteurs à part entière.

L'ensemble de ces forces politiques organisées contribue au renforcement de la démocratie au Niger même si, le plus souvent, faute de moyens et de ressources, ils ne

remplissent pas suffisamment le rôle qui leur incombe en matière d'éducation, sensibilisation et contribution à la formation civique des citoyens.

b) Des institutions républicaines légitimes et stables

L'installation du premier Gouvernement de la 5^{ème} République en décembre 1999, après les élections présidentielles et législatives, a mis fin à une période de dix ans d'instabilité politique et institutionnelle, caractérisée par de fréquentes grèves des travailleurs, de démonstrations d'étudiants et d'autres tensions sociales. De l'avis des observateurs nationaux et internationaux, les institutions de la 5^{ème} République issues des scrutins d'octobre et de décembre 1999 sont légitimes parce qu'elles ont été élues dans de bonnes conditions de liberté, de régularité et de transparence. Les élections de décembre 1999 ont conféré à la coalition victorieuse de partis politiques une majorité confortable à l'Assemblée Nationale avec 55 députés sur un total de 83, ce qui constitue un important élément de stabilité politique et institutionnelle indispensable à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de développement durable. Ainsi, le retour à la normalité constitutionnelle encouragea les bailleurs de fonds à reprendre leur assistance avec le Niger, suspendue après le coup d'Etat de 1999.

La constitution de la 5^{ème} République adoptée en juillet 1999 est de nature semi-présidentielle et fonctionne selon deux schémas :

- En cas de convergence entre la majorité au Parlement et le parti ou la coalition de partis qui détiennent la Présidence de la République, les conditions de stabilité politique et institutionnelle sont réunies comme c'est le cas actuellement où le Président de la République et le Premier Ministre sont issus du même parti politique et sont soutenus par la majorité parlementaire ;
- En cas de non-convergence entre la majorité au Parlement et le parti ou la coalition de partis qui détiennent la Présidence de la République, on se trouve dans un régime de cohabitation qui peut donner lieu à des conflits de compétences au plus haut sommet de l'Etat entre le Président de la République et le Premier Ministre comme ce fut le cas en 1995 sous la 3^{ème} République qui a été dissoute par le coup d'Etat de janvier 1996.

La recherche de la stabilité des institutions a aussi conduit le constituant de la 5^{ème} République, tenant compte de l'expérience de la 3^{ème} République, à prévoir des gardes fous en stipulant notamment à l'article 45 de la Constitution que le Président de la République nomme le Premier Ministre sur une liste de trois personnalités proposées par le parti ou la coalition de partis détenant la majorité au parlement. La même constitution bannit le nomadisme parlementaire qui est en Afrique source de « majorités fluctuantes » qui entraînent l'instabilité politique et même des conflits.

Tirant les leçons des crises institutionnelles qui ont paralysé le fonctionnement de la 3^{ème} République, il a été prévu un Conseil de la République qui se réunit « lorsque le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et la continuité de l'Etat sont gravement menacés ». Cette institution dont le rôle est de prévenir, de gérer et de juguler les crises institutionnelles qui ont servi par le passé de prétexte à des coups d'Etat militaires, comprend les présidents des neuf institutions de la République : le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale, le Premier Ministre, le Président de la Cour Constitutionnelle, le Président de la Haute Cour de Justice, le Président de la Cour Suprême, le Président du Conseil Supérieur de la Communication, le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales et le

Président du Conseil Economique et Social. Cette dernière institution n'est pas encore mise en place.

Toujours dans le domaine de la bonne gouvernance, la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Premier Ministre conduisit à l'établissement de commissions spéciales pour renforcer les institutions publiques et la transparence dans la gestion du Gouvernement, notamment la Commission Nationale de Dialogue Social, la Commission Nationale de Surveillance de l'Ethique Judiciaire et le Code de Conduite Politique. Cependant, au-delà du clivage politique, la question de l'exclusion aux emplois de l'Etat et de la participation dans la gestion des affaires publiques constituent des points de discordance entre le Gouvernement et l'opposition. La lutte contre la corruption demeure encore au stade de la rhétorique.

c) Bonne gouvernance, Consolidation de la paix et Prévention des conflits

Au cours des années 1990, le Niger était confronté à des conflits armés animés par des mouvements de rébellion dans les régions de l'Aïr, de l'Azawak, du Kawar et du Manga. Ainsi, l'histoire récente du pays a été marquée par de nombreuses crises politiques, institutionnelles et sociales ayant hypothéqué les efforts de développement économique et social. En effet, l'échec des politiques de développement et des réformes entreprises s'explique dans une large mesure par l'instabilité politique et institutionnelle, les tensions sociales, la démobilisation de l'administration et la faible implication de la société civile. Les violences politiques et les conflits intérieurs multiformes, notamment les rébellions armées, les conflits communautaires liés à la gestion des ressources naturelles, les crises politiques et les conflits religieux ont ainsi contribué à la détérioration de la situation politique, économique et sociale.

Ces différents conflits ont été facteurs ou porteurs d'instabilité politique, de régression économique et de dégradation sociale. Ils ont mis en cause la paix et la sécurité des personnes et des biens et ont constitué un obstacle réel au développement en compromettant les chances de succès des programmes et projets.

Les conséquences néfastes de cette situation ont été : la turbulence politique, l'insécurité généralisée; la prolifération des armes illicites de guerre ; l'arrêt de la mise en œuvre des projets de développement dans les zones de conflits; et les déplacements des populations vers les autres régions et les pays frontaliers.

Cette période s'est caractérisée aussi par une instabilité politique chronique qui dénote la fragilité des institutions et montre l'importance du rôle de l'institution militaire. En effet, les coups d'Etat militaires ont interrompu le processus démocratique et entraîné l'instabilité politique et institutionnelle. Ceci a eu pour conséquence directe la suspension de certaines coopérations financières et la réduction de l'aide internationale.

Devant cette situation qui menaçait l'unité nationale et compromettait la paix sociale, la stabilité politique et les efforts de développement économique et social des régions directement concernées, le Gouvernement a entrepris le règlement négocié avec les différents fronts et signé trois accords :

- L'accord de Paix de Ouagadougou du 24 avril 1995 ;
- Le Protocole d'Accord Additionnel d'Alger du 28 novembre 1997 ;
- L'Accord de Paix de N'Djamena du 21 août 1998.

L'application de ces accords est supervisée par le Haut Commissariat à la Restauration de la Paix (HCRP) crée à cet effet.

Les contenus de ces accords de paix sont structurés en quatre axes principaux : la décentralisation ; la gestion de la sécurité dans les zones touchées par le conflit ; le développement des régions touchées par le conflit armé ; l'intégration socio-économique des ex-combattants et le retour des populations réfugiées dans leurs régions. La stratégie du Gouvernement repose sur la mise en œuvre et le respect des engagements contenus dans ces accords de paix, du moratoire sur l'Importation, l'Exportation et la Fabrication d'Armes légères en Afrique de l'Ouest et sur la promotion du développement de ces régions.

Dans ce cadre, de nouvelles structures ont été créées : Compagnies Sahariennes de Sécurité (Aïr, Azawak, Kawar, Manga), Unités Sahariennes de Sécurité (USS) et Corps Autonome des Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité (FNIS). Ces unités sont chargées d'assurer la paix dans leurs zones d'intervention et de combattre l'insécurité résiduelle.

Dans le domaine du développement des zones touchées par le conflit, de nombreux programmes d'urgence, de rapatriement et de réinsertion des réfugiés ont été mis en œuvre ; un programme de développement de la zone pastorale (PROZOPAS) a aussi été élaboré et mis en œuvre et l'intégration/réinsertion socio-économique des ex-combattants se poursuit.

De même, l'assainissement des relations entre civils et militaires et le développement de la culture de paix se poursuivent, avec notamment les cérémonies de célébration de la Journée Mondiale de la Paix à Douméga en Septembre 2001. Aussi, pour dépolitiser l'armée et repenser son rôle dans le contexte démocratique et de l'Etat de droit, des structures ont été mises en place, notamment le Conseil Supérieur de la Défense Nationale et le Comité de suivi et de mise en œuvre des recommandations du Colloque sur le thème « Armée et Démocratie en Afrique : Cas du Niger ». Ce comité, avec l'aide notamment du PNUD, de l'UNESCO, de la coopération française et de la Fondation Konrad Adenauer, a organisé des ateliers de sensibilisation et de formation en culture de la paix et de vulgarisation des recommandations du Colloque. Il a aussi mis en œuvre une stratégie de communication sur la culture de la paix autour d'un certain nombre de messages forts : promouvoir la culture de la paix ; renforcer la démocratie ; promouvoir le dialogue social autour d'un projet partagé d'avenir en matière de développement humain durable et de lutte contre la pauvreté, etc.

Les principaux relais médiatiques mobilisés pour la promotion de cette stratégie de communication ont été : le service public (télévision, radio), la presse écrite publique et privée, les radios privées et les radios communautaires rurales. En ce qui concerne ce dernier type de médias, un programme de production radiophonique a été promu par le Comité de pilotage des radios de proximité via la Radio des jeunes de Goudel FM pour la production, la traduction dans les langues locales et la diffusion d'émissions radiophoniques de vulgarisation sur le concept « culture de paix » dans les langues nationales, relayées par le réseau des radios rurales communautaires.

Le gouvernement poursuit également la collecte et la récupération des armes illicites grâce à l'action de la Commission Nationale de Collecte et de Récupération des Armes

illicites (CNCCAI) en rapport avec le Programme de Coordination et d'Assistance en matière de Sécurité et de Développement (PCASED) des Nations Unies et la Commission Nationale de Dialogue Social (CNDS). Il a aussi entrepris la destruction des armes de guerre déposées par les ex-combattants, opération symbolisée par la cérémonie « FLAMME DE LA PAIX » à AGADEZ en septembre 2000, et organisé avec l'appui du Secrétariat Général des Nations Unies le Forum National sur la Prévention des Conflits en juillet 2001.

Le Forum National sur la Prévention des Conflits poursuit trois objectifs complémentaires : (i) Aboutir à une compréhension commune et approfondie des principales causes d'instabilité au Niger afin de mieux apprécier les mesures préventives déjà préconisées par le pays ; (ii) évaluer les capacités nationales de prévention et de gestion pacifique des conflits et les facteurs qui facilitent ou entravent leur fonctionnement et leur valorisation ; (iii) identifier les éléments d'un plan d'action visant à renforcer ces capacités de paix et contribuer ainsi à la création d'un environnement propice à la mise en œuvre des programmes de développement. En effet, la prévention des conflits et la promotion d'un développement humain durable constituent des activités qui se renforcent mutuellement. « Investir dans les efforts nationaux et internationaux de prévention des conflits, c'est investir en même temps dans le développement durable puisque ce dernier est grandement favorisé par un climat de paix durable ».

Pour concrétiser cette démarche, le Gouvernement du Niger a initié et mis en œuvre avec l'appui du Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique, du PNUD et de la Coopération Française le « Projet pour la consolidation de la paix dans la région de Diffa » et le « Projet Pilote de Collecte d'Armes Illicites et de Développement durable dans l'Arrondissement de N'GUIGMI ».

Le Projet de la consolidation de la paix dans la région de Diffa vise la réinsertion socio-économique des ex-combattants dans les communautés et la promotion d'une culture de la paix par le renforcement d'une dynamique de paix à travers le dialogue, la concertation et la transition vers un développement à la base. Quant au Projet Pilote de Collecte d'Armes Illicites et de Développement durable dans l'Arrondissement de N'GUIGMI, il vise : i) à renforcer le message de la paix à travers la mise en place de radios communautaires et d'une campagne de sensibilisation villageoise ; ii) à collecter et à détruire les armes illicites de la zone à travers la mise en place d'un fonds « Armes contre Développement » qui finance des activités de développement dans les communautés villageoises qui acceptent de remettre leurs armes. Cette stratégie est basée sur une approche participative, transparente, décentralisée et transférable dans d'autres zones sensibles et critiques du pays.

Cette démarche de prévention des conflits, de dialogue social et de décentralisation dans un contexte de bonne gouvernance constitue un puissant facteur de consolidation de la paix sociale, de renforcement de la sécurité des personnes et des biens, de stabilité politique et de développement durable. Elle concourt ainsi à la création d'un environnement propice à la lutte contre la pauvreté et au développement humain durable.

Au Niger, plus qu'ailleurs, la trilogie Démocratie - Paix - Développement s'est imposée comme une doctrine à laquelle adhèrent désormais tous les citoyens. La question de la paix comme support de la démocratie et du développement est devenue à la fois impérative et cardinale.

d) L'existence d'une société civile régulatrice des tensions sociales

La société civile en tant qu'ensemble d'organisations ou d'institutions qui se trouvent entre la famille et l'Etat, constitue une auto-organisation indépendante de l'Etat dont les adhérents s'engagent volontairement dans l'action publique en vue de poursuivre des intérêts nationaux ou de groupes, dans un contexte légalement défini de relations entre l'Etat et la société.

Les composantes de la société civile sont de toutes natures : économique (associations de producteurs, d'entrepreneurs, de prestataires de services, etc.), développementale (associations pour le développement d'une localité ou d'une région), professionnelle (syndicats divers), culturelle (institutions ou associations artistiques, religieuses, des jeunes, etc.), intellectuelle (universités, cercles de réflexion, cercles culturels et artistiques etc.), civique (organisations pour le développement de la démocratie, pour la défense des droits de l'homme, des femmes, de l'environnement, des consommateurs, etc.).

Au Niger depuis l'avènement de la démocratie, il s'est constitué une société civile dynamique intervenant dans plusieurs volets de la vie économique, sociale et culturelle. Parmi les plus en vue, il y a les associations de défense des Droits de l'Homme et de la démocratie dont le nombre est estimé à 24 en 2001, constituées en collectifs et qui jouent un rôle de régulateur des tensions sociales et politiques. Le dynamisme des associations féminines regroupées au sein de la CONGAFEN, de l'AFN, du RDFN et de KASSAI mérite aussi d'être relevé, d'autant qu'elles constituent des vecteurs privilégiés d'opérationnalisation des règles de quota instituées par les autorités nigériennes pour promouvoir une représentativité conséquente des femmes dans les instances des pouvoirs législatif et exécutif aux plans national, régional et local. Un second axe de leur combat concerne les initiatives à développer autour de l'adoption du nouveau code de la famille qui établit de nombreux droits déniés aux femmes.

Les vertus et fonctions reconnues à la société civile dans le processus de consolidation de la démocratie sont : une fonction régulatrice et de contrôle de l'Etat ; une fonction de mobilisation générale ; une fonction de (re)-socialisation et de réconciliation ; une fonction de complémentarité avec les partis politiques et l'Etat ; une fonction éducative ; et une fonction de communication et d'information.

e) Le respect des Droits de l'Homme

L'un des principes fondamentaux sur lequel repose un Etat démocratique est le respect des Droits de l'Homme. Le Niger a ratifié la plupart des instruments internationaux portant sur les droits de l'homme notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. L'acte le plus significatif à cet égard est la création d'une structure nationale appelée Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales. Créée par la Loi n°98-55 du 29 décembre 1998, elle est une autorité administrative indépendante qui a pour missions :

- D'assurer la promotion et la protection des Droits de l'Homme sur le territoire de la République du Niger ;
- De promouvoir les droits de l'Homme par tous les moyens appropriés notamment d'examiner et de recommander aux pouvoirs publics toutes dispositions de textes ayant trait aux droits de l'Homme en vue de leur exploitation ;
- D'émettre des avis dans le domaine des Droits de l'Homme ;

- D'organiser des séminaires et colloques en matière de promotion et de consolidation des Droits de l'Homme ;
- De procéder à la vérification dans les cas de violations des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur le territoire de la République du Niger.

Composée de 19 membres représentant l'Etat, la chefferie traditionnelle, les associations de défense des Droits de l'Homme, les Associations féminines, le barreau, les ordres respectifs des médecins, pharmaciens, chirurgiens et dentistes, les syndicats, l'université, la Croix-Rouge nigérienne, la presse publique et privée, la Commission Nationale des Droits de l'homme et des Libertés Fondamentales marquent une avancée significative dans le domaine de la protection et de la défense des Droits de l'Homme au Niger.

f) La reconnaissance du rôle de l'opposition.

En dépit des divergences souvent profondes qu'on observe dans les prises de position entre la majorité au pouvoir et l'opposition au sujet de certaines questions portant sur la vie de la nation et la conduite des affaires de l'Etat, il apparaît de plus en plus que l'opposition est écoutée et respectée. Le climat politique est moins tendu que sous la 3^{ème} et la 4^{ème} République. L'organisation d'élections libres et transparentes en décembre 1999, reconnues par l'opinion nationale et internationale, y compris le leader actuel de l'opposition a constitué à cet égard un facteur favorable à la détente. Il convient de souligner que le pouvoir et l'opposition fournissent des efforts pour cultiver l'esprit démocratique et de dialogue, ce qui a permis l'élaboration d'un projet de texte portant statut de l'opposition.

Il est également important de noter la tradition qui s'est instaurée en ce qui concerne le choix du Président de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI) qui fait l'objet d'un consensus entre l'opposition et la majorité au pouvoir.

g) Des médias libres et indépendants

La libéralisation politique intervenue au début des années 1990 a favorisé l'émergence d'une presse privée florissante développant des efforts continus et progressifs de professionnalisation pour la diffusion d'une information objective et accessible à l'ensemble des populations. On compte aujourd'hui environ une vingtaine de titres dans la presse écrite privée dont certains paraissent régulièrement : Alternative, Le Démocrate, Le Républicain, Anfani, Le Citoyen, le Témoin, La Roue de l'histoire, etc. On note également une télévision (Télé ténééré) et six radios privées (Anfani, R&M, Souda, Ténééré FM, Tambara FM et Radio Saraounia) ainsi que l'ouverture des ondes à plusieurs radios internationales (BBC, RFI, Africa N°1, Voix de l'Amérique, Voix de l'Allemagne) émettant en FM notamment à Niamey et au niveau de certaines capitales régionales.

Les médias publics sont constitués d'une radio et d'une télévision nationales qui émettent avec plus ou moins de difficultés sur toute l'étendue du territoire, et de trois titres au niveau de la presse écrite : Le Sahel, Sahel Dimanche et Nigérama.

Il convient de noter la naissance de plusieurs radios communautaires implantées à l'intérieur du pays qui jouent un rôle inestimable d'information, d'éducation et de sensibilisation des populations rurales. Ces radios communautaires organisées en réseau RURANET émettent pour l'essentiel en langues nationales et sur des thématiques de développement et d'intérêt local.

Sous la 3^{ème} République, la liberté de la presse était garantie par une loi libérale et le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) était indépendant. Cette législation a été remise en cause sous la 4^{ème} République par le vote de la Loi 97-26 du 18 juillet 1997 qui a restreint la liberté d'investigation et de publication des journalistes et a aggravé les peines encourues en cas de condamnation judiciaire. Remplacé par l'Observatoire National de la Communication, cet instrument de régulation médiatique reprend son appellation de Conseil Supérieur de la Communication pour se conformer à la constitution de juillet 1999 qui lui confère une totale indépendance.

Pour de nombreux observateurs de la vie politique au Niger, la liberté d'expression qu'on remarque à travers les manchettes des journaux privés, en dépit de quelques entraves des autorités et de rares cas de non-respect de l'éthique et de la déontologie au niveau des professionnels, constitue la preuve tangible de la vitalité de la démocratie dans le pays.

h) L'indépendance du pouvoir judiciaire

Pour renforcer la démocratie et la bonne gouvernance, tout Etat doit s'appuyer sur une justice forte, indépendante et bien organisée. Mode privilégié de règlement des différends de toutes natures, le droit se doit d'être appliqué avec rigueur, impartialité, et sans parti pris. La raison principale de la mauvaise image que les justiciables nigériens avaient de leur justice notamment sous la 3^{ème} et la 4^{ème} République marquées par des conflits institutionnels, réside dans l'instrumentalisation du droit par les acteurs politiques.

En comparaison avec la Constitution de mai 1996, la nouvelle Constitution du Niger de juillet 1999, tenant compte de l'expérience du passé, a prévu des dispositions tendant à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire qu'elle consacre en son article 98. Ainsi, entre la Cour Suprême et la Haute Cour de Justice, une Cour Constitutionnelle a été créée qui est compétente en matière constitutionnelle et électorale. Elle statue aussi sur la constitutionnalité des lois. Le mode de désignation des membres de cet organe, notamment l'élection par leurs pairs de quatre de ses sept membres (deux magistrats, un avocat et un enseignant de la Faculté de droit, les trois autres étant désignés par le Président de la République, le Bureau de l'Assemblée Nationale et le Premier Ministre) marque un réel progrès par rapport à la pratique antérieure et constitue un gage de neutralité et d'indépendance de cette Cour.

Le Niger a entamé un processus de réforme judiciaire depuis 1999. Cet effort est soutenu par certains partenaires extérieurs, dont l'Union Européenne, qui proposent la mise en place d'un programme d'appui aux réformes judiciaires. Dans ce cadre, le gouvernement a créé un comité de coordination pour assurer la coordination et la cohérence du processus de réforme qui touche les quatre structures principales du secteur de la justice, à savoir : le système judiciaire en tant que tel, la police, la gendarmerie et le système pénitentiaire. Les objectifs de cette réforme sont de rendre la justice accessible aux populations sur l'ensemble du territoire, de remédier aux dysfonctionnements constatés et d'améliorer les conditions de travail et de vie des magistrats.

Dans ce cadre plusieurs projets sont mis en œuvre, notamment le projet de justice pour les mineurs ou la mise en œuvre de l'ordonnance n°99-16 du 04 juin 1999 ; le projet caravane de la défense ; le projet clinique juridique ; le projet d'appui « Partenariat Police-Centre danois des Droits de l'Homme et la faculté des sciences économique et juridique ».

De façon plus générale, le Gouvernement et ses partenaires au développement, soucieux d'améliorer le fonctionnement de la justice, ont engagé un processus de concertation en vue d'organiser une Table Ronde des bailleurs de fonds, de parachever le dialogue de politique en la matière et de mobiliser les ressources nécessaires au renforcement institutionnel de ce secteur combien vital à la démocratie et à l'Etat de droit.

4.1.1.2 Dimension administrative

La gouvernance administrative a trait aux mécanismes d'application des politiques. La promotion de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance suppose l'existence d'une administration efficace et transparente, disposant d'une capacité institutionnelle lui permettant de définir des orientations stratégiques, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques adéquates et de contrôler les résultats de l'action publique.

Cette capacité institutionnelle résulte d'une combinaison optimale de plusieurs facteurs, notamment une vision prospective, l'organisation des services, la compétence des ressources humaines et la disponibilité des ressources financières et logistiques. Or, l'administration nigérienne se caractérise actuellement par : l'absence de prospective, la centralisation des décisions, le dysfonctionnement des services publics essentiels, l'inadéquation profils-postes-emplois, la politisation et l'exclusion, la concentration des personnels qualifiés dans la capitale, l'insuffisance des ressources humaines qualifiées, la mise à la retraite des fonctionnaires à 55 ans ou après 30 ans de service et le recrutement de volontaires pour les remplacer.

Le bilan en termes d'impact sur le développement fait état d'un échec car la centralisation ne favorise guère la participation des populations à la prise des décisions et à leur application correcte au niveau local. Elle ne peut donc contribuer au renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance, conditions essentielles du développement humain. C'est pourquoi le Gouvernement a mis en œuvre un chantier de réforme de l'Etat axée sur le recentrage du rôle et des missions de l'Etat, la réforme de la fonction publique, la modernisation de l'administration et la décentralisation.

Le Niger a aussi souffert de l'absence de dialogue social pour trouver un équilibre entre les libertés et les devoirs, ce qui a conduit pendant des années à des tensions sociales. Les effets de ces conflits sociaux sur la bonne marche de l'administration et de l'économie ont été des plus négatifs, expliquant en partie les faibles performances des plans et programmes de développement.

Pour instaurer la confiance et la sérénité entre l'Etat et les partenaires sociaux, le Gouvernement a mis en place une Commission Nationale de Dialogue Social sous l'égide du Ministère du Travail et de la Modernisation de l'Administration. Sa mission est de créer les conditions d'un dialogue sincère entre les partenaires, de prévenir et de gérer les conflits collectifs et de faciliter leur règlement. Cette commission compte déjà à son actif des succès dans des opérations de conciliation, notamment lors de conflits au sein de la fonction publique qui ont opposé l'administration à des organisations syndicales avec la pratique des grèves perlées ayant perturbé l'administration durant les années 1999 et 2000.

Dans cette phase de consolidation de l'Etat de droit et de la paix, l'administration se trouve fortement sollicitée et interpellée dans la gestion des exigences de la démocratie et de la bonne gouvernance, de la paix et de l'insécurité résiduelle.

4.1.1.3 Dimension économique

La gouvernance économique regroupe les processus de prise de décision qui régissent les activités économiques d'un pays et ses relations avec d'autres économies. Après deux décennies de stabilisation et d'ajustement, les réformes centrées sur les équilibres économiques et financiers n'ont pas jugulé la crise et relancé la croissance. Ainsi, à partir des années 1990, il s'est avéré nécessaire d'élargir le diagnostic de la crise et l'analyse des solutions aux dimensions institutionnelles pour renforcer la gouvernance économique, en particulier le cadre légal et les capacités de pilotage et de gestion de l'économie.

La réforme du cadre institutionnel et légal a visé la lutte contre la pauvreté, la libéralisation de l'économie et la promotion du secteur privé pour lui faire jouer le rôle moteur de la croissance à travers notamment la révision du code du commerce, du régime fiscal et douanier, des codes des investissements, du travail et des marchés publics.

Quant au renforcement des capacités de pilotage et de gestion de l'économie, il a consisté à améliorer les capacités de l'Etat à répondre aux impératifs de définition des orientations prospectives et stratégiques, d'élaboration d'un cadrage macroéconomique et de mise en place d'un système fiable d'information et de communication. La capacité institutionnelle pour assurer le pilotage stratégique et la gestion de l'économie repose sur tous les acteurs du développement : Etat, administration, opérateurs publics, privés et communautaires, société civile et partenaires au développement. Il est donc indispensable que tous les acteurs et leurs partenaires disposent de capacités opérationnelles en matière de conception, d'analyse et de mise en œuvre des stratégies et politiques de développement.

Ces préoccupations ont conduit le gouvernement à concevoir et mettre en œuvre le Programme Cadre de Renforcement des Capacités de Gestion de L'Economie et de Promotion d'une bonne Gouvernance d'une part, le Programme Cadre de Promotion du Secteur Privé d'autre part. La philosophie commune à tous ces programmes est que l'efficacité des institutions et l'amélioration des capacités des acteurs (Etat, secteur privé et société civile) constituent les conditions permissives du succès de toute réforme.

4.1.2 Analyse de situation

Dans les domaines de la gouvernance politique, administrative et économique où l'Etat, la société civile et secteur privé s'articulent, les institutions de la gouvernance doivent avoir pour vocation de consolider la paix, la stabilité sociale et le développement, en créant les conditions politiques, juridiques, économiques et sociales nécessaires et favorables.

La question de la stabilité politique et de la bonne gouvernance est d'autant plus importante que sans la prévalence d'un climat de paix et de concorde, et sans stabilité politique et sociale, il n'y a pas de prospérité économique durable. Or, l'une des caractéristiques majeures du Niger durant cette dernière décennie est son instabilité politique marquée soit par des rebellions armées, soit par des coups d'Etat débouchant sur des changements de régime et l'instabilité politique suivie de suspension de la coopération économique et financière avec les bailleurs de fonds.

Le processus démocratique ayant été perturbé à plusieurs reprises, le Niger s'est « ressaisi » en organisant des élections présidentielles et législatives transparentes et démocratiques en octobre - décembre 1999. Celles-ci ont permis au Gouvernement de relancer la coopération bilatérale et multilatérale et de renouer avec la communauté des bailleurs de fonds.

La gestion rationnelle et transparente des ressources publiques reste encore une préoccupation fondamentale surtout dans le contexte actuel de rareté des ressources. La professionnalisation de l'administration, la lutte contre la corruption, le rejet de l'impunité et l'application des principes d'imputabilité et de responsabilité constituent des facteurs de bonne gouvernance et de bonne gestion.

Une participation de plus en plus forte de la société civile est censée assurer une fonction de contre-pouvoirs et susceptible de limiter les abus dans différents domaines. De par son indépendance, la société civile contribue à la limitation du pouvoir étatique, à soumettre l'Etat au contrôle de la société dans son ensemble (fonction régulatrice et de contrôle de l'Etat) et de par son pluralisme et la diversité de ses composantes, elle est un instrument particulièrement important de mobilisation de plusieurs secteurs de la société et d'implication du plus grand nombre de personnes dans l'action publique.

Quant aux syndicats, regroupés en trois centrales pour défendre les droits de leurs adhérents (USTN, CNT, CDTN), ils constituent une véritable force sociale organisée qui assume pleinement son rôle sur l'échiquier national. L'Union des Syndicats des Travailleurs du Niger (USTN) et l'Union des Scolaires Nigériens (USN) ont été à l'avant-garde du combat qui a conduit à l'avènement de la démocratie au Niger. Il existe d'autres syndicats importants dont le rôle dans la préservation du cadre démocratique et de bonne gouvernance est essentiel : Le Syndicat Autonome des Magistrats du Niger (SAMAN) et le Syndicat National des Enseignants et Chercheurs du Supérieur (SNECS). Les associations féminines, tout en dénonçant la marginalisation et l'exclusion dont les femmes font l'objet dans le pays, jouent un rôle important dans la sensibilisation des pouvoirs publics et contribuent au changement des attitudes et des comportements des décideurs politiques et de la société.

Dans le domaine de l'information et de la communication, on assiste au développement d'une presse privée écrite et radio-télévisuelle dynamique et plurielle dans les villes. Une percée spectaculaire a été également opérée dans les villages avec la mise en place d'un réseau de radios rurales communautaires et autogérées.

Dans le domaine du genre, la société nigérienne est encore fortement marquée par une discrimination à l'égard de la femme. Beaucoup reste à faire pour pallier aux insuffisances et discriminations qui se traduisent par la très faible présence des femmes dans les principales instances de décision politique, économique et sociale.

Des mesures concrètes ont été prises au cours de ces dernières années pour consolider le processus démocratique et promouvoir la bonne gouvernance, notamment la liberté de la presse, la création de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, la prise en compte de la problématique genre, la consolidation de la paix et le renforcement du dialogue social.

Cependant, il subsiste des obstacles et difficultés liés notamment à : (i) la faiblesse des partis politiques et de la société civile ; (ii) aux insuffisances du parlement ; (iii) au déficit de culture démocratique ; (iv) la faiblesse du statut de la femme dans la société et l'économie nigériennes ; (v) la faiblesse du secteur privé ; (vi) l'absence de consensus sur les grandes questions nationales.

Enfin, la bonne gouvernance se reflète aussi dans la détermination de l'Etat à respecter la légalité et la justice internationales appréciée à travers la signature, la ratification et l'application effective des instruments juridiques adoptés par la communauté internationale. Dans ce domaine, le Niger a notamment signé, ratifié et internalisé les conventions concernant : i) la convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale (1965) ; ii) le pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) ; iii) le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1977) ; iv) la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) ; v) la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984) ; vi) la convention relative aux droits des enfants (1989) ; vii) les conventions sur les libertés syndicales et négociations collectives (1948 et 1949); viii) les conventions relatives à l'élimination du travail forcé et obligatoire (1930 et 1957) ; ix) les conventions relatives à l'élimination de la discrimination dans le travail et l'emploi (1951 et 1958) et x) les conventions relatives à l'abolition du travail des enfants (1973 et 1999).

4.1.3 Indicateurs

Les indicateurs suivants dérivent de l'analyse diagnostique et sont classés en trois grands domaines : politique, administratif et économique. Il convient d'œuvrer dans l'avenir pour leur opérationnalisation avec des efforts de qualification et de quantification indispensables pour assurer un suivi conséquent des progrès accomplis et/ou qui restent à réaliser. Des efforts en matière de renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles sont à entreprendre aussi bien au plan national qu'au niveau des régions et des localités.

Gouvernance politique

Aménagement et répartition des pouvoirs au sein de l'Etat ;
Respect des droits de l'Homme et Libertés Fondamentales ;
Prévention, gestion et résolution des conflits ;
Légitimité, cohésion et indépendance du parlement ;
Libertés du droit de vote ;
Indépendance et efficacité de l'administration judiciaire ;
Prise en compte du genre ;
Assainissement des relations civils / militaires ;
Impact de l'extérieur sur la gouvernance politique ;
Prise en compte de la société civile et des groupes d'intérêt dans les décisions politiques.

Gouvernance administrative

Capacité, efficacité et accessibilité de l'administration ;
Déconcentration de l'administration ;
Professionnalisation de l'administration ;
Efficacité et qualité du service public ;
Responsabilité et transparence dans la gestion administrative ;
Lutte contre la corruption ;
Neutralité de l'administration ;
Contrôle du fonctionnement de l'administration ;
Vision stratégique de l'administration ;
Promotion des NTICs dans l'administration.

Gouvernance économique

Lutte contre la pauvreté ;

Développement du secteur privé ;
Gestion, Coordination et Suivi de l'aide au développement ;
Assainissement de l'environnement économique ;
Impact de l'extérieur sur la gouvernance économique ;
Prise en compte de la société civile et des groupes d'intérêt dans les décisions économiques.

Le Niger a pris une option remarquable pour développer des initiatives novatrices en matière d'évaluation qualitative et quantitative des indicateurs de la gouvernance. En effet, le Modèle IBG (Indicateurs de Bonne Gouvernance) mis au point par l'équipe du Cabinet d'Etudes, de Recherches, Conseils, Analyse et Prospective (CERAP) regroupant des enseignants-chercheurs de l'Université ABDOU MOUMOUNI de Niamey, ouvre des perspectives prometteuses en matière d'amélioration et d'enrichissement de l'Indice du Développement Humain (IDH).

4.1.4 Conclusions et recommandations

La bonne gouvernance dans ses dimensions politique, administrative et économique vise la promotion du développement humain durable, en particulier la participation des populations à la lutte contre la pauvreté. Des progrès ont été accomplis, notamment la consolidation du pluralisme politique, la transparence dans le système électoral, l'alternance démocratique, l'émergence de la société civile, la consolidation de la paix, le renforcement des capacités de gestion de l'administration et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur privé.

L'amélioration de la Bonne Gouvernance passe par le renforcement du cadre démocratique et de l'Etat de droit, l'équité et la transparence dans la gestion des affaires publiques, l'amélioration de l'efficacité de l'administration, le renforcement de la culture de la paix et du dialogue social, l'indépendance de la justice et le renforcement des capacités organisationnelle et décisionnelle du secteur privé.

Cependant, l'utilisation de la thématique « Bonne Gouvernance » comme moyen de pression et de conditionnalité de l'aide publique au développement, est de plus en plus mal comprise. Ici comme ailleurs, le Niger et ses partenaires devraient mettre en place des systèmes visant à promouvoir et internaliser la bonne gouvernance.

Dans un pays comme le Niger où la démocratie pluraliste est naissante, il est important de cultiver quotidiennement les éléments suivants de la bonne gouvernance :

- *Participation* - Les citoyens doivent pouvoir s'exprimer sur la prise de décision, soit directement soit à travers des institutions intermédiaires chargées de défendre leurs intérêts. La participation élargie repose sur la liberté d'association et la liberté d'expression, mais doit être constructive ;
- *Etat de droit* - La loi et les droits de la personne, en particulier, doivent être équitables et appliqués en toute impartialité ;
- *Transparence* - Elle découle de la libre circulation de l'information. Elle suppose que les processus, les institutions et l'information soient à la portée de toute personne concernée et que celle-ci puisse disposer d'informations suffisantes pour comprendre et suivre les questions qui l'intéressent ;
- *Réceptivité* - Les institutions et les procédures en place doivent être au service de tous ;
- *Recherche du consensus* - La bonne gouvernance impose de concilier des intérêts

divergents pour parvenir à un large consensus sur les meilleurs intérêts du groupe et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures ;

- *Équité* - Il s'agit de donner à chacun, homme ou femme, des chances d'améliorer ou de maintenir son bien-être ;
- *Efficacité et productivité* - Les procédures et les institutions sont censées produire des résultats correspondant aux besoins, tout en utilisant les ressources au mieux ;
- *Obligation de rendre des comptes* - Les décideurs, au sein de l'administration, du secteur privé et des organisations de la société civile, sont comptables de leurs actes devant le public et les institutions. Cette obligation varie d'une organisation à l'autre et selon que la décision est interne ou externe à l'organisation ;
- *Vision stratégique* - Les décideurs et les citoyens ont besoin d'avoir une perspective élargie et à long terme de la bonne gouvernance et du développement humain, ainsi qu'une idée du contenu du développement. Il leur faut également comprendre les complexités historiques, culturelles et sociales qui constituent le fondement de cette perspective.

Ces caractéristiques essentielles sont interdépendantes, se renforcent mutuellement et ne peuvent exister isolément. Elles correspondent à un idéal que chaque pays, à travers un large consensus, devrait s'efforcer de définir et de s'en approprier les composantes qui lui semblent les plus pertinentes et les plus essentielles dans un équilibre adéquat entre Etat, secteur privé, société civile et environnement international.

Dans le cas du Niger, la réalisation de ces objectifs est confrontée à de nombreux obstacles : la coexistence du modèle traditionnel d'organisation socio culturelle et du modèle démocratique ; la conception de la démocratie ; la perception et la finalité du pouvoir ; la faiblesse de la société civile ; la faiblesse des partis politiques (essentiellement due à la base de recrutement, la faiblesse des moyens financiers, la faiblesse des compétences humaines) ; la faiblesse des classes moyennes.

Des avancées dans le processus démocratique au Niger ont pu être observées à travers un certain nombre d'éléments qui concourent tous à la stabilité politique. Il s'agit notamment de la légitimité des institutions, de la fin de la rébellion, de l'atténuation du nomadisme parlementaire, des équilibres au sein de l'exécutif, du conseil de la République, de l'apaisement du conflit majorité-opposition, du serment confessionnel, de la fin de l'isolement et de l'option pour la décentralisation des institutions.

Afin d'assurer et renforcer ce processus, il est souhaitable de raffermir davantage l'Etat de droit, de susciter la responsabilité et l'imputabilité, de créer un cadre de transparence dans la gestion des affaires publiques, et de renforcer l'efficacité et définir une stratégie de développement à moyen terme

Concernant l'environnement international dans lequel s'inscrit le processus de bonne gouvernance, le passage d'une économie administrée à une économie de marché, l'émergence de systèmes politiques démocratiques partout dans le monde, le développement rapide et la prolifération des nouvelles technologies, la généralisation des systèmes de télécommunications, l'importance accrue des industries basées sur la connaissance et l'intégration continue de l'économie mondiale par le commerce et l'investissement constituent autant de facteurs qui influent fortement sur l'évolution du paysage politique et sur la gouvernance.

L'évolution vers la mondialisation mérite d'être étudiée avec attention. Elle se manifeste par le développement des blocs régionaux qui coopèrent dans des domaines tels que le commerce et l'établissement de cadres juridiques, par la puissance des institutions intergouvernementales telles que l'UEMOA, la CEDEAO et l'OMC. La mondialisation a des répercussions profondes sur la gouvernance :

1. Elle accroît la marginalisation de certains groupes de la population. Ceux qui sont à l'écart de la révolution de la technologie et de l'information risquent d'être réduits à faire partie d'une sous-classe structurelle ;
2. Elle affaiblit la souveraineté des Etats étant donné que de plus en plus ce sont les institutions transnationales qui assurent l'intermédiation en ce qui concerne les intérêts nationaux et qui militent pour l'institution de lois universelles ;
3. On constate une mondialisation accrue des problèmes économiques et sociaux tels que la dette, l'investissement, la criminalité, les stupéfiants, les maladies infectieuses et la migration de la main d'œuvre. Enfin, le capital international et le commerce mondial ignorent de plus en plus la souveraineté des Etats.

4.2 Décentralisation

L'Etat de droit et la bonne gouvernance constituent l'expression politique de la démocratie, tandis que la décentralisation la traduit en mode d'organisation et de gestion des affaires à l'échelle des régions, des communes, des localités et des communautés de base. Le Niger a entrepris plusieurs réformes visant la décentralisation et surtout la déconcentration de l'administration.

4.2.1 Diagnostic

A l'Indépendance en 1960, le Niger a hérité d'une administration fortement centralisée, organisée en 16 cercles structurés en subdivisions. Les règles et les pratiques de cette administration coloniale étaient fondées sur l'exclusion et la marginalisation des populations autochtones. Avec l'avènement de la loi cadre de 1956, les villes de Niamey et de Zinder ont obtenu le statut de communes et des élections y ont été organisées en novembre 1956 pour choisir les membres des conseils, lesquels ont été dissous le 23 janvier 1959 suite aux turbulences politiques qui ont suivi le référendum de 1958. Après l'Indépendance, la nécessité d'asseoir une administration de développement et d'organiser la participation de la population à la gestion des affaires publiques a commandé une réforme de l'administration axée sur la décentralisation et la déconcentration des structures et de l'autorité.

Depuis, toutes les Constitutions qui se sont succédées ont consacré le principe de la décentralisation et de la libre administration des collectivités territoriales : Constitution du 8 Novembre 1960 (1^{ère} République) ; Constitution du 24 Septembre 1989 (2^{ème} République) ; Constitution du 26 Décembre 1992 (3^{ème} République) ; Constitution du 12 Mai 1996 (4^{ème} République) ; et Constitution du 18 Juillet 1999 (5^{ème} République).

L'option de décentralisation a connu des évolutions en dent de scie avec en 1961 la loi 61-50 du 31 décembre portant sur l'organisation des collectivités territoriales, en 1964 avec l'adoption de la loi 6264-023, en 1974 avec l'Etat d'exception, en 1983 avec l'avènement de la société de développement et enfin depuis 1991 avec la mise en œuvre des conclusions de la Conférence nationale.

La mise en œuvre du processus tel qu'il a été appliqué relèvera des insuffisances et limites en partie dues au manque de continuité dans l'approche et de volonté politique. Ces limites se rapportent entre autre :

- Au découpage territorial et au choix des paliers de décentralisation ;
- A la double casquette de l'exécutif ;
- Au choix des hommes ;
- A l'imprécision des compétences transférées ;
- A l'impréparation des acteurs ;
- Au poids excessif de la tutelle ;
- A l'inexistence d'organes élus et la non implication des populations et de la société civile dans la gestion des affaires locales.

Trois phases essentielles ont caractérisé l'expérience de décentralisation au Niger.

4.2.1.1 Période 1961 – 1964

La première réorganisation administrative pour rompre avec l'ordre colonial peu soucieux de la participation des populations dans la gestion des affaires locales fut l'œuvre de la loi 61-50 du 31 décembre 1961 qui subdivise le territoire de la République du Niger en 31 circonscriptions administratives et trois communes (Niamey, Zinder, Maradi). Ainsi les cercles et subdivisions hérités de la colonisation ont été érigés en circonscriptions territoriales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion.

Ces entités disposaient de conseils de circonscription et de communes élus pour cinq ans au suffrage universel. Les conseillers de circonscription devaient délibérer dans des matières de leur compétence, donner leurs avis dans des matières pour lesquelles ils étaient consultés, émettaient des vœux et votaient le budget de la circonscription². Ceci constitue une première tentative d'associer les populations dans la gestion de leurs propres affaires.

Aussi, dans la perspective d'une mobilisation et d'une conjonction des forces politiques traditionnelles (chefs traditionnels et structures associatives) et modernes, les insuffisances institutionnelles et humaines ont vite constitué des goulots d'étranglement, voir des freins au processus de changement et de modernisation de l'administration. Il fallait dès lors promouvoir une capacité institutionnelle de mobilisation des ressources humaines, politiques et économiques apte à impulser le développement. C'est ainsi que furent mis en place le mouvement coopératif dès 1962, les services de l'animation rurale au développement, de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes en 1963. De même, l'organisation des élections des conseillers de circonscription pour un mandat de cinq ans a eu lieu en 1962.

Ces premières réformes institutionnelles avaient deux fondements essentiels : Renforcer l'Etat central pour consolider l'unité nationale et promouvoir le développement d'une part, créer des structures et des capacités locales pour encadrer les populations d'autre part. Les partenaires au développement du Niger, notamment les agences des Nations Unies et la CEE ont appuyé ces réformes en orientant prioritairement leur aide au développement vers l'agriculture, l'élevage, la santé, l'éducation et la formation professionnelle, l'administration, l'alphabétisation, et les infrastructures routières et de désenclavement.

² cf. articles 30 à 34 de la loi 61-50 du 31 décembre 1961.

4.2.1.2 Période 1964 – 1996

Le découpage de 1961 ne répondant plus aux impératifs de développement du jeune Etat, un redécoupage intervient en 1964 : la loi 64-023 du 17 juillet 1964 subdivisa le Niger en départements, les départements en arrondissements et les arrondissements en Communes.

Les arrondissements et les communes furent érigés en collectivités territoriales avec des organes délibérants élus : le conseil d'arrondissement et le conseil municipal. Les organes d'exécution sont le Sous-Préfet pour l'Arrondissement et le Maire pour la Commune. Le Préfet du Département, autorité déconcentrée exerce au nom de l'Etat, la tutelle et le contrôle sur les arrondissements et les communes de son entité. Cette tutelle s'exerce sous forme de contrôle à priori (accord préalable), à posteriori ou en se substituant à l'autorité décentralisée en cas de défaillance de celle-ci (loi 65-007 du 08 février 1965).

La réforme de 1964 et ses textes modificatifs ont créé 7 départements, 36 arrondissements et prévoyait la création de 120 à 150 communes. En attendant l'installation progressive des communes, des postes administratifs furent créés au sein des arrondissements pour rapprocher l'administration des administrés. Le 30 juin 1966, de nouvelles élections locales furent organisées au niveau des communes de Niamey (23 conseillers), Maradi (15 conseillers) et Zinder (17 conseillers) ; le 15 octobre 1967 à Tahoua (15 conseillers) ; et le 23 mars 1968, au niveau des arrondissements. Durant cette période, il existait 21 communes et 27 postes administratifs, et des élections locales n'ont plus eu lieu depuis 1968.

Dans l'esprit de la réforme de 1964, les applications de la participation visaient non seulement la mise en place des organisations de base (coopératives, communes, etc.) mais aussi et surtout l'exercice par celles-ci de leurs compétences et pouvoir d'initiative, de gestion et de prise en charge des affaires locales. La mobilisation des masses en faveur du développement était un objectif affiché dans presque tous les projets et programmes de développement. Le premier plan quinquennal 1965-1968 avait permis ainsi de mettre en place le cadre institutionnel de la loi de 1964, mais essentiellement les structures déconcentrées de l'Etat.

Le régime militaire issu du coup d'Etat de 1974 a maintenu le système issu de la loi de 1964 mais sans les organes délibérants élus qui sont dissous de fait car ils sont l'émanation du parti unique (PPN-RDA). A leurs lieu et place, le Comité Technique Départemental (COTEDEP), le Comité Technique d'Arrondissement (COTEAR) et le Comité Technique Communal (COTECOM) élargis aux associations socio-professionnelles devaient assister respectivement le Préfet, le Sous-Préfet et le Maire dans la gestion des affaires locales.

A partir de 1983, le régime militaire institua un nouveau cadre de participation des populations à travers les structures de la Société de Développement, organisation qui va du village ou tribu au niveau national en passant par le Canton ou le Groupement, l'Arrondissement et le Département. Cette structure est venue se plaquer aux structures administratives déjà existantes.

4.2.1.3 Période de 1996 à nos jours

A la faveur de la démocratie, de l'Etat de droit et des accords de paix du 09 octobre 1994 et du 24 avril 1995 entre l'Organisation de la Résistance Armée (ORA) et le

Gouvernement du Niger, un nouveau redécoupage sera proposé par une commission nationale mise sur pied à cet effet en 1994. Les pouvoirs publics adoptèrent en février 1996 des textes législatifs consacrant ce nouveau redécoupage administratif. Ce sont les Lois N° 96-05 du 06 février 1996 portant création de circonscriptions administratives et de collectivités territoriales et N°96-06 du 06 février 1996 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, départements et communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources.

Les nouveaux textes innovent par rapport à ceux de 1964 à maints égards :

- ils créent trois (3) niveaux de collectivités territoriales (Région, département, commune) et quatre niveaux de circonscriptions administratives ;
- ils dissocient les fonctions de représentants de l'Etat (Gouverneur de région, Préfet du département, Sous-Préfet d'arrondissement) de celles de l'exécutif au niveau de chaque collectivité territoriale (Président de conseil régional, Président de conseil départemental et maire) ;
- ils suppriment l'ancienne tutelle pour lui substituer un simple contrôle à posteriori.

Désormais, le rôle du représentant de l'Etat (Gouverneur, Préfet, Sous-Préfet) se limite à un simple contrôle de la légalité des actes pris par les autorités décentralisées (Président du conseil de région, du département ou maire). En cas de conflit, c'est le tribunal administratif qui tranche. Ceci est un grand pas en avant pour la démocratie à la base et la gouvernance locale.

Le redécoupage de 1996 proposé par la commission spéciale a prévu 14 régions, 55 départements et 774 communes urbaines et rurales :

1. **La région** est une collectivité territoriale intermédiaire entre l'Etat et le Département et qui a pour vocation le développement économique, social et culturel. Les critères ayant guidé au choix des régions sont : l'homogénéité géographique, économique et sociologique de l'espace considéré.
2. **Le Département** est une collectivité territoriale constituant un échelon de mise en œuvre et de coordination d'une part et d'exécution des actions de développement d'autre part.
3. **La Commune** est la collectivité territoriale de base. Elle assure les services et équipements de proximité d'une part et l'exécution des actions de développement d'autre part.

Il est prévu une communalisation intégrale du territoire national dans ses doubles dimensions urbaines et rurales, pastorales et sédentaires.

Pour la réussite de la décentralisation, il faut en plus du transfert du pouvoir, un transfert concomitant de ressources financières : ainsi il est prévu une cession par l'Etat de certains impôts et taxes telles que la contribution foncière sur propriété bâtie (CFPB), la contribution des patentes et la contribution des licences. Il est prévu également la création par les collectivités elles-mêmes d'impôts locaux (taxes de voirie, taxes de marchés etc.). Il y a enfin les subventions de l'Etat aux collectivités.

Les textes prévoient également la création d'un fonds de péréquation qui visera à assurer un certain équilibre dans le développement des collectivités d'une même région. Un fonds d'appui à la décentralisation jouera le même rôle au niveau national. En outre la loi 96-06 du 06 février 1996 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des

régions, départements et communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources dispose que les collectivités territoriales peuvent mettre en œuvre une coopération décentralisée, contracter des emprunts et recevoir des dons et legs pour financer leurs projets de développement.

La mise en œuvre du processus de décentralisation nécessite des investissements importants, difficiles à financer à court terme dans le contexte actuel. C'est pourquoi le Gouvernement a opté pour une mise en œuvre progressive des structures décentralisées et déconcentrées. Ainsi le schéma de février 1999 fut adopté pour servir de cadre aux élections régionales et locales qui ont été annulées. Il s'agissait d'ériger les 7 départements en régions, les anciens arrondissements (36) en départements, le maintien des communes urbaines et rurales existantes (21), l'érection en communes urbaines de tous les chefs lieux d'arrondissement (24) qui ne le sont pas encore et des postes administratifs en communes rurales (27) et la création de nouvelles communes.

Tab. 4.2.1 : Structure administrative au Niger

Administration régionale et locale en place	
- Départements	7
- Communauté Urbaine (Niamey)	1
- Arrondissements	36
- Communes	21
- Postes administratifs	27
- Collectivités coutumières traditionnelles :	
- Sultanats	2
- Provinces	3
- Cantons et Groupements	217
- Villages administratifs	10.0000
Architecture des collectivités territoriales projetées dans la réforme de 1999	
- Régions	7
- Communautés urbaines	4
- Départements	36
- Communes	230

Un nouveau schéma de décentralisation et de réorganisation administrative qui servira de cadre aux prochaines élections régionales et locales est en cours d'élaboration par les autorités compétentes, avec une forte préoccupation de participation effective des populations dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet qui reprend l'idée de la communalisation intégrale avec la mise en place davantage de communes.

Les partenaires au développement soutiennent fortement le processus démocratique et la décentralisation soit sous forme d'appui aux institutions nationales : Assemblée Nationale, Ministères, Haut Commissariat à la Réforme Administrative et à la Décentralisation, Départements et Collectivités territoriales, l'Agence Nigérienne des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (NIGETIP) ; soit à travers le financement de programmes nationaux, de projets et d'ONG intervenant dans des projets de développement local.

La réforme administrative et la décentralisation comportent des enjeux majeurs, car il s'agit de définir et d'implanter un cadre politique et institutionnel apte à organiser la participation - responsabilisation des populations, à consolider la paix et la cohésion entre les communautés, à asseoir une administration de proximité pour promouvoir la démocratie et le développement à la base, à renforcer le processus démocratique et la bonne gouvernance locale, et à optimiser les structures et les méthodes de lutte contre la pauvreté.

4.2.2 Analyse de situation

Toutes les analyses diagnostiques convergent à reconnaître que le processus de décentralisation au Niger a été plutôt bureaucratique, inachevé et caractérisé par des dysfonctionnements de plusieurs ordres, notamment :

- une forte centralisation de l'administration ;
- le cloisonnement des services ;
- une faible couverture administrative et un sous-encadrement des populations ;
- la tutelle à priori de l'administration centrale sur les collectivités territoriales ;
- le dédoublement fonctionnel qui renforce l'emprise de l'Etat sur les organes des collectivités décentralisées ;
- une organisation administrative locale qui consacre une juxtaposition des structures administratives modernes (départements, arrondissement et communes) aux collectivités coutumières (Sultanats, Provinces, cantons, villages, groupements).
- Le manque d'implication des représentants locaux des populations dans les organes de décision ;
- La faible participation des populations aux actions de développement.

L'expérience de la réforme de 1964 a été plus un moyen de contrôle politique et administratif du territoire par l'autorité centrale qu'un mode d'organisation des communautés de base et de participation des populations aux actions de développement. L'essentiel des ressources et des efforts ont été plutôt consacrés à la recherche de l'efficacité de l'appareil administratif d'État et de ses structures déconcentrées qu'au renforcement des capacités d'initiative, de décision et de gestion des entités décentralisées et des populations.

En fait, le contexte politique des trois premières décennies de l'indépendance (1960-1990), caractérisé par le monolithisme (parti unique), l'omnipotence de l'Etat et l'influence de la chefferie traditionnelle, n'était pas favorable à la décentralisation et à une participation consciente et responsable des populations à la prise de décisions et à une gestion locale des actions de développement.

Quatre préoccupations majeures et complémentaires pour la réalisation des objectifs d'une bonne gouvernance locale, semblent guider le choix du futur schéma de décentralisation, architecture de la nouvelle organisation administrative et territoriale :

- Le rapprochement de l'administration des administrés ;
- Le renforcement de la démocratie à la base ;
- La participation des populations au processus de développement et à la lutte contre la pauvreté, en particulier celle des femmes ;
- La consolidation de la paix.

Une telle gouvernance locale permettrait aux populations de se mobiliser elles-mêmes pour prendre des initiatives locales et conduire les actions de lutte contre la pauvreté et de

leur propre promotion économique et sociale. Or, comme le montrent les différents diagnostics, les préoccupations des populations sont : la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification, la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement, la santé de la mère et de l'enfant, l'éducation des jeunes et l'alphabétisation des adultes, l'élimination de toutes les formes de discrimination liées au sexe, la quête d'emplois et de revenus, l'appropriation des outils de gestion et l'internalisation des techniques et méthodes d'organisation, etc. Tous ceux-là ne sont que des aspects ou l'expression multiforme de la lutte contre la pauvreté et des aspirations au développement humain durable. Ils sont le reflet fidèle du niveau du déficit en matière des droits humains, de l'Etat de droit et de la gouvernance. En effet, la mobilisation efficace des populations pour promouvoir la santé, l'éducation, le genre, l'environnement, en un mot le développement n'est possible que si elles identifient elles-mêmes les problèmes, définissent les objectifs et maîtrisent l'organisation des services à travers leurs organes élus dans le cadre de la décentralisation.

La décentralisation apparaît là comme le cadre institutionnel propice à la lutte contre la pauvreté et à la bonne gouvernance locale. Cette corrélation entre la décentralisation, la bonne gouvernance, la lutte contre la pauvreté et le développement humain durable appelle des autorités et des partenaires au développement une attention particulière à la viabilité et à la pérennité des futures entités décentralisées.

La viabilité et l'efficacité des structures décentralisées dépendront non seulement de la participation des populations, des potentialités économiques et des capacités de gestion, mais aussi et surtout de l'appui financier des bailleurs de fonds dans ce contexte de difficultés économiques et de rareté des ressources publiques.

4.2.3 Indicateurs

En ce domaine de la décentralisation comme celui de la bonne gouvernance, beaucoup reste à faire pour rendre opérationnels les indicateurs et les transformer en normes qualitatives et quantitatives susceptibles de faciliter le suivi et l'évaluation des réformes politiques et institutionnelles.

Bonne Gouvernance et renforcement de l'État de droit

- Importance numérique et qualité des organisations de la société civile localisées dans le collectivités ;
- Evolution du taux d'adoption et d'acquisition des compétences techniques et technologiques ;
- Présence de personnes ressources (paysans spécialistes) dans la collectivité et les domaines de leur expertise ;
- Montants des budgets et capacités d'autofinancement des collectivités territoriales ;
- Dispositif institutionnel de désignation des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales (fiabilité du système électoral) ;
- Taux d'encadrement des population par les élus locaux : Ratio conseillers rapportés à la population de la collectivité ;
- Représentation et représentativité des conseillers au regard de la diversité ethnique de la collectivité territoriale ;
- Stratégies des principaux acteurs (Chefs traditionnels, opérateurs économiques) ;
- Mécanisme (schéma participatif) de concertation de la population ;
- Existence des nouvelles technologies de communication et autres moyens d'information, de sensibilisation et de participation populaire.

Consolidation de la paix et renforcement du dialogue social

- Nombre et raison de l'organisation des travaux en collectivité ;
- Taux de mobilisation populaire des acteurs et actes de solidarité ;
- Type de malaises, de conflits et de crises ayant affecté la quiétude sociale ;
- Les médiateurs intérieurs et extérieurs auxquels la collectivité a fait recours ;
- Nombre de commissions foncières et qualité du maillage dans la collectivité ;
- Degré de responsabilisation des communautés du terroir particulièrement dans les zones antérieurement affectées par la rébellion.

Renforcement du processus démocratique et de défense des droits de l'homme

- Degré d'installation effective et intégrale des collectivités prévues par la loi sur la décentralisation ;
- Densification des organisations de la société civile dans les collectivités et développement des compétences des acteurs institutionnels ;
- Fréquence des cas de violation des droits de la personne au niveau décentralisé ;
- Transparence des élections locales et niveau d'implication de la société civile dans le processus décisionnel ;
- Accès de la société civile aux organes d'information et de sensibilisation de masse (radio communautaires, etc.) ;
- Respect des échéances électorales.

Prise en compte de la dimension genre

- Eléments valorisant le processus relationnel entre l'homme et la femme ;
- Modification positive du statut de la femme et auto-responsabilisation de celle-ci ;
- Effectivité de l'application des dispositions de la loi sur le quota dans les organes élus des collectivités et la fonction publique territoriale ;
- Présence des femmes dans les sphères de décision (nombre au niveau des services techniques, des organes élus des collectivités).

Application de la bonne gouvernance dans la création d'un climat favorable à la croissance et au développement

- Initiatives de développement conçues, exécutées, gérées et suivies par des structures locales ;
- Evolution des structures impliquées dans les différentes opérations de développement selon l'approche concertée et partenariale ;
- Type d'instruments de planification économique et spatiale conçus et mis en œuvre (schéma et plan d'aménagement du territoire, gestion des terroirs, etc.) ;
- Capacité réelle à négocier et à attirer des opérateurs privés dans le cadre des localisations de nouvelles activités économiques ;
- Évolution du civisme fiscal et impact sur le budget de la collectivité ;
- Effort de mobilisation des ressources de l'aide publique au développement dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- Types d'interactions transfrontalières en cours s'inscrivant dans une pratique d'intégration régionale ;
- Types et nombre de conventions, ententes et règlements de collaboration, de partenariat, de jumelage et de coopération signés et appliqués ;
- Nombre d'actes d'intercommunalité ;

- Nombre de concertations entre responsables frontaliers visant à faciliter les mouvements des personnes des biens et des capitaux.

4.2.4 Conclusions et recommandations

Dans le contexte de la démocratie et de l'Etat de droit, la décentralisation apparaît comme une réponse institutionnelle aux aspirations des populations à la bonne gouvernance et au développement à la base, car sa finalité est de susciter une dynamique interne de développement humain durable centrée sur la lutte contre la pauvreté. Son implantation et sa viabilité passent par :

- L'adoption d'un schéma de décentralisation répondant aux aspirations des populations ;
- L'organisation des élections des conseillers ;
- La mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires au fonctionnement optimal des entités décentralisées et déconcentrées ;
- La clarification des rôles entre les organes des collectivités territoriales et les chefs traditionnels ;
- La mise en œuvre d'un programme de promotion du développement à la base et de la gouvernance locale ;
- L'appui financier et technique des partenaires au développement.

L'adhésion des populations au projet de décentralisation et son internalisation/appropriation comme outil de gouvernance locale, de lutte contre la pauvreté et de développement humain durable supposent la conception et la mise en œuvre d'une stratégie et d'une politique conséquentes de communication.

4.3 Communication

Depuis 1990, le Gouvernement a progressivement libéralisé l'espace médiatiques et réduit son contrôle en autorisant l'établissement de journaux, de stations de radio et de télévision privés. Cependant, des contraintes importantes handicapent le développement de la communication, notamment le faible niveau des revenus, en particulier des femmes (achat de postes radio), l'analphabétisme, la distribution géographique inégale et très localisée de la presse écrite, des radios et de la télévision privées réduisent l'impact et l'audience de ces médias. Les radios rurales s'imposent aujourd'hui comme une alternative dans le domaine de la communication sociale et de la communication pour le développement.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Niger a entrepris un processus pour l'élaboration et l'adoption d'une Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD) qui vise la mobilisation de tous les moyens de communication et l'implication de tous les acteurs, surtout des populations dans la problématique du développement. Cela passe forcément par la liberté et le pluralisme de la presse, la libéralisation du secteur de l'audiovisuel et la promotion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTICs), en vue d'aboutir à une appropriation des questions de développement par les communautés. La PNCD constitue ainsi le cadre de référence pour toutes les interventions en matière de communication, de même qu'un mécanisme de coordination de celles-ci.

4.3.1 Diagnostic

Le secteur de la Communication se caractérise par quatre aspects essentiels : le cadre juridique et institutionnel, les médias publics et privés, les programmes et les outils de communication.

4.3.1.1 Cadre juridique et institutionnel

L'analyse du cadre juridique et institutionnel montre :

- L'inexistence de stratégies de communication au niveau national ;
- L'inexistence de stratégies sectorielles de communication pour le développement dans les grands secteurs économiques, sociaux et culturels ;
- L'inexistence de mécanisme institutionnel de coordination, de concertation et d'échange d'informations entre les divers secteurs et opérateurs impliqués dans la problématique et le processus du développement ;
- L'insuffisance des programmes de formation en communication pour le développement au niveau de l'IFTIC et des structures universitaires et de recherches concernées ;
- La mauvaise gestion des ressources existantes ;
- L'insuffisance des moyens de communication et leur répartition inéquitable à travers le territoire national ;
- Le manque d'équité dans l'accès aux médias publics ;
- Des textes juridiques souvent insuffisants ;
- La faiblesse de l'appui financier de l'Etat.

L'examen des structures et des textes en préparation a permis d'identifier les atouts de la nouvelle Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD) en phase finale de formulation avec l'appui notamment de l'UNICEF et de la FAO :

- Existence de structures de communication dans plusieurs domaines (ORTN, ANP, ONEP, radios privées, radios rurales) qui méritent consolidation, renforcement et coordination;
- Existence d'une structure de régulation : Conseil Supérieur de la Communication (CSC) ;
- Existence d'un Centre de Coordination de la Communication Gouvernementale (CCCG) ;
- Existence de structures qui militent pour un droit de l'information plus démocratique et professionnelle (IFTIC, Associations des professionnels de l'information et de la communication, le BNDA) ;
- Existence d'un cadre juridique favorable (Constitution, régime de la presse, délibérations et décisions du CSC, Charte des journalistes professionnels du Niger) ;
- Une volonté politique manifestée par la formulation et la mise en œuvre de la PNCD ;
- Existence de moyens techniques relativement adaptés ;
- Existence de ressources humaines disponibles dont il faut améliorer les performances.

Ces structures participent à la définition et à la mise en œuvre de la politique de communication pour le développement.

La loi proclame la liberté de la diffusion et de la publication. Il s'agit de l'ordonnance n° 93-031 du 30 mars 1993, portant sur la communication audiovisuelle et de l'ordonnance n° 99-67 du 20 décembre 1999, portant régime de la liberté de presse. Ce faisant, elle exige des pouvoirs publics la protection de ceux qui transmettent l'information, le droit pour la communauté nationale à l'information, le droit pour chaque citoyen de s'exprimer librement, la protection des personnes et des institutions contre d'éventuels excès de la liberté de presse.

Le pluralisme de la presse s'entend par le pluralisme d'opinion qui repose sur une appréciation de l'équilibre des temps de parole entre le gouvernement, la majorité et l'opposition, le pluralisme des opérateurs entre secteurs public, privé et communautaire et enfin le pluralisme culturel qui doit permettre aux diverses communautés linguistiques, philosophiques, religieuses ou ethniques comme aux producteurs indépendants d'accéder aux médias. Le pluralisme est également tributaire de la qualité des productions de la presse qui passe par le professionnalisme et le respect de la déontologie.

4.3.1.2 Les médias publics et privés

Les médias sont constitués des radiodiffusions sonores, de la télévision et de la presse écrite. La radiodiffusion sonore a joué un rôle très important dans la vie et l'évolution du pays. Il existe aujourd'hui la Radio publique, les radios privées et les radios communautaires.

a) la radio nationale

La Radiodiffusion sonore est incontestablement le média auquel accède le plus grand nombre d'individus. Dans un pays de tradition orale comme le Niger qui compte un fort pourcentage d'analphabètes et de jeunes sans revenus suffisants pour accéder aux médias écrits et télévisuels, son succès est tout à fait naturel. D'importants efforts d'investissements ont été consentis en matière d'infrastructures de diffusion grâce auxquelles la Radio nationale couvre la grande majorité de la population du pays et diffuse sur deux (2) chaînes en neuf (9) langues dont huit (8) nationales. La chaîne 1 diffuse les programmes destinés aux populations parlant le Gourmantché-Ma, le Songaï-Zarma et le Tamajaq et résidant dans les départements de Tillabéry, Niamey, Dosso, Tahoua et Agadez. La chaîne 2 diffuse quant à elle, les programmes destinés aux populations parlant le Kanuri, le Haoussa, et le Tubu résidant dans les régions de Diffa, de Zinder, de Maradi et également de Dosso, de Tahoua et d'Agadez. Le restant des programmes en Arabe, en Fulfuldé et en Français est diffusé sur les deux chaînes synchronisées. Depuis un certain temps, l'ensemble du programme est diffusé sur une seule chaîne. Cependant, certaines localités situées dans des zones d'ombre n'accèdent pas aux programmes.

Pour la couverture du pays, « la Voix du Sahel » dispose de plusieurs émetteurs en modulation de fréquence (FM), ondes moyennes (OM) et ondes courtes (OC) répartis sur l'ensemble du territoire national. Dans le souci de permettre une bonne écoute radiophonique et de mieux suivre les programmes télévisés, l'Etat a procédé en 1987 à la création des stations régionales qui sont des structures décentralisées de l'ORTN chargées de la production radiophonique et télévisée. A ce titre, elles assurent la couverture de l'actualité régionale et jouissent en matière de radio d'une tranche quotidienne de diffusion locale. Les productions des stations régionales traitent des activités économiques, sociales et culturelles de la zone et organisent des échanges et des débats sur des sujets variés : hygiène, culture, mœurs, activités agro-pastorales.

b) Les radios privées

Huit radios privées diffusent en FM au Niger : R&M ; Anfani Niamey ; Souda Niamey ; Ténére FM ; Fara'a Gaya ; Radio nomade Agadez ; Tambara et Saraounia. Elles ont toutes été installées entre 1995 et 2001.

En dehors des radios Souda (Dosso) et Anfani (Maradi, Zinder et Diffa), toutes les autres stations privées ont une couverture limitée à la Ville de Niamey et ses environs. Les radios privées assurent le relais de certaines stations internationales, notamment RFI, BBC, la Voix d'Allemagne, la Voix de l'Amérique.

Les radios privées réalisent aussi des programmes dans au moins trois langues nationales et le Français. L'accès à la radio est donc à la portée des populations dans leur quasi totalité.

c) Les radios communautaires

Les radios communautaires qui viennent d'être installées dans plusieurs localités principalement en zone rurale et en priorité dans les zones pauvres, excentrées et non accessibles à l'ORTN, connaissent un succès et un grand engouement auprès des populations. Elles sont actuellement au nombre d'une vingtaine opérationnelles et comptent quelques 500.000 auditeurs recensés. Le programme 2000-2002 porte sur la mise en place de 160 unités (20 par région) et de 50 Centres d'Information pour le Développement (CID) qui intègrent des services autogérés complémentaires à la radiodiffusion tels la télévision solaire, les télécentres donnant accès à la téléphonie, au fax et si possible à Internet, les centres de documentation, les fours solaires de séchage des fruits, légumes et viandes pour leur conservation, les pompes à eau solaires et la vulgarisation des techniques adaptées d'irrigation, les unités de collecte et de traitement de l'information météorologique et de suivi de l'environnement, etc.

Ces médias participent à la mobilisation des populations rurales et à l'éclosion d'une capacité d'initiatives locales. Dans ce sens, les radios communautaires et les centres d'information pour le développement bénéficient de l'appui des autorités et des partenaires au développement (la Francophonie, l'UNICEF, la FAO, le PNUD, la SNV et l'ACMAD) dans leurs efforts de production et de réalisation de programmes et de services complémentaires d'information et de communication utiles, pratiques et adaptés, gage de leur appropriation par les populations et donc de leur pérennité.

Au stade actuel, la vingtaine de radios communautaires de proximité installées dans les différentes régions y compris dans la communauté urbaine de Niamey, avec notamment la Radio FM de l'hémicycle installée dans l'enceinte de l'Assemblée nationale connaissent une grande notoriété non seulement dans le pays mais également dans la sous région et au delà avec des participations remarquées à plusieurs prix de rayonnement international (IICD pays Bas /Banque mondiale, Stockholm Challenge Award et Market Place /Banque mondiale).

Ces radios communautaires de proximité méritent d'être renforcées tout comme il convient de développer les journaux écrits en langues nationales pour consolider la communication rurale. Cependant, la coordination et la gestion de l'appui aux radios communautaires dans leurs efforts de discussion et de dissémination de messages sur les questions de développement et de changement de comportement demandent encore des concertations stratégiques sur les zones de couverture, leur indépendance et leur taille. Ceci est

particulièrement important dans un contexte où se développe rapidement la liberté d'expression dans les médias.

4.3.1.3 Les Programmes

La radiodiffusion nationale diffuse des programmes en français (20%) et dans toutes les langues nationales (80% en *haoussa, djerma, peulh, kanouri, tamajaq, toubou, arabe, gourmantché et Buduma*). Près de 70 % des productions traitent de thématiques de développement économique et social : éducation et enseignement, santé, enfance et maternité, sécurité alimentaire, environnement, lutte contre la pauvreté, etc.

En ce qui concerne le traitement de l'information, malgré les dix années d'expérience de pluralisme politique, l'information continue à être centrée autour des faits et gestes de l'autorité. Si bien que la radio dépense des moyens financiers et matériels importants sans impact significatif sur les populations. Ceci reste valable pour les autres intervenants en Communication pour le développement (organisations, projets, ONGs, associations, syndicats).

Ces insuffisances et faiblesses illustrent des besoins cruciaux en ressources humaines répondant aux normes de qualification professionnelle, en formation, en organisation, en rémunération et en moyens logistiques. Pour y remédier, le gouvernement a conclu en 1989 un Contrat – Programme avec l'ORTN qui vise :

- L'amélioration et le développement des prestations de l'ORTN en vue de mieux satisfaire les besoins d'information, d'éducation et de distraction du public ;
- La recherche de gain de productivité et l'expertise liée à ces activités ;
- L'amélioration de la situation financière de l'ORTN ;
- L'engagement de l'Etat en vue d'assurer la maintenance et le renouvellement des équipements et infrastructures de l'ORTN.

Il est indispensable que l'Etat et ses partenaires au développement appuient davantage la production radiophonique et de façon générale le secteur audiovisuel en vue de faire face à l'urgente nécessité d'une Communication pour le Développement et de la rendre accessible aux populations sur l'ensemble du territoire national. Plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux y apportent déjà leur soutien.

a) La Télévision Nationale

La télévision a été installée au Niger en 1964 dans le cadre de l'expérience de son utilisation systématique dans l'enseignement. En 1979 l'expérience en matière de télé éducative a été arrêtée pour laisser la place à la télévision classique informative et de loisirs, d'où la naissance de Télé-Sahel. Plus de 20 ans après, l'insuffisance des ressources humaines et financières ainsi que son manque d'autonomie constituent des obstacles majeurs au développement des activités de la télévision nationale. Pour assurer sa viabilité et ses performances, il s'avère nécessaire d'instaurer des mécanismes d'autofinancement et d'améliorer les recettes par une politique commerciale offensive. En outre, la mise en œuvre de la décentralisation et l'émergence des collectivités territoriales permettraient de promouvoir des télévisions régionales. Actuellement, les programmes de la télévision nationale tout en demeurant axés sur les questions de développement, sont souvent constitués de rediffusions excessives d'émissions réalisées en tout ou partie avec des éléments extérieurs. Malgré ces difficultés, Télé Sahel a commencé à diffuser sur une deuxième chaîne appelée TAL-TV.

b) La Télévision Ténéré

Première télévision privée au Niger, son programme a démarré en mai 2000. Elle réalise la production et la diffusion de journaux télévisés en français et en langues nationales, Haoussa et Djerma. TV Ténéré a développé un partenariat avec CFI, TV-AFRICA et MCM AFRICA lui permettant la fourniture d'une partie de son programme.

c) La presse écrite

La première publication parue au Niger « Cahiers Nigériens » date de 1933. elle était destinée aux cadres et auxiliaires de l'administration coloniale. « Niger Information » sera publié plus tard en 1955 ; mais comme le premier, il appartenait à l'administration coloniale et ne livrait que des informations l'intéressant ou la concernant. En 1963, parut « Labari » qui deviendra peu de temps après « Temps du Niger ». Ce dernier prendra le titre de « Le Sahel » alors que naissait « Sahel Hebdo » qui deviendra en 1985 « Sahel Dimanche ». C'est en Mai 1990 que fut publié le premier journal d'information et d'investigation privé « Haské ». Depuis, plus d'une vingtaine de titres parurent, de qualités diverses et de vie ou de survie toujours difficile et incertaine. La presse écrite en langues nationales occupe également une place non négligeable dans l'histoire de la Presse au Niger. C'est surtout dans le secteur rural qu'elle a conquis ses lettres de noblesse en soutenant l'action d'alphabétisation fonctionnelle. Mais en 1974, l'Etat a procédé à une réorientation des missions de la presse rurale en élargissant son champ d'action. Cette réorientation visait à faire de la presse rurale de véritables organes pour informer les populations rurales. Cependant, qu'il s'agisse de la presse rurale, des publications régionales ou même nationales, les journaux en langues nationales cessent toujours de paraître dès que le sponsor se retire par manque d'appropriation. Sur près de 60 titres recensés en 1985 dans les départements de Maradi et Zinder, seul « Haské Maganin Duhu » continue à paraître parce que bénéficiant de l'appui du projet de développement rural de l'arrondissement (PDRAA/FIDA).

Les journaux paraissant au Niger depuis 1990 sont confrontés à de sérieux problèmes financiers et d'organisation qui font que leur parution est aussi aléatoire que leur tirage. Sur une soixantaine de journaux autorisés de 1990 à 2001, seule une douzaine paraissent régulièrement sur une base quotidienne ou hebdomadaire, une quinzaine apparaissent épisodiquement et tout le reste, soit près de la moitié a cessé de paraître.

d) Statut des entreprises de Presse

De droit, la publication a toujours été libre au Niger. La loi dispose que « tout journal ou périodique peut être publié sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement, avec la réserve de la notifier au procureur de la République et au Ministère de la Justice. » De plus, tout journal ou périodique doit avoir un directeur de publication. Une innovation sera introduite par l'Ordonnance n° 93-029 du 30 mars 1993 pour tenir compte d'une nécessaire participation de professionnels locaux aux activités d'information et de communication développées dans le pays : « Toute personne qu'elle soit ou non associée, actionnaire, commanditaire, bailleur de fonds peut créer et publier des organes de Communication à la condition que les journalistes y travaillant soient des Nigériens dans leur majorité ». Le souci de professionnalisme a prévalu aussi dans la démarche du législateur : « Tout organe d'information générale doit avoir un directeur de publication, journaliste professionnel Nigérien ».

e) La Messagerie

Un des points faibles de la presse écrite nigérienne demeure la messagerie qui a pourtant des possibilités de s'améliorer, notamment l'augmentation des abonnements.

f) L'aide à la Presse

Le rôle de service public joué par la Presse écrite dans la quête de la transparence, de la démocratie et de bonne gouvernance doit amener les pouvoirs publics et les partenaires au développement à concrétiser rapidement l'aide multiforme de soutien à la Presse.

4.3.1.4 Les outils de communication

Ils sont généralement utilisés par les agents de terrain, animateurs des projets, agents de santé, vulgarisateurs, associations, opérateurs publics, privés et communautaires et coopératives, etc. A des degrés divers, ils ont pour mission de faciliter la transmission, la compréhension et le cas échéant l'appropriation des messages et idées nouvelles. On les retrouve dans différentes formes complémentaires aux moyens de communication de masse. Ces supports accompagnent les séances d'animation, de formation, d'éducation, de sensibilisation ou de vulgarisation en milieu rural : Les affiches, diapositives ou films fixes, théâtre, chants, griot, récits et proverbes, vidéo éducative, radio rurale de proximité. Conçue pour atteindre un public large et varié, la radio rurale constitue le moyen de communication de masse le plus approprié dans le contexte nigérien, qui s'adresse à une communauté dominée par l'analphabétisme, la pauvreté et l'isolement.

Plusieurs intervenants, institutions, sociétés, offices, projets, ONG, ont compris l'intérêt qu'ils ont à recourir aux moyens audio - scripto visuels en tant que vecteurs de formation, d'information, de sensibilisation ou de vulgarisation pour obtenir un changement positif d'attitude et de comportement. Ces outils adaptés sont surtout utilisés dans les domaines agricole, de l'environnement et de la Santé. Ils sont utilisés par les agents de santé dans le cadre de l'information, sensibilisation et éducation pour la santé, les PMI (Protection Maternelle et Infantile), par les différents programmes de lutte contre certaines maladies : paludisme, SIDA, MST, onchocercose et cécité, planning familial, la nutrition, dans les Centres de Santé Intégrés (CSI), par les ONG et projets intervenant dans le secteur de la santé, les districts sanitaires et les agents de santé communautaire. Dans le domaine éducatif, ces supports sont aussi utilisés par les enseignants, les formateurs, les conférenciers et séminaristes, etc.

D'autres méthodes consistent à aller de villages en villages pour faire des projections de documentaires de sensibilisation. L'emploi des outils de proximité permet donc aux intervenants à la base de mener des actions efficaces de communication pour le développement.

Les liaisons téléphoniques et l'Internet constituent des moyens de communication rapides. Le parc de lignes téléphoniques est estimé à un peu plus de 20000 abonnés. L'insuffisance des infrastructures ne permet pas de satisfaire la demande sans cesse croissante. Depuis 1998, la SONITEL dispose d'un centre cellulaire AMPS couvrant uniquement la ville de Niamey avec une capacité de 3000 abonnés. La concurrence est désormais ouverte dans cette filière avec la mise en exploitation de deux nouvelles entreprises privées, CELTEL et de TELECEL.

Le réseau Internet a été mis en service depuis 1996 et offre certains services de base, là où il existe un central automatique téléphonique au Niger. En matière d'Internet, la

capacité est seulement d'un millier de connexions RTC et d'une douzaine de connexions en lignes spécialisées et est restée longtemps confinée à une bande passante dérisoire de 128 Kbt/s. Ce n'est qu'en 2001 que cette capacité a été triplée passant à 384 Kbt/s, ce qui fait du Niger le pays le moins performant de la sous Région. A noter cependant que l'horizon semble porteur d'espérance dans la mesure où le partenariat SONITEL/Wanadoo (France) promet de mettre une extension de la bande passante de 2 Gigas dès l'automne 2001 et que celui avec le partenaire Leyland (USA) porte quant à lui sur une extension supplémentaire de 8 Gigas, ce qui permettra un meilleur fonctionnement des télécentres privés, y compris dans leur vocation à offrir un accès correct aux usagers d'Internet et dont le nombre ne cesse de s'accroître dans les grands centres urbains nigériens.

4.3.2 Analyse de situation

L'analyse diagnostique a permis d'identifier les domaines et les axes d'intervention en vue d'une amélioration qualitative et quantitative de la situation.

4.3.2.1 Cadre juridique et institutionnel

De l'analyse diagnostique du cadre juridique et institutionnel, il ressort la nécessité que :

- les structures de régulation soient indépendantes et jouissent d'autonomie financière ;
- les pouvoirs publics accordent plus d'attention au rôle indispensable de ces structures dans la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit ;
- les membres de ces structures disposent de réelles compétences dans leurs domaines respectifs ;
- les compétences respectives de ces structures et du ministère chargé de la communication ou de tutelle soient clarifiés et cohérents ;
- ces structures se dotent de moyens adéquats pour mener à bien leurs missions notamment en personnel qualifié, en équipements techniques spécifiques et en documentation appropriée ;
- ces structures disposent enfin de textes juridiques leur permettant de mettre en œuvre efficacement une politique nationale de communication pour le développement ;
- les aspects de renforcement des capacités de conception et des moyens aux niveaux régional et local soient pris en considération.

4.3.2.2 Communication gouvernementale

C'est probablement le déficit de communication qui a constitué un obstacle majeur au rapprochement de l'administration des administrés, à l'instauration d'un dialogue social, et à l'implication des populations dans les actions de développement en vue de leur appropriation. Ce besoin a été particulièrement ressenti lors de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel lorsqu'on s'est aperçu que la principale difficulté résidait dans l'insuffisance de l'adhésion des populations à des programmes comportant des implications sociales douloureuses.

C'est pour aider le Gouvernement à combler ce déficit de communication que la Banque Mondiale lui a accordé une subvention destinée à l'élaboration d'une stratégie pour renforcer les mécanismes de communication. L'étude a conduit à la création d'un Centre de coordination de la communication gouvernementale en juillet 1999, structure placée sous l'égide d'un Comité interministériel de la communication gouvernementale mis sur pied par le gouvernement en 1998.

Les principes directeurs de la communication gouvernementale sont le droit du citoyen à l'information, l'obligation pour le gouvernement de fournir à la population toutes les indications lui permettant de comprendre les politiques publiques, la nécessité pour le gouvernement de s'informer en retour des aspirations et préoccupations des populations et l'évaluation sans complaisance de chaque campagne d'information.

Le Centre de coordination de la communication gouvernementale mène ses activités en vue notamment :

- d'envisager les dispositions nécessaires pour amorcer une dynamique de la communication, afin qu'elle prenne de l'ampleur au sein des structures administratives;
- de veiller à une cohérence dans les interventions, pour une meilleure compréhension du public cible ;
- d'éviter les formes d'intervention contradictoires de l'administration autour d'une même question, surtout en direction des bailleurs de fonds ;
- de faire jouer les règles de la démocratie pour que l'Assemblée Nationale puisse exercer son rôle de contrôle de l'action gouvernementale ;
- de veiller à la libre circulation de l'information pour limiter les cloisonnements entre les différents services ;
- d'envisager la mise au point d'un réseau Intranet auquel tous les Ministères et autres démembrements de l'Etat pourront accéder et procéder directement à des échanges de données.

4.3.2.3 Formation

Dans plusieurs secteurs, notamment celui de l'Education, de la Santé, du développement rural, la culture de la paix, il existe des centres ou unités de formation en communication pour le développement. On y enseigne les techniques de l'Information – Education et Communication, basées sur la réciprocité des échanges. Mais le manque de moyens nécessaires à la production des outils didactiques et à la confection des thèmes de vulgarisation (diapositives, films documentaires, boîte à images) a mis un centre comme l'Institut Pratique du Développement Rural (IPDR) dans l'incapacité d'exécuter son programme de formation en Communication.

Par ailleurs, les programmes de l'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC) ne font pas assez de place à l'enseignement des relations de la Communication avec le Développement. L'IFTIC est demeuré une école de journalistes formés pour traiter l'actualité, l'information et non pour pratiquer la Communication pour le Développement à proprement dit.

Il convient par conséquent, de formuler une politique de formation dans le domaine et d'instituer un mécanisme fédérateur des structures et une supervision des programmes. Il s'agira ainsi de s'assurer des complémentarités, des synergies et des économies d'échelle dans ce domaine sensible et porteur.

L'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication pourrait être érigé en pôle d'animation et de coordination de cette approche, avec pour objectif de tendre vers la constitution d'une banque de données sur les institutions nationales et internationales, publiques ou privées, impliquées dans la formation professionnelle en Communication, mais aussi dans l'exécution et la gestion de la formation en

Communication pour le développement. Cette approche pourrait s'inscrire au-delà des frontières du Niger, dans la dynamique de l'intégration en Afrique de l'Ouest.

Des centres de formation existent dans la sous-région (Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire, Sénégal, Ghana), avec des expériences variées qui peuvent s'épauler dans un effort communautaire d'appropriation des stratégies et des actions de développement par les acteurs de ces pays.

4.3.2.4 Les Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTICs)

Le concept « *Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication* » (NTIC), est souvent utilisé et compris comme synonyme d'Internet avec tout ce que cela comporte : l'utilisation d'ordinateurs et de divers réseaux de télécommunications permettant de relier les utilisateurs entre eux et de les relier aux multiples réseaux d'information et de communication. Le concept de NTIC s'entend comme recouvrant l'ensemble des outils et techniques résultant de la convergence des télécommunications, de l'informatique et de l'audiovisuel avec comme dénominateur commun l'utilisation de données numériques. Il n'exclut donc pas les services « classiques » tels que la radio et la télévision dont la diffusion peut désormais être faite sur les mêmes supports numériques.

Au Niger, l'utilisation d'Internet se développe à un rythme assez lent au regard de ce qui se passe dans le monde et dans la sous-région, et le phénomène reste limité à Niamey et réservé de fait à une certaine élite. La couverture radiodiffusion sonore et télévisuelle reste intimement subordonnée au développement des infrastructures modernes de télécommunications tels que les satellites qui offrent des potentialités mieux adaptées à l'immensité du territoire nigérien. Les programmes de développement des télécommunications et en particulier le développement de l'infrastructure de transmission ont toujours intégré le transport des signaux radio et TV. Mieux le Plan de Développement des Télécommunications (PDDT) 1991/2010 qui constitue encore le cadre de développement des télécommunications au Niger a tenu compte de ce souci majeur en intégrant le transport des signaux TV et Radio dans les futures modernisations et extensions du réseau. Mais les obstacles qui s'opposent au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont aussi importants que les atouts : cadre institutionnel et réglementaire contraignant ; équipements vétustes ; ressources insuffisantes. Il s'avère donc nécessaire de définir une stratégie de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Les besoins en NTIC bien que diffus sont réels. Ils sont bien entendu importants comme supports aux services fournis par la radio, la télévision et le téléphone.

Une façon économique de « démocratiser » l'accès est de mettre à la disposition des communautés des télé-services (téléphone, télécopie, Internet, télex).

Le développement des NTICs est un facteur important de modernisation du pays, de son enclavage dans le monde actuel qui est celui de la Communication. C'est pourquoi, un Plan doit être élaboré pour programmer les axes d'intervention et les moyens nécessaires au développement des NTICs au Niger. De ce point de vue, le Rapport national sur le développement humain au Niger 2001 qui a essentiellement porté sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, recommande les actions suivantes :

- La définition des politiques tendant à permettre la diffusion et l'appropriation des NTICs par l'administration et les populations afin de faciliter la mise en œuvre des options de développement ;
- L'adoption de procédures pour s'assurer que les projets de développement dans tous les secteurs comprennent un volets NTICs ;
- La préservation des missions de services publics dans la perspective des réformes du secteur sachant que certaines zones sont déficitaires ;
- L'élaboration de nouveaux modèles réglementaires et le changement des institutions existantes pour tenir compte de la nouvelle dynamique de la société de l'information ;
- L'application de la loi portant réglementation des télécommunications en vue d'accroître l'investissement dans le secteur des télécommunications, en particulier grâce à la création d'un environnement plus favorable à l'accroissement de l'investissement privé local et étranger.

La Politique Nationale de Communication pour le Développement apporte un début de solution et propose une stratégie pour tenter de rattraper l'énorme retard accumulé en la matière. En fait, le développement des NTIC devrait s'inscrire dans la perspective de développer des informations dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'environnement, de l'éducation, du commerce, du développement communautaire, etc. Dans le domaine de la formation, outre les échanges entre chercheurs et la formation des enseignants, l'éducation à distance et la formation continue devraient constituer également des axes majeurs.

Des perspectives importantes existent pour promouvoir des stratégies de communication pour le développement. L'atout majeur est la liberté d'expression qui renforce les capacités d'initiative des populations. Mais les acteurs à la base qui usent des outils de proximité et les médias doivent faire de cette liberté le point d'appui de leurs approches. La participation et la responsabilisation des populations viendront de ces vecteurs.

Le pluralisme médiatique émergent a déjà créé une diversité d'information appréciable et un environnement favorable à un développement économique et social durable tout en ouvrant de nouveaux débouchés aux communicateurs et en donnant de nouveaux outils aux agents de développement. Cette perspective d'une nouvelle dynamique ne doit pas toutefois occulter la formation des communicateurs en communication pour le développement pour améliorer la programmation participative et communautaire des activités et les méthodes actuelles d'IEC dans les secteurs de la santé / nutrition, d'éducation, de développement rural, de développement social et d'animation du développement, notamment en milieu rural.

4.3.3 Indicateurs

En ce domaine, il importe de redoubler d'efforts afin de collecter des informations statistiques fiables qui autorisent des analyses pertinentes tenant compte notamment des disparités sociales et régionales dans l'accès aux NTICs. Pour les besoins du suivi et de l'évaluation de la situation au Niger et au regard de celle qui existe dans la sous région et dans le monde, les indicateurs ci-dessous sont proposés :

Indice synthétique du développement technologique ;
 Nombre de titres de la presse écrite : publique et privée, périodicité et langues de publication ;

Nombre de radios récepteurs pour 1000 hab. ;
Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 hab. ;
Nombre de téléviseurs et de magnétoscopes pour 1000 hab. ;
Nombre d'ordinateurs connectés à INTERNET pour 1000 hab. ;
Nombre de sites WEB créés au Niger pour 1000 hab. ;
Nombre de télécentres pour 1000 hab. ;
Nombre de diplômés par an en informatique, en télécommunication et en NTIC ;
Nombre de radios diffusion : publiques, privées et communautaires ;
Nombre de chaînes de télévision : publiques et privées ;
Nombre de centres de documentation.

4.3.4 Conclusions et recommandations

Dans le contexte de la démocratie et de l'Etat de droit, la communication pour le développement doit créer les conditions de la participation consciente des populations, gage d'un développement humain durable, de la bonne gouvernance et de la décentralisation en vue d'instaurer la transparence et l'équité dans la gestion des affaires publiques.

La réalisation de cette ambition passe par :

- L'appui des partenaires au développement à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Communication pour le Développement ;
- L'accès équitable aux médias publics ;
- Le renforcement des capacités des médias privés et la qualification professionnelle de leurs personnels ;
- L'amélioration des infrastructures de communication ;
- Le développement des journaux écrits en langues nationales ;
- La promotion des NTICs dans les zones urbaines et rurales ;
- Le développement des radios communautaires de proximité ;
- Le développement des centres de formation en communication pour le développement et l'amélioration de la qualification professionnelle des journalistes.
- L'institution d'un pôle fédérateur et de supervision de la formation pour s'assurer des complémentarités, des synergies et des économies d'échelle dans ce domaine combien sensible et porteur. L'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC) pourrait être érigé en pôle d'animation et de coordination de cette approche, avec pour objectif de tendre progressivement vers une autonomie de tutelle dans la constitution d'une banque de données sur les institutions nationales et internationales, publiques ou privées, impliquées dans la formation professionnelle en communication, mais aussi dans l'exécution et la gestion de la formation en communication pour le développement.

Encadré 4.3.1 : Droits de l'Homme, Démocratie et Bonne Gouvernance (extraits de la Déclaration du Millénaire)

Nous n'épargnerons aucun effort pour promouvoir la démocratie et renforcer l'Etat de droit, ainsi que le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international, y compris le droit au développement.

Nous décidons par conséquent :

- De respecter et de faire appliquer intégralement la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- De chercher à assurer, dans tous les pays, la promotion et la protection intégrale des droits civils et des droits politiques, économiques, sociaux et culturels de chacun.

- De renforcer, dans tous les pays, les capacités nécessaires pour appliquer les principes et pratiques de la démocratie et du respect des droits de l'homme, y compris les droits des minorités.
- De lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes et d'appliquer la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- De prendre des mesures pour assurer le respect et la protection des droits fondamentaux des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille, pour mettre fin aux actes de racisme et de xénophobie dont le nombre ne cesse de croître dans de nombreuses sociétés et pour promouvoir une plus grande harmonie et une plus grande tolérance dans toutes les sociétés.
- De travailler ensemble à l'adoption dans tous les pays de processus politiques plus égalitaires, qui permettent la participation effective de tous les citoyens à la vie politique.
- D'assurer le droit des médias de jouer leur rôle essentiel et le droit du public à l'information.

THEMATIQUES TRANSVERSALES ET OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE DEVELOPPEMENT

V. THEMATIQUES TRANSVERSALES ET OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE DEVELOPPEMENT

Tout au long de l'analyse, il a été identifié des thématiques transversales, notamment l'environnement, la sécurité alimentaire, le VIH/SIDA, la bonne gouvernance, le genre, la décentralisation et la communication. Ces thématiques transversales ont des impacts directs et très forts sur la réduction de la pauvreté et offrent des possibilités d'une plus grande coordination et d'harmonisation des interventions des agences du SNU et de l'ensemble des partenaires au développement. Ces thématiques transversales font souvent l'objet d'interventions concomitantes et complémentaires de plusieurs Agences du SNU et des autres partenaires au développement dans le cadre de leur Programme de coopération avec le Niger.

Le Sommet du Millénaire a tracé des orientations permettant de restituer ces thématiques transversales dans une perspective de convergence des préoccupations nationale et mondiale dans le processus de mondialisation en cours.

5.1 Thématiques transversales

Les thématiques transversales ont été analysées dans plusieurs études sectorielles à cause de leurs interrelations et de leurs effets multiplicateurs sur la réduction de la pauvreté.

5.1.1 Environnement

L'environnement constitue la base de la production agro-pastorale et de la sécurité alimentaire, le cadre naturel de vie pour l'homme, la faune et la flore. L'étendue de ses domaines et la complexité de ses interrelations avec les autres secteurs lui confèrent un caractère multidimensionnel et transversal. Ceci implique que la définition d'une stratégie ou d'une politique efficace de l'environnement requiert non seulement une approche interdisciplinaire, mais aussi et surtout la mise en œuvre d'actions et mesures qui recoupent plusieurs secteurs et l'harmonisation des interventions dans le domaine.

C'est pourquoi la problématique de l'environnement, notamment la protection de l'environnement, le développement rural, la lutte contre la désertification, la gestion rationnelle des ressources naturelles, les principes du développement durable énoncés dans Action 21, le protocole de Kyoto, en particulier la réduction des gaz à effets de serre, la convention sur la biodiversité, la protection des espèces animales et végétales, l'amélioration du cadre de vie, demeurent au centre des préoccupations des populations, des pouvoirs publics et des partenaires au développement dans le cadre de la stratégie globale de réduction de la pauvreté.

Aussi, les risques environnementaux et les perturbations de l'écosystème ont-ils des conséquences directes ou indirectes sur la situation socio-économique et le bien-être des populations ? Il apparaît là toutes les interactions entre environnement, populations, production agricole et pastorale, sécurité alimentaire, état sanitaire et nutritionnel, bien-être social, lutte contre la pauvreté, etc...

C'est ce caractère transversal de l'environnement qui fait que plusieurs Agences du Système des nations Unies et d'autres partenaires au développement interviennent déjà

de façon concertée ou isolée dans le domaine de l'environnement, notamment FAO, PAM, PNUD, UNSO, FIDA, Union Européenne, Coopération Française.

5.1.2 Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire demeure la base de la paix sociale, de la stabilité politique et du développement économique. Le niveau de sécurité alimentaire d'un pays détermine dans une large mesure l'état sanitaire des populations, leur productivité, le degré de prélèvement sur l'environnement et globalement le niveau de vie de la population. En effet, la sécurité alimentaire n'est pas simplement la constatation statique d'un état alimentaire et nutritionnel, mais une action profonde et dynamique à long terme afin de pouvoir développer et améliorer les conditions de vie de toute une population depuis la satisfaction des besoins primaires jusqu'au développement à terme d'un outil de production performant.

Ainsi la sécurité alimentaire apparaît comme le pivot de toute stratégie de développement et un moyen primaire et prioritaire de lutte contre la pauvreté. Au Niger, pays sahélien très pauvre et chroniquement déficitaire, l'analyse de la sécurité alimentaire et la formulation d'une stratégie et d'une politique en la matière requièrent une approche multidisciplinaire et systémique pour mieux évaluer les capacités contributives de tous les secteurs, leurs interrelations et la synergie requise. Le caractère prioritaire et transversal de la sécurité alimentaire en fait non seulement un domaine sensible à tous les niveaux, mais aussi un axe privilégié dans les interventions des principaux partenaires au développement : FAO, PAM, PNUD, FENU, Fonds Belge de Survie (FBS), FIDA, Union Européenne.

5.1.3 VIH/SIDA

« Comme toutes les autres épidémies, le SIDA se développe dans les fissures des inégalités sociales ». Ainsi les principales victimes du SIDA sont les populations pauvres, en particulier les femmes, les jeunes et les adolescents. Les conditions socio-économiques dans lesquelles les femmes sont reléguées et les pratiques culturelles néfastes dont elles font l'objet favorisent la propagation de l'infection par le VIH. Non seulement le SIDA tue et ravage de nombreuses populations, mais il ruine les économies et crée des victimes : dépenses en soins médicaux, diminution de la population active, dislocation de familles, multiplication des orphelins et autres cas sociaux, etc. Aussi, ses conséquences sont-elles à la fois multidimensionnelles et désastreuses. L'ampleur de la pandémie en Afrique subsaharienne et son évolution au Niger au cours de ces dernières années sont telles que les autorités nationales et les partenaires au développement ont fait de la lutte contre le VIH/SIDA à la fois une priorité et un domaine privilégié de partenariat stratégique : OMS, ONUSIDA, UNICEF, PNUD, FNUAP, FAO,

La nature du VIH/SIDA et ses multiples connexions et interrelations avec les différents aspects et domaines de la vie économique et sociale en font par essence une thématique transversale.

5.1.4 Bonne gouvernance

La bonne gouvernance dans ses dimensions de promotion de la démocratie, de l'Etat de droit, des droits de l'homme, de l'alternance démocratique, de lutte contre la pauvreté, de l'approche genre et de l'équité constitue la base de la stabilité politique et institutionnelle, le socle de la paix sociale et une conditionnalité de la coopération avec les partenaires au développement. En effet, le respect des principes de bonne gouvernance revêt une importance primordiale pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). L'avènement de la bonne

gouvernance ne peut résulter que de la mise en œuvre de plusieurs actions et réformes sectorielles et intersectorielles susceptibles d'opérer des changements structurels d'ordre politique, institutionnel, économique, social et culturel.

5.1.5 Approche genre

Le développement équilibré entre les genres est aujourd'hui une approche reconnue pertinente par tous les acteurs du développement dans la conception et la mise en œuvre des programmes et projets de développement. L'approche genre dépasse les stratégies et politiques de promotion de la femme ou d'amélioration de la condition de la femme. Elle consiste plutôt à promouvoir un processus de développement équilibré entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie économique, politique, sociale, culturelle, etc...

L'approche genre doit donc sous-tendre les activités de tous les projets et programmes dans tous les secteurs ou domaines de la vie politique et socio-économique.

5.1.6 Décentralisation

L'objectif primordial de la décentralisation, c'est la gestion des affaires locales par les populations à travers leurs représentants élus. La décentralisation se traduit ainsi par la participation directe et responsable des populations à la gestion de leurs propres affaires, par l'offre de services publics de proximité et par le renforcement de la démocratie à la base. Une telle gouvernance locale permettrait aux populations pauvres de se mobiliser elle mêmes pour prendre des initiatives locales et conduire les actions de leur propre promotion politique, économique et sociale. Or, les préoccupations des populations s'appellent aujourd'hui sécurité alimentaire, santé, éducation, emplois et revenus, lutte contre la pauvreté, protection de l'environnement, élimination des discriminations liées au genre, droits de l'homme, bonne gouvernance, etc.

Ainsi, la décentralisation vise à créer un cadre institutionnel propice à la bonne gouvernance, à la participation consciente et responsable des populations, au développement équilibré des genres, à la protection de l'environnement, à la lutte contre la pauvreté et à la durabilité des actions de développement.

Cette transversalité de la décentralisation explique la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire composée d'administrateurs, de chefs traditionnels, de juristes, d'historiens, de sociologues, de géographes, d'économistes, de fiscalistes, d'aménagistes, de topographes, etc au sein de la Commission chargée de l'élaboration du projet de décentralisation du Niger.

5.1.7 Communication

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, chaque secteur ou domaine d'intervention doit avoir sa stratégie de communication sociale afin de sensibiliser et d'impliquer pleinement les populations aux différentes actions de développement. Les interventions dans chaque domaine doivent s'appuyer sur un plan de communication (I.E.C) pour expliquer les objectifs poursuivis, sensibiliser les populations cibles et susciter leur adhésion au projet et à sa démarche. Ce caractère transversal de la communication fait des NTICs des outils efficaces et puissants de lutte contre la pauvreté et de développement humain durable.

5.2 Objectifs internationaux de développement

Le Niger est dans une phase de finalisation de son document de « Stratégie de Réduction de la pauvreté » (SRP), appelé à devenir le document de référence pour servir d'une part de repère aux futures initiatives de dialogue de politiques relatives aux stratégies, politiques, programmes et projets globaux, sectoriels ou thématiques et d'autre part d'instrument de plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour financer les objectifs de développement. Plus que tout autre pays, le Niger a besoin de se référer aux conclusions et recommandations pertinentes des sommets mondiaux afin de justifier l'ampleur des moyens à mobiliser pour aider le pays à disposer d'une capacité suffisante pour qu'il soit en mesure de relever les défis et de réaliser les objectifs visés par les dits sommets.

Un sommet spécial, celui du Millénaire organisé à New York en septembre 2000, avec la participation des plus hauts responsables de 191 pays, joue un rôle majeur en tant que dernière rencontre globale en date. Il a fait la synthèse de l'ensemble des résolutions et recommandations des conférences internationales et sommets mondiaux précédents et a pris en compte les derniers développements significatifs de la société et de l'économie mondiales, dans un contexte d'après guerre froide et de mondialisation. Il a mis en exergue les préoccupations majeures de la communauté internationale dans sa recherche unanime des voies et moyens pour réduire la pauvreté et la misère qui affectent des populations importantes, pour sauvegarder l'environnement en tant que patrimoine commun aux générations actuelles et futures et pour mettre fin aux injustices, aux inégalités, à la terreur et à la criminalité.

5.2.1 Les domaines couverts par la Déclaration du Millénaire

Huit domaines ont été couverts par la Déclaration, traitant respectivement : i) des valeurs et principes, ii) de la paix, de la sécurité et du désarmement, iii) du développement et de l'élimination de la pauvreté, iv) de la protection de l'environnement commun, v) des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance, vi) de la protection des groupes vulnérables, vii) des besoins spéciaux de l'Afrique, viii) et du renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

Les huit domaines rappelés ci-dessus s'appliquent à la situation préoccupante, voire critique du Niger telle que devant être analysée dans la SRP. Dans chacune des parties de la SRP où des stratégies, politiques, programmes et projets peuvent paraître à priori démesurés, surdimensionnés ou par trop ambitieux, la mise en perspective de l'état de pauvreté générale du Niger et des objectifs «convenus et recommandés» par la communauté internationale comme conditions de la paix, de la concorde et du bien être mondial, devrait être rappelée. Il appartient aux autorités nigériennes d'affirmer leur ferme volonté de ne ménager aucun effort notamment en matière de respect des droits de l'homme, de renforcement du processus démocratique et de la paix, de consolidation des institutions républicaines et de promotion de la bonne gouvernance. Elles devraient en contre partie évaluer, quantifier et réclamer l'engagement de la communauté internationale à apporter sa contribution requise pour la satisfaction des objectifs spécifiques et combinés du développement et de l'élimination de la pauvreté, de la protection des groupes vulnérables et des besoins spéciaux de l'Afrique dont le Niger fait partie et constitue la parfaite illustration.

5.2.2 Signification pour le Niger de l'application des décisions prises par le Sommet du Millénaire au regard des thématiques transversales concourant aux objectifs de développement et d'élimination de la pauvreté

- « Réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim de même que celles qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer ». Cela veut dire que le Niger devrait dans sa SRP traduire cette décision en stratégies, politiques, programmes et projets tendant à faire sortir les deux tiers de la population, constitués de pauvres et d'extrêmement pauvres, de la situation de précarité et de misère, grâce à des solutions durables et adaptées de type accès à des activités génératrices de revenus dans les sphères de pauvreté ou de couverture par filet social bénéficiant aux extrêmement pauvres. Les autorités nigériennes devraient mener avec urgence un exercice de prospective pour disposer rapidement de données fiables pour argumenter leurs propositions en la matière. Au Niger où l'accès à l'eau potable constitue un impératif de survie, des injonctions à la récupération des coûts dans des communautés rurales vivant à la limite de la survie justifient un dialogue de politique conséquent avec les promoteurs de telles injonctions pour convenir de leur faisabilité ;
- « D'ici à l'an 2015, les enfants partout dans le monde – (y compris au Niger) – garçons et filles, seront en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et les filles et les garçons auront à égalité accès à tous les niveaux d'éducation » Dans le cas du Niger où les deux tiers de la population en âge d'être scolarisée ne l'est pas et où la situation est sur une tendance lourde de stagnation voire de détérioration aux plans quantitatif et qualitatif, cet objectif mondial est difficilement réalisable. Un simple doublement du taux actuel de scolarisation à l'horizon 2015 constitue déjà une gageure. Des solutions théoriques existent qui s'appuieraient sur une politique ambitieuse de maîtrise de la croissance démographique, d'amélioration substantielle des conditions de vie et de travail des enseignants et des élèves et surtout d'importation massive d'enseignants, d'infrastructures et de moyens de travail, bref un Plan Marshall éducatif. Le dialogue de politique avec la communauté internationale et les partenaires au développement devrait se focaliser sur les conditions réelles de faisabilité des objectifs recommandés par le Millénaire ;
- « Qu'en l'An 2015, le Niger aura réduit des trois quarts la mortalité maternelle et des deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans par rapport aux taux actuels ». Toute louable qu'elle soit, cette décision du Millénaire renvoie à la même recherche des conditions de faisabilité et à un même impératif de clarification des responsabilités au regard de ce qui incombe aux autorités nigériennes et aux partenaires au développement. ;
- « Que d'ici là, nous aurons arrêté la propagation du VIH/sida, commencé à inverser la tendance actuelle, maîtrisé le fléau du paludisme et des autres grandes maladies qui affligent l'humanité et apporté une assistance spéciale aux orphelins du VIH/sida ». En ce domaine comme en ceux relatifs à l'éducation, à l'accès à l'eau potable ou à la santé, la fiabilité des systèmes de collecte et de traitement des données statistiques et plus largement d'information et de communication pour libérer le droit d'expression des pauvres et des misérables est de la plus grande importance tant la capacité de manipulation de ces instruments et d'habillage des données statistiques arrangées est grande ;
- « Que d'ici à 2020, nous aurons réussi à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, conformément à l'initiative « villes sans taudis ni

bidonvilles ». La SRP du Niger devrait traduire cet objectif du droit d'accès à un habitat décent par des propositions concrètes réalisables aux horizons 2015 et 2020 pour ne pas faire les frais des pratiques en faveur des pays les mieux placés pour consommer les moyens mobilisés, ceux disposant de la meilleure capacité d'absorption des crédits et de la meilleure frappe de plaidoyer, ce qui est loin d'être le cas du Niger ;

- Qu'en 2010, à travers le Programme Hydraulique Nationale « Eau et développement durable » nous auront atteint 100% de couverture en eau et assainissement ;
- D'autres décisions plus qualitatives et sans horizons précis ont été adoptées par le Sommet du Millénaire et que la SRP du Niger devrait prendre en compte et traduites en actions concrètes dans les analyses de stratégie et de politique et dans les propositions de programmes et de projets ainsi que dans les plaidoyers concernés ;
- La promotion de l'égalité des sexes en tant que conditions d'un développement durable ;
- L'encouragement à l'implantation et au développement des industries pharmaceutiques pour rendre disponibles les médicaments essentiels ;
- L'établissement de partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile pour la promotion du développement et de la lutte contre la pauvreté ;
- Et l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication conformément aux recommandations de la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de l'ONU de 2000.

Ces cinq premières parties constituent un bilan global qui présente un diagnostic du contexte physique, social, économique, politique et institutionnel du Niger tenant compte des développements les plus récents, contexte dans lequel évoluent les activités des Agences du Système des Nations Unies.

OBJECTIFS DES NATIONS UNIES POUR LE NIGER

VI. OBJECTIFS DES NATIONS UNIES POUR LE NIGER

Les défis qui se posent au continent africain en matière de développement humain durable restent d'une extrême gravité, en dépit des efforts soutenus des gouvernements, du secteur privé et de la société civile d'une part, de l'assistance de la communauté internationale d'autre part. C'est pourquoi l'Afrique figure toujours dans les priorités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

En effet, l'Initiative Spéciale du Système des Nations Unies pour l'Afrique lancée en 1996 constitue la plus vaste action coordonnée et le plus grand effort de mobilisation en faveur du développement du continent. Elle vise à traduire dans les faits les engagements pris à travers le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, le Plan d'Action du SNU pour le Redressement et le développement de l'Afrique et les différents Sommets Mondiaux.

L'Afrique occupe aussi une place de choix dans la Déclaration du Millénaire qui spécifie la nécessité de « prendre des mesures spéciales pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement humain durable en Afrique ».

Le Niger, pays le plus pauvre du monde, a toujours bénéficié de l'assistance multiforme du Système des Nations Unies.

6.1 Objectifs stratégiques de l'ONU

La Déclaration du Millénaire, synthèse des objectifs internationaux de développement, a défini les objectifs stratégiques poursuivis par l'ONU, notamment :

- L'élimination de la pauvreté ;
- L'annulation de la dette et l'accroissement de l'aide au développement ;
- La promotion des droits de l'Homme et de la bonne gouvernance ;
- La protection des groupes vulnérables, notamment les jeunes ;
- La promotion de l'égalité des sexes et de l'approche genre ;
- La lutte contre le VIH/SIDA et les grandes endémies ;
- La protection de l'environnement ;
- L'amélioration de l'accès aux infrastructures communautaires de base ;
- L'amélioration de l'alimentation en eau et la promotion de l'hygiène et de l'assainissement.

Ces différents objectifs expriment parfaitement les dimensions du Développement Humain Durable, à savoir : la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois et de moyens d'existence durables, la bonne gouvernance, la promotion du genre et la protection de l'environnement. Le développement humain durable, en priorité la lutte contre la pauvreté, constitue l'axe central et la ligne directrice des interventions du Système des Nations Unies. Cet axe stratégique est adapté et articulé selon le mandat spécifique de chaque Agence.

Les programmes des agences des Nations Unies au Niger visent à promouvoir un développement humain durable basé sur la responsabilisation effective de tous les nigériens afin qu'ils participent pleinement au processus de développement et bénéficient des effets induits de l'aide internationale et des fruits de la croissance.

Dans cette optique, plusieurs stratégies et politiques sont mises en œuvre :

- Appui à la consolidation de la paix, au processus démocratique, à la décentralisation et à la bonne gouvernance ;
- Appui à la stabilisation du cadre macroéconomique et à la relance de la croissance ;
- Contribution à l'éradication de la pauvreté à travers la création de condition de croissance, de sécurité alimentaire et d'emplois, en visant en particulier les femmes ;
- Appui à la mise en œuvre globale de la politique sur la sécurité alimentaire ;
- Appui à l'accès à la santé de la reproduction et assistance en matière de population et d'éducation civique sur la santé génésique, le genre et le VIH/SIDA ;
- Appui à l'accès aux services sociaux de base (éducation de base, en particulier pour les filles, soins de santé primaires en particulier pour les femmes, eau potable, hygiène et assainissement) ;
- Appui à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ;
- Appui à l'accès aux services d'hygiène et assainissement ;
- Appui à la promotion des droits de la Femme et de l'Enfant et à la mise en œuvre des conventions les concernant ;
- Appui au développement intégré de la jeune Enfance;
- Promotion de l'allocation équitable et du développement des ressources productives comme la terre, le crédit, l'assistance technique, les réseaux de marchés ruraux et les infrastructures économiques et sociales ;
- Appui au développement des ressources humaines des secteurs comme l'éducation, la santé, le développement rural, l'environnement, la planification et la gestion économiques, les statistiques et le développement social ;
- Appui au développement des organisations socioprofessionnelles, aux ONG nationales et autres organisations de la société civile ;
- Appui à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ;
- Appui à l'accès aux services d'assainissement de base.

Les stratégies et les priorités ainsi dégagées dans le cadre de ce Bilan Commun de Pays convergent toutes vers l'objectif général du SNU qui vise à accompagner les efforts du Gouvernement à réduire la pauvreté. Chaque Agence a son propre mandat et son programmes d'actions qui contribuent à cet objectif général. Le défi est maintenant d'identifier les domaines et les activités pour lesquels la coordination deviendra une réalité et pour lesquels il serait possible de créer et de développer des partenariats stratégiques et dynamiques entre les Agences et avec d'autres partenaires.

6.2 Articulation Bilan Commun de Pays et Stratégie de Réduction de la Pauvreté

L'analyse de cette articulation consiste à démontrer les convergences et la cohérence qui existent entre le BCP et la SRP, cadre dans lequel le Système des Nations Unies continuera à développer ses programmes de coopération avec le Niger.

En effet, la SRP constitue un cadre de référence cohérent, concerté et participatif pour tous les intervenants (Gouvernement, secteur privé, société civile, partenaires au développement) dans la lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement humain et durable. L'articulation et la cohérence entre la SRP et le BCP se vérifient tant au niveau des approches méthodologiques qu'au plan de la définition des stratégies et des priorités du développement.

Parallélisme des calendriers

Sur le plan de la démarche, les deux exercices SRP et BCP ont été menés pour l'essentiel durant la période 2000/2001 et devront être finalisés en fin d'année en cours.

Le processus de formulation de la SRP dans son ambition d'être aussi participatif que possible a donné lieu à des enquêtes légères d'actualisation du profil de pauvreté avec des applications sur une carte de pauvreté et à des missions d'information et de sensibilisation ayant regroupé une sélection de huit pauvres par arrondissement, des cadres, des représentants de la société civile et des opérateurs économiques.

Quand au BCP, son élaboration a impliqué les personnels des agences, des cadres de l'administration nigérienne et des représentants de la société civile.

Le dispositif institutionnel mis en place pour piloter le processus d'élaboration de la SRP comporte deux niveaux :

Au niveau national : i) un Comité de pilotage, instance d'orientation placée sous l'autorité du Premier Ministre, ii) un Comité Etat/donateurs présidé par le Ministre des Finances et de l'Economie, iii) un Comité de concertation et de dialogue et iv) un secrétariat permanent ;
Au niveau régional et sous régional : les Comités régionaux de pilotage et sous régionaux de concertation et de dialogue.

Pour ce qui concerne le BCP, le pilotage est assuré par : le Comité de pilotage composé des chefs d'Agence et le comité technique composé des présidents des dix groupes thématiques.

Des séances d'échange d'analyses et de concertation ont été organisées entre des groupes thématiques de la SRP et du BCP et entre le secrétariat permanent et le comité technique. Les groupes thématiques du DSRP ont été composés de façon paritaire avec la représentation des administrations, de la société civile, des partenaires au développement et des opérateurs publics et privés. Son élaboration a été organisée en deux phases : la phase des travaux des onze groupes thématiques : i) Information et évaluation de la pauvreté, ii) cadrage macroéconomique et sources de croissance, iii) systèmes financiers épargne et crédit, iv) développement rural et sécurité alimentaire, v) éducation, vi) santé, vii) infrastructure, mines et énergie, viii) développement du secteur privé, de l'artisanat et du tourisme, ix) population et VIH/SIDA, x) groupes vulnérables et défavorisés, xi) bonne gouvernance, décentralisation et renforcement des capacités ;
La phase de synthèse qui consiste en l'élaboration du document final de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) attendu pour décembre 2001.

L'élaboration du BCP a procédé également en deux phases : la phase des travaux des dix groupes thématiques : i) bonne gouvernance, ii) décentralisation, iii) communication, iv) cadre macroéconomique, v) sécurité alimentaire, vi) genre et population, vii) santé, viii) éducation, ix) environnement, x) articulation du BCP au DSRP ; la phase de synthèse avec la production du document Bilan Commun de Pays 2001.

Les stratégies et priorités dégagées dans la SRP s'articulent autour de : la stabilisation du cadre macroéconomique, la promotion du développement rural, le développement des secteurs sociaux, le développement des infrastructures routières, le développement urbain et la promotion de la bonne gouvernance. Ces priorités nationales sont identiques à celles du SNU centrées sur la lutte contre la pauvreté qui s'exprime dans ses différentes

dimensions en termes de stabilisation du cadre macroéconomique pour assurer un développement humain durable, de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement, de développement des secteurs sociaux (santé, éducation, accès à l'eau potable, approche genre et promotion de l'enfance) et de promotion d'une bonne gouvernance par le renforcement de la démocratie, de la décentralisation et de la communication pour le développement.

Cadre de référence et de concertation des stratégies et politiques, processus participatif et instrument de mobilisation des ressources, la SRP assure la convergence et la cohérence des efforts de développement du Gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement autour de l'objectif stratégique de réduction de la pauvreté.

L'élaboration du Plan cadre d'Assistance des nations Unies (UNDAF) qui matérialise la coordination et la co-programmation des interventions du Système des Nations Unies favorise pleinement cette mise en cohérence et la synergie des programmes au sein de la SRP.

SYNTHESE DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

SYNTHESE DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le Bilan Commun de Pays (BCP) 2001 a fourni une image socio-économique du Niger. Il a procédé à une analyse diagnostique de l'état du développement humain et a mis en évidence la pauvreté des populations dans toutes ses dimensions. Il a enfin évalué les résultats des stratégies et politiques mises en œuvre tout en soulignant les problèmes structurels et les défis du développement du pays. Le BCP a ainsi permis d'identifier les contraintes et obstacles au développement, d'évaluer les progrès accomplis et d'ouvrir des perspectives et des pistes pour répondre aux déficits constatés dans les domaines considérés. Il constitue un processus, un cadre participatif ayant permis au Système des Nations Unies de construire ensemble une vision commune des problèmes de développement du pays.

Le diagnostic du Bilan Commun de Pays (BCP) réalisé autour des bilans social, économique, environnemental, de la Gouvernance, ainsi que de certaines thématiques transversales a mis en évidence l'articulation et la convergence entre les objectifs et les stratégies du Gouvernement et ceux des Agences du Système des Nations unies au Niger. L'élaboration à la même période du BCP et de la SRP a permis d'instaurer la synergie entre les équipes de travail et les comités de pilotage et d'établir la cohérence nécessaire entre les deux documents. Cet exercice a impliqué les personnels des Agences du Système des Nations Unies et des cadres de l'administrations nigérienne.

La convergence des résultats des deux exercices se confirme au niveau des diagnostics ayant abouti aux mêmes constats et par l'identité des stratégies et priorités définies pour la réduction de la pauvreté et la promotion du développement humain. Ces stratégies et priorités s'articulent autour de la stabilisation du cadre macroéconomique, la promotion du secteur privé, le développement rural centré sur la sécurité alimentaire, le développement des secteurs sociaux, le développement des infrastructures routières et la promotion de la bonne gouvernance.

Le processus participatif du BCP a permis l'identification d'indicateurs pertinents d'analyse, de suivi et d'évaluation dans les domaines considérés. Ces indicateurs dérivés de l'analyse diagnostique des matrices d'objectifs et de politiques autorisent la mise en place d'un système de suivi-évaluation des programmes du Gouvernement et du Système des Nations Unies, avec un accent particulier sur le suivi des objectifs des Conférences internationales et des Sommets mondiaux, en particulier la Déclaration du Millénaire.

Au plan social, les indicateurs dérivés de l'analyse diagnostique qui ont été retenus comme pertinents concernent directement le profil et l'éradication de la pauvreté dans ses dimensions de protection et de développement de l'enfant, du genre, de la santé et de l'éducation. Ces indicateurs ont fait ressortir des insuffisances et des déficits à tous les niveaux, malgré les efforts de l'Etat, des populations et des appuis des partenaires au développement. Leurs niveaux actuels, nettement en dessous des normes et moyennes internationalement reconnues, interpellent les autorités nigériennes et la communauté internationale à plus d'efforts dans la mobilisation et l'allocation des ressources en faveur des secteurs sociaux afin que la politique sociale et la promotion des droits humains aient un impact significatif sur l'éradication de la pauvreté. Une attention particulière est portée sur l'évaluation de l'impact du SIDA sur les femmes, les jeunes et l'évolution démographique.

Au plan économique, le diagnostic et l'analyse de la situation économique et financière et de la sécurité alimentaire ont mis en évidence la faiblesse de la croissance ne permettant pas la redistribution et l'insécurité alimentaire permanente découlant de l'instabilité de la production agricole et de la pression démographique.

En définitive, l'éradication de la pauvreté dépend essentiellement d'un afflux de capitaux extérieurs, en particulier l'aide au développement pour lancer une croissance redistributive forte et durable fondée sur la sécurité alimentaire comme outil primaire et primordial de lutte contre la pauvreté et de développement rural.

Au plan environnemental, l'analyse diagnostique réalisée autour des aspects physiographique et climatique, des ressources énergétiques, hydriques, halieutiques et de la pêche, des ressources animales et forestières, et enfin de la flore et de la faune, a dévoilé des faiblesses relatives au système de production, à la protection et à la mise en valeur des ressources naturelles, à la lutte contre la désertification et à la dégradation des sols, et enfin à la vulnérabilité de l'environnement. Ce constat, soutenu par le bas niveau des indicateurs pertinents, montre que, malgré la prise en compte par le Niger des préoccupations environnementales dans ses politiques de développement, les résultats et les impacts restent encore faibles et suggèrent la poursuite des efforts dans ce domaine capital pour la survie de l'humanité.

Au plan de la gouvernance appréhendée dans ses dimensions politique, administrative et économique, l'analyse diagnostique a fait surgir des indicateurs qui permettraient le suivi effectif des progrès réalisés dans les différents domaines évoqués. Il faut cependant noter que les indicateurs de gouvernance sont surtout qualitatifs et ceci dénote les difficultés de mesure objective et de quantification dans ce domaine

La bonne gouvernance dans ses composantes – Institutions et politiques, décentralisation et communication pour le développement – doit viser directement et davantage la participation des populations à la lutte contre la pauvreté. Des progrès ont été accomplis, notamment la consolidation du pluralisme politique, la transparence dans le système électoral, l'émergence de la société civile, la consolidation de la paix, le renforcement des capacités de gestion de l'administration et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur privé.

Recommandations

Les analyses diagnostiques du BCP suggèrent des recommandations qui doivent être prises en compte dans les différents programmes d'appui des Agences du Système des nations unies au Niger.

a) Recommandations relatives au Bilan social

- ***Eradication de la pauvreté***

Il conviendrait de recentrer les programmes actuels et de mettre en œuvre de nouveaux appuis qui participent à : réduire le déficit des populations en matière de ressources matérielles et financières pour satisfaire les besoins d'alimentation, d'habillement, de logement, d'équipement ménager, réduire la dépendance vis à vis d'autrui pour le minimum de subsistances, éliminer l'exclusion sociale et communautaire, combler le manque d'autonomie et de capacité d'initiative, éradiquer la pauvreté en améliorant l'accès à la nourriture et réduire la vulnérabilité par la promotion de la sécurité alimentaire.

- **Emploi**

Devant l'ampleur du chômage et de la pauvreté, il s'avère nécessaire de définir une politique de l'emploi en adéquation avec la stratégie de réduction de la pauvreté et d'améliorer le cadre institutionnel de la formation professionnelle et de l'emploi.

- i **Genre**

Au regard des éléments du diagnostic du genre dans les différents secteurs et de l'immense disparité qui caractérise les hommes et les femmes dans leur participation au processus de développement du Niger, il convient : (1) d'améliorer la capacité des différents ministères et des autres acteurs à prendre en compte les aspects sexospécifiques (de genre) dans l'élaboration des plans et programmes de développement et dans le domaine législatif et de renforcer les capacités des structures nationales (gouvernementales et non gouvernementales) en matière d'IEC, de plaider et de former dans les domaines de la promotion de l'équité et de l'égalité entre femmes et hommes ; (2) de continuer le plaidoyer auprès des différents groupes sociaux, leaders d'opinion (Chefs traditionnels, leaders politiques, religieux, responsables administratifs, ONG, etc.) sur les questions de genre ; (3) de vulgariser les droits de la femme ainsi que les conventions internationales ratifiées par le Gouvernement ; (4) de renforcer l'esprit d'entreprise des femmes et le système de crédit décentralisé.

- i **Protection de l'enfant et de la femme**

Le défi majeur au niveau de la mise en œuvre de la CDE et de la CEDEF est d'assurer l'universalité des droits aux enfants et aux femmes dans les zones les plus pauvres et aux enfants et aux femmes les plus pauvres, de réduire et d'éliminer progressivement les disparités dans la jouissance des droits entre filles et garçons et de trouver des mécanismes d'équité entre riches et pauvres pour l'accès à des services essentiels. Le développement continu des données et de l'information sur la situation des enfants et des femmes, particulièrement ceux en situation difficile est aujourd'hui un préalable à toute politique qui se veut responsable et qui œuvre pour leur survie, leur protection et leur développement. C'est un défi majeur pour la prochaine génération des programmes de développement et d'assistance.

Pour assurer les droits universels de l'enfant, il s'ensuit de la nécessité d'une approche intégrée en matière de survie, de protection et de développement de l'enfant qui prendrait en compte les priorités suivantes : (1) l'éducation des filles ; (2) le développement intégré du jeune enfant ; (3) la vaccination universelle et la nutrition ; (4) la lutte contre le VIH/SIDA ; et (5) la protection des enfants contre les violences, les abus, l'exploitation et la discrimination. Ceci parce que la très grande majorité de la population du Niger est constituée de jeunes de 0 à 4 ans, de 5 à 14 ans et d'adolescents de moins de 18 ans. La demande en services sociaux et de protection de cette génération de jeunes augmente rapidement, plus vite que la capacité d'offre de services. Ces jeunes constituent un groupe cible fragile et vulnérable de par sa situation intermédiaire entre l'enfance - où ils bénéficient d'une attention prioritaire des parents - et l'âge adulte où ils sont livrés à eux-mêmes. Assurer concomitamment les droits de la femme constitue un puissant levier vers l'universalité des droits de l'enfant.

- i **Jeunes et adolescents**

Les faits relatifs à l'état de santé des jeunes et adolescents en matière de procréation sont inquiétants au Niger. Les besoins des adolescents en matière de santé de la reproduction

ont jusqu'à présent été largement ignorés. Les adolescents sont physiquement et psychologiquement plus vulnérables et doivent donc être protégés par l'Etat et les collectivités locales. Pour prendre en compte les jeunes et adolescents en tant que ressources précieuses pour le développement il conviendrait de : (1) reconnaître que les adolescents ont des besoins particuliers et spécifiques; (2) mettre en place des mécanismes d'appui à l'éducation et à l'orientation des adolescents dans des domaines tels que les relations entre hommes et femmes et l'égalité entre les sexes, la violence à l'encontre des adolescents, un comportement sexuel responsable, la planification responsable de la famille, la vie familiale, la SR, les MST, la contamination par le VIH et la prévention du SIDA ; (3) fournir aux adolescents les informations dont ils ont besoin tout en renforçant les valeurs culturelles et sociales positives et en associant pleinement les jeunes à la planification, à la fourniture et à l'évaluation de ces informations et de ces services.

- **Santé**

La situation sanitaire se caractérise par une forte prévalence des maladies infectieuses et une insuffisance des services de soins de santé préventifs et curatifs. Les principales causes de mortalité des enfants de moins de 5 ans sont : la rougeole, le paludisme, les maladies diarrhéiques, la malnutrition et les infections respiratoires. D'autres maladies aussi affectent la santé de la population parmi lesquelles l'infection à VIH/SIDA.

L'analyse de la situation sanitaire fait ressortir des insuffisances et des déficits à tous les niveaux, malgré les efforts de l'Etat et des populations et les appuis des partenaires au développement. Le groupe le plus sensible demeure le couple mère - enfant, raison pour laquelle il constitue la principale cible des politiques et programmes de santé. Pour corriger cet état il faut mettre en place un dispositif permettant d'atteindre les objectifs suivants : Réduire de trois quarts les taux de mortalité liée à la maternité et mettre les services de santé en matière de reproduction à la disposition de ceux qui en ont besoin d'ici à 2015.

Dans cette perspective il s'avère indispensable de : promouvoir la santé de la Reproduction, accroître l'efficacité du système de prévention sanitaire basée sur le renforcement de la vaccination, de l'Information, l'Education pour la santé, l'Hygiène et l'Assainissement, rapprocher les populations des centres de soins à travers la poursuite de la décentralisation effective des services de santé basée sur le développement du District Sanitaire, étendre la couverture sanitaire, promouvoir l'hygiène et l'assainissement, lutter contre les principales maladies de l'enfant et redynamiser le Programme Elargi de Vaccination, renforcer la Prise en charge Intégrée des Soins de Santé de la Mère et de l'Enfant et recentrer les programmes de santé sur le couple mère - enfant.

- **Education**

Au vu des nombreuses insuffisances, distorsions et autres problèmes du secteur de l'éducation, et tenant compte de la nouvelle loi d'orientation et des innovations qui pourraient être rentabilisées dans le futur, il est proposé quelques axes jugés prioritaires pour une meilleure offre et efficacité de l'éducation de base d'un côté, de l'alphabétisation de l'autre.

Dans cette perspective, il faudrait considérer que l'éducation de base constitue le fondement et le segment le plus important du système éducatif et que l'alphabétisation en est le complément nécessaire en vue de l'Education Pour Tous, renforcer les capacités

institutionnelles du Ministère de l'Education Nationale aux fins d'une mise en œuvre efficace de la politique éducative, ouvrir l'éducation de base au secteur non public, développer l'éducation préscolaire, utiliser les langues nationales dans l'enseignement, appuyer la formation des enseignants et de leurs encadreurs, et appuyer le développement du curriculum.

b) Recommandations relatives au Bilan économique

La situation économique critique du Niger interpelle à la fois les autorités politiques, le secteur privé et la société civile pour trouver un consensus sur les grandes questions économiques et financières et sur la mise en œuvre des réformes conséquentes pour juguler la crise structurelle et éradiquer la pauvreté. Une telle dynamique conjuguée aux appuis multiformes des partenaires au développement serait à même d'engager un processus de croissance économique forte et soutenue, seule alternative au double défi démographique et de la pauvreté.

Une croissance économique forte et soutenue et une sécurité alimentaire des populations constituent les bases indispensables de l'équilibre économique, de la paix sociale, de la stabilité politique, de la bonne gouvernance et du développement humain durable. Pour ces raisons les recommandations suivantes sont formulées.

• Développement économique

La relance de la croissance et l'éradication de la pauvreté nécessitent l'amélioration de la mobilisation des ressources internes par l'élévation des taux de recouvrement et de la pression fiscale, la création d'un cadre attractif à l'investissement privé pour attirer les capitaux extérieurs, l'accroissement des investissements productifs pour améliorer la structure du PIB et renverser la tendance à l'informalisation de l'économie, la réalisation sur une longue période d'un taux de croissance du PIB par tête en termes réels supérieur au taux d'accroissement démographique, l'amélioration des capacités institutionnelles, humaines et techniques de gestion de l'économie, la promotion de la Prospective en vue de renforcer le système de pilotage et de gestion du développement, d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources extérieures et d'affecter les ressources générées par l'IPPTE aux secteurs sociaux essentiels conformément à l'Initiative 20/20 et aux recommandations du Forum de Dakar.

• Promotion du secteur privé

Pour faire du secteur privé le véritable moteur de la croissance en intensifiant ses investissements dans les secteurs productifs, notamment le développement rural, l'artisanat et les mines, il s'avère nécessaire de : poursuivre la réforme du cadre institutionnel et juridique afin de créer un environnement propice au développement du secteur privé, de mettre en place des mécanismes de financement adaptés, notamment le système de financement décentralisé et la micro finance, d'améliorer la représentation et la participation des opérateurs économiques, d'appuyer la création et le développement des entreprises, de parachever le programme de privatisation des entreprises publiques, d'encourager les investissements privés nationaux et internationaux dans les secteurs productifs, en particulier le développement rural afin que le secteur privé contribue de manière significative à la réalisation de la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et au développement humain durable.

• Sécurité alimentaire

La stabilité politique, le développement et la paix sociale reposent avant tout sur la sécurité alimentaire. Aussi, il conviendrait d'intégrer dans les stratégies et politiques la

sécurité alimentaire comme moyen primaire et prioritaire de lutte contre la pauvreté à travers une stratégie globale de croissance agricole durable et de développement rural, d'accroître la production agricole vivrière à un niveau et à un rythme supérieurs à celui de la population et assurer la sécurité alimentaire.

Dans cette perspective, il conviendrait de libérer la production agricole des facteurs naturels (variations pluviométriques, fertilité des sols, équipements) et d'introduire de nouvelles techniques culturales, de promouvoir l'utilisation des équipements et intrants modernes en vue d'accroître la productivité, de mettre en place un système de crédit agricole, de placer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au centre des stratégies et politiques de développement et d'améliorer la gestion de l'aide alimentaire et la coordination des interventions des acteurs nationaux et des partenaires au développement.

c) Recommandations relatives au bilan environnemental

A l'instar de la communauté internationale, le Niger a constamment pris en compte les préoccupations environnementales dans ses politiques de développement. Cependant, il ne dispose pas de bases de données et d'indicateurs fiables en matière d'environnement, en dehors de ceux des projets tels que : SIGNER au Ministère des Ressources en Eau, et des bases statistiques des ressources animales et pastorales au Ministère de Ressources Animales. Dans la perspective de la consolidation du PNEDD, de constitution des bases de données et de l'amélioration des indicateurs nécessaires à la prise de décision, des efforts doivent être entrepris pour : disposer d'un système de gestion intégré de l'information nécessaire à la planification et à la gestion des interventions, mettre en place un cadre permanent de renforcement des capacités nationales à tous les niveaux pour favoriser la collecte et la constitution de bases de données, mettre en synergie les systèmes de suivi et évaluation des projets et programmes existants et développer une culture de communication, capitaliser les expériences acquises dans la gestion des programmes et projets d'environnement, et engager des études sectorielles basées sur des données précises à toutes les échelles.

d) Recommandations relatives au bilan de la gouvernance

i Bonne gouvernance

L'analyse diagnostique de la gouvernance a fait apparaître des indicateurs classés en trois grands domaines : politique, administratif, économique. Pour opérationnaliser ces indicateurs il convient (1) de prendre des dispositions relatives à leur qualification et quantification afin d'assurer un suivi conséquent des progrès accomplis et/ou qui restent à réaliser ; et (2) d'entreprendre aussi bien au plan national qu'au niveau des régions et des localités des efforts en matière de renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles. Pour améliorer La Bonne Gouvernance, il faudrait (1) renforcer, entre autres, l'Etat de droit démocratique, l'équité, la transparence dans la gestion des affaires publiques et la lutte contre la corruption ; (2) améliorer l'efficacité de l'administration, en procédant en premier lieu à sa dépolitisation ; (3) renforcer la culture de paix et le dialogue social en vue de prévenir les conflits sociaux et armés et consolider la stabilité politique ; (4) établir l'indépendance de la justice et renforcer les capacités organisationnelles et décisionnelles du secteur privé.

i Décentralisation

Dans un contexte démocratique, la décentralisation apparaît comme une réponse institutionnelle aux aspirations des populations à la bonne gouvernance locale et au développement à la base, car sa finalité est de susciter une dynamique interne de développement humain durable centrée sur la lutte contre la pauvreté. Son implantation et sa viabilité passent par : (1) l'adoption d'un schéma de décentralisation répondant aux aspirations des populations ; (2) l'organisation des élections des conseillers ; (3) la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires au fonctionnement optimal des entités décentralisées et déconcentrées ; (4) la clarification des rôles entre les organes des collectivités territoriales et les chefs traditionnels ; (5) la mise en œuvre d'un programme de promotion du développement à la base et de la gouvernance locale ; et (6) l'appui financier et technique des partenaires au développement.

L'adhésion des populations au projet de décentralisation et son internalisation/appropriation comme outil de gouvernance locale, de lutte contre la pauvreté et de développement humain durable supposent la conception et la mise en œuvre d'une stratégie et d'une politique conséquentes de communication.

i Communication

Dans le contexte de la démocratie et de l'Etat de droit, la communication pour le développement doit être fondée sur les principes de la bonne gouvernance et de la décentralisation en vue d'instaurer la transparence et l'équité dans la gestion des affaires publiques et de créer les conditions de la participation consciente et responsable des populations, gage d'un développement humain durable. La réalisation de cette ambition passe par (1) l'appui des partenaires au développement à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Communication pour le Développement ; (2) l'accès équitable des citoyens et de leurs organisations aux médias publics ; (3) le renforcement des capacités des médias privés et la qualification professionnelle de leurs personnels ; (4) l'amélioration des infrastructures de communication ; (5) la promotion des NTICs dans les zones urbaines et rurales ; (6) le développement des radios communautaires de proximité ; (7) le développement des centres de formation en communication pour le développement et l'amélioration de la qualification professionnelle des journalistes.

Cependant, il est indispensable de collecter des informations statistiques fiables qui autorisent des analyses pertinentes tenant compte notamment des disparités sociales et régionales dans l'accès aux NTICs.

e) Recommandations sur les thèmes transversaux et les sommets mondiaux

Le sommet spécial du Millénaire organisé à New York en septembre 2001 a mis en exergue les préoccupations majeures de la communauté internationale dans sa recherche unanime des voies et moyens pour réduire la pauvreté et la misère qui affectent des populations importantes, pour sauvegarder l'environnement en tant que patrimoine commun aux générations actuelles et futures et pour mettre fin aux injustices, aux inégalités, à la terreur et à la criminalité. Pour contribuer à la réalisation des objectifs précités au Niger il conviendrait que les axes ci-dessous soient inclus dans les programmes d'appui du SNU :

1. Promotion des valeurs et principes de démocratie,
2. la paix, la sécurité et le désarmement,
3. l'élimination de la pauvreté et le développement.

4. la protection de l'environnement commun,
5. les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance,
6. la protection des groupes vulnérables,
7. les besoins spéciaux de l'Afrique,

f) Recommandations sur L'UNDAF

Le BCP a mis en évidence les besoins des populations et les stratégies et priorités du développement et de la lutte contre la pauvreté. Il a par ailleurs construit une batterie d'indicateurs d'impact et de performance couvrant les domaines analysés et dont le suivi dans le temps permettra l'adoption d'approches pertinentes et cohérentes permettant de mesurer les résultats obtenus, les succès et les échecs des interventions tant du gouvernement, du SNU, que des autres intervenants.

Grâce à l'exercice du BCP, des recommandations tenant compte de la corrélation et de l'identité des priorités du Gouvernement et du SNU ont été formulées pour corriger les différents déficits relevés. Pour rendre opérationnelles de manière commune les dites recommandations, le Système des Nations Unies mettra en chantier un Plan cadre d'Assistance des nations Unies (UNDAF). Cet exercice de coordination et de co-programmation des interventions du Système des Nations Unies favoriserait à n'en point douter la cohérence et la synergie avec les programmes des autres partenaires. L'UNDAF serait à cet égard un instrument de dialogue de politiques avec les autres partenaires au développement dans la perspective d'une fédération des interventions des différents bailleurs de fonds dans un cadre de programmation global, concerté et cohérent.

Au regard des différentes recommandations sectorielles énoncées, il est recommandé que l'UNDAF apporte spécifiquement son appui à :

- aux stratégies et politiques de réduction de la pauvreté ;
- au développement des secteurs sociaux de base : santé, protection de la mère et de l'enfant, protection des jeunes et adolescents, santé de la reproduction, eau potable, hygiène et assainissement, développement urbain, éducation, surtout de la jeune fille ;
- la promotion de l'approche genre dans tous les projets et programmes de développement ;
- l'intensification des programmes et actions de lutte contre le VIH/SIDA ;
- la promotion de l'emploi générateur de revenus pour les pauvres et autres groupes défavorisés ;
- la relance de la croissance économique, en particulier au secteur privé pour accroître les investissements dans les secteurs productifs, porteurs de croissance ;
- au renforcement des capacités de prospective et de gestion de l'administration, du secteur privé et de la société civile en vue de formuler des perspectives à moyen et long termes, d'améliorer la mobilisation des ressources internes, de renforcer l'autonomie organisationnelle des opérateurs économiques, des ONG et associations ;
- l'amélioration de la mobilisation des ressources extérieures ;
- la promotion de la sécurité alimentaire comme moyen de lutte primaire et prioritaire contre la pauvreté et composante d'une stratégie de croissance agricole durable ;
- la protection de l'environnement ;
- au renforcement du processus démocratique, la promotion de la bonne gouvernance, la consolidation de la paix, la prévention des conflits, la décentralisation et la communication pour le développement ;
- au renforcement des capacités humaines et institutionnelles ;

- l'élaboration et à la mise en œuvre de projets et programmes communs aux Agences sur la base des thématiques transversales ;
- l'opérationnalisation des engagements pris par la communauté internationale lors des sommets mondiaux et dans la Déclaration du Millénaire.

Le défi se situe désormais au niveau de la coordination des programmes et activités sur le terrain. Il s'agit de développer des synergies et des partenariats stratégiques et dynamiques entre les agences et d'autres partenaires, et de concentrer les interventions multifformes dans la recherche de l'éradication de la pauvreté.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE

- Amadou I., Abdou I., « Cadre macroéconomique et social, rapport du groupe thématique Cadre macroéconomique – CCA/UNDAF », Banque Mondiale, PNUD, juin 2001 ;
- Banque Mondiale: « Analyse d'une répartition du niveau de vie », 1997 ;
- Banque Mondiale: « Evaluation de la pauvreté au Niger; un peuple résistant dans un environnement hostile », juin 1996 ;
- Banque Mondiale: « Rapport sur le développement dans le monde », 1990 ;
- Bergmann H. et Yahouza I., « Etude sectorielle sur l'éducation de base », Eschborn GTZ 1992.
- Cabinet du Premier Ministre, Secrétariat Permanent du DSRP, « Stratégie de Réduction de la Pauvreté », 2^{ème} Draft, septembre 2001 ;
- Care International, « Enquête Démographique et de Santé au Niger 1998 », février 1999 ;
- Danda M., « La décentralisation au Niger, rapport du groupe thématique décentralisation » – CCA/UNDAF, PNUD, juin 2001 ;
- Diallo D., « Communication pour le développement au Niger, rapport du groupe thématique Communication » – CCA/UNDAF, UNICEF, juin 2001 ;
- Diarra B., « Diagnostic du secteur Education au Niger, rapport du groupe thématique Education » – CCA/UNDAF, UNICEF, juin 2001 ;
- Dodo B., « Bonne Gouvernance au Niger, rapport du groupe thématique bonne gouvernance » – CCA/UNDAF, CEA/CDSR-AO, juin 2001 ;
- F.A.O: « Evaluation de la sécurité alimentaire, version provisoire », janvier 1996 ;
- FNUAP: « Population et Développement durable; cinq ans après RIO », 1997 ;
- FNUAP: « Population, Ressources et Environnement : des enjeux critiques pour l'avenir », 1991 ;
- Handou K. A., « Etude sur le Genre au Niger, rapport du groupe thématique Population et Genre » - CCA/UNDAF, FNUAP, juillet 2001 ;
- Laoual Chaffani, Dr. Moussa Fatimata, Abdou Saleye Marihama Theres, « Examen des possibilités de mobilisation de ressources additionnelles en faveur des secteurs sociaux essentiels »; Initiative 20% - 20%, UNICEF - Niamey, 1997 ;
- MEN/GTZ-2PEB, « Evaluation de l'Ecole Expérimentale, Rapport final », Niamey, juin 1999 ;
- Ministère du Développement Social, de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, « Rapport National sur le Suivi du Sommet Mondial pour les Enfants », Direction de la Protection de l'Enfant, décembre 2000 ;
- Ministère du Plan- PNUD, « Programme cadre de lutte contre la pauvreté », 1997 ;
- Ministère du Plan, « Annuaire statistique du Niger, série longue », Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux , 1991 ;

- Ministère du Plan, « Annuaires statistiques du Niger 1980 à 2000 », Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux, juillet 2000 ;
- Ministère du Plan, « Comptes de la Nation : Définitifs 1997, Semi définitifs 1998-1999 et Provisoires 2000 », Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux, juillet 2001 ;
- Ministère du Plan, « Comptes économiques du Niger », Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux, septembre 1997 et juillet 2000 ;
- Nargoungou A., « Santé au Niger, rapport du groupe thématique santé » – CCA/UNDAF, OMS, juin 2001 ;
- Nations Unies, « Conférence Internationale sur la Population et le Développement », Caire, septembre 1994 ;
- Nations Unies, « Déclaration du Millénaire », Sommet du Millénaire, septembre 2000
- PNUD, « Rapport Mondial sur le Développement humain », 1990 à 2001 ;
- PNUD, « Rapport National sur le Développement humain », 1997 à 2000 ;
- PNUD, « Rapport sur la Coopération au Développement », 1999
- République du Niger, « Annuaires statistiques scolaires 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 », Ministère de l'Education Nationale, 2001 ;
- République du Niger, « Enquête sur le Budget et la consommation des ménages au Niger 1989/1990 - 1992/1993: Profil de la pauvreté » novembre 1994 ;
- République du Niger, « Plan de Développement Economique et Social 2000-2004 », Ministère du Plan, avril 2001 ;
- République du Niger, « Table ronde des partenaires au développement du Niger sur la lutte contre la pauvreté », Ministère du Plan, janvier 1998 ;
- République du Niger, Ministère du Plan, « Résultats définitifs du Recensement général de la Population 1988 », Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux, février 1992 ;
- Soumana I., « Sécurité alimentaire et Nutrition au Niger, rapport du groupe thématique Sécurité alimentaire et Nutrition » – CCA/UNDAF, FAO, juin 2001 ;
- SP-CNRE, Séminaire-atelier sur le développement du système de formation de base dans les CFDC, Niamey 29 Août – 3 Sept. 2000 » ;
- UNICEF – « Niger, Enquête à Indicateurs Multiples », MICSS 2000, UNICEF, 2001 ;
- UNICEF, « la Pauvreté des Enfants au Niger », Draft, UNICEF, octobre 2001 ;
- Wata I., « Environnement, rapport du groupe thématique environnement » – CCA/UNDAF, PAM, juillet 2001.

ANNEXES STATISTIQUES